



Dominic Schumann

La manne au Désert

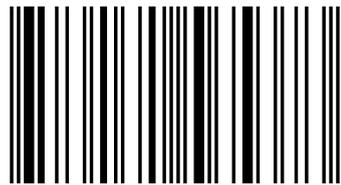
Claude Brousson et ses assemblées du Désert
dans les Cévennes et le Bas-Languedoc entre
1689 et 1693

A la fin du XVII^e siècle, les protestants français n'ont plus droit d'avoir d'églises, ni de pasteurs depuis l'interdiction de l'exercice de la religion protestante par l'édit de Fontainebleau, signé en octobre 1685. Cependant, ils continuèrent à vivre leur foi dans la clandestinité, malgré l'oppression. Des prédicants prennent la relève des pasteurs et tiennent des assemblées dans le désert : dans des bois, des ravins et des grottes. Claude Brousson, né à Nîmes en 1647, est un de ces pasteurs du Désert. Il était avocat à Castres, Castelnaudary et enfin au parlement de Toulouse. Après six années à l'étranger, il rentre en France et choisit de devenir pasteur du Désert. Pendant quatre années (1689-1693), il va tenir des cultes clandestins dans les Cévennes et le Bas-Languedoc. A plusieurs reprises, sa tête va être mise à prix. Chassé par les soldats de Louis XIV, Claude Brousson ne peut rester longtemps dans un même endroit et doit se déplacer. Grâce à ses propres écrits et des documents conservés dans les archives françaises et suisses, ces quatre ans de la vie de Claude Brousson ont pu être retracés, et ils nous donnent une image plus authentique de ces assemblées clandestines.



Dominic Schumann

Né en 1983, Dominic Schumann a suivi des études d'Histoire, de Français et de Théologie protestante. Dans le cadre d'un double cursus, il rédigea ce mémoire à l'université de Dijon. Actuellement, il poursuit ses recherches sur le protestantisme français en tant que doctorant à l'EPHE à Paris en cotutelle avec la Johannes Gutenberg-Univ. Mainz.



978-613-1-56537-3

Dominic Schumann

La manne au Désert

Dominic Schumann

La manne au Désert

**Claude Brousson et ses assemblées du Désert dans
les Cévennes et le Bas-Languedoc entre 1689 et
1693**

Éditions universitaires européennes

Impressum / Mentions légales

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek: Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nb.de> abrufbar.

Alle in diesem Buch genannten Marken und Produktnamen unterliegen warenzeichen-, marken- oder patentrechtlichem Schutz bzw. sind Warenzeichen oder eingetragene Warenzeichen der jeweiligen Inhaber. Die Wiedergabe von Marken, Produktnamen, Gebrauchsnamen, Handelsnamen, Warenbezeichnungen u.s.w. in diesem Werk berechtigt auch ohne besondere Kennzeichnung nicht zu der Annahme, dass solche Namen im Sinne der Warenzeichen- und Markenschutzgesetzgebung als frei zu betrachten wären und daher von jedermann benutzt werden dürften.

Information bibliographique publiée par la Deutsche Nationalbibliothek: La Deutsche Nationalbibliothek inscrit cette publication à la Deutsche Nationalbibliografie; des données bibliographiques détaillées sont disponibles sur internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

Toutes marques et noms de produits mentionnés dans ce livre demeurent sous la protection des marques, des marques déposées et des brevets, et sont des marques ou des marques déposées de leurs détenteurs respectifs. L'utilisation des marques, noms de produits, noms communs, noms commerciaux, descriptions de produits, etc, même sans qu'ils soient mentionnés de façon particulière dans ce livre ne signifie en aucune façon que ces noms peuvent être utilisés sans restriction à l'égard de la législation pour la protection des marques et des marques déposées et pourraient donc être utilisés par quiconque.

Coverbild / Photo de couverture: www.ingimage.com

Verlag / Editeur:

Éditions universitaires européennes

ist ein Imprint der / est une marque déposée de

AV Akademikerverlag GmbH & Co. KG

Heinrich-Böcking-Str. 6-8, 66121 Saarbrücken, Deutschland / Allemagne

Email: info@editions-ue.com

Herstellung: siehe letzte Seite /

Impression: voir la dernière page

ISBN: 978-613-1-56537-3

Copyright / Droit d'auteur © 2013 AV Akademikerverlag GmbH & Co. KG

Alle Rechte vorbehalten. / Tous droits réservés. Saarbrücken 2013

Université de Bourgogne (Dijon)

Master Sciences humaines et sociales – II

Mention : Cultures, sociétés, espaces – mondes modernes et contemporains

Année 2010-2011

LA MANNE AU DÉSERT

Claude Brousson et ses
assemblées du Désert dans les
Cévennes et le Bas-Languedoc
entre 1689 et 1693

Mémoire de Master II présenté par
Dominic SCHUMANN

Directeur de recherche : Monsieur Dominique LE PAGE, professeur
d'Histoire moderne

Mars 2011

INTRODUCTION

« Vous devez donc, mes chers Frères, vous assembler comme les premiers chrétiens et comme nos Pères, de nuit, dans les cavernes, et dans les déserts, si vous ne pouvez autrement ; afin de vous consoler et vous fortifier les uns les autres ; de servir l'Eternel votre Dieu ; de méditer sa Parole, de lui donner gloire dans l'assemblée de ses Fidèles, de l'invoquer unanimement, de réclamer sa miséricorde, de chanter ses saintes louanges, et d'être participans des grâces et consolations de son Esprit. Par cela seul l'Eglise de Dieu sera rétablie et édiflée : et ce sera par ce moyen, et par l'amendement de votre vie, que vous émouvrez les compassions de votre Dieu, et que vous hâterez votre délivrance. En-un-mot vous devez obéir à l'Eternel votre Dieu, qui vous ordonne de le servir dans vos mutuelles assemblées, de peur qu'il ne se jette sur vous par la mortalité ou par l'épée, comme les israélites le disoient au Roi d'Egypte, qui vouloit les empêcher de servir Dieu selon son commandement. Exode Ch. 5. v. 3. »

(Brousson, *Lettre pastorale à l'Eglise de Dieu, qui est sous la croix*¹)

Claude Brousson est l'un des personnages les plus connus du protestantisme français, notamment à cause de sa mort violente sur la roue, à Montpellier, en 1698, qui fit de cet ancien avocat du parlement de Toulouse un martyr protestant. Ce pasteur du Désert passa une grande partie de sa vie à prêcher sur la manne mystique qui est un type pour Jésus-Christ et pour la Parole de Dieu (la Bible).

Louis XIV avait révoqué l'Édit de Nantes en 1685 et, pour les protestants français, commença la période de l'Église du Désert, un temps de persécution. Ils prenaient l'image (le *typos*) du désert de l'Ancien Testament qui évoque les 40 ans que le peuple hébreu passa dans le désert. C'était un temps d'épreuve. Mais, le nom désert contient aussi une connotation géographique, car les Huguenots étaient obligés de se retirer dans les lieux

¹ A.D. Hérault (Montpellier), f° 107-110. Lettre pastorale écrite entre 1695 et 1697.

déserts pour y célébrer des cultes clandestins. Ces assemblées nocturnes jouaient un rôle prépondérant pendant la période de l'Église du Désert (1685-1789)

Dans ce mémoire, nous analyserons les assemblées du Désert de Claude Brousson entre 1689 et 1693 et ainsi une partie de sa vie comme pasteur du Désert. La démarche proposée est pluridisciplinaire : On retrouve les approches théologique et historique tout au long du mémoire. L'historien ne peut pas négliger la théologie s'il veut décrire la vie d'un pasteur.

Beaucoup d'ouvrages ont été écrits sur ce martyr protestant, mais ses assemblées du Désert si importantes pour la survie de l'Église protestante en France ont été négligées. L'essentiel du travail repose sur l'étude des ouvrages de Brousson et sur les documents des archives, tâche rendue difficile par leur dispersion géographique. Brousson décrit son premier ministère en France (1689-1693) dans un petit ouvrage de 60 pages, *La Relation sommaire* (1694)². La deuxième source principale est le recueil de 21 de ses sermons écrits et prêchés entre 1689 et 1693 : *La manne mystique du Désert* (1695)³. Puis, il faut ajouter des manuscrits inédits de notre pasteur qui se trouvent notamment dans le dossier C. 191 dans les archives départementales à Montpellier⁴. Quelques transcriptions des documents inédits se trouvent dans l'annexe du mémoire. De plus, il faut tenir compte des recherches déjà faites sur Claude, à l'état de recherches.

Il faut constater que ses principales occupations comme pasteur du Désert ont été souvent négligées en faveur d'autres aspects de sa vie, par exemple celui du projet de Toulouse en 1683, sa participation à la tentative

² BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694.

³ BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcez en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam : Desbordes, 1695.

⁴ A.D. Hérault (Montpellier).

de résurrection des Cévennes entre 1689 et 1692 et son procès en 1698. C'est-à-dire que ses sermons, ses lettres pastorales et l'ensemble de son œuvre n'ont guère été analysés, comme ses assemblées clandestines. Souvent, seulement les titres de ses ouvrages sont cités. Ce fait est bien compréhensible, sachant que son œuvre compte presque 4 000 pages⁵.

Il existe encore beaucoup de lacunes en ce qui concerne la recherche sur la vie et l'œuvre de Brousson. On peut supposer que cela est dû au fait que ses ouvrages et les sources sont très répandus en Europe : une partie des manuscrits relatifs à la vie du pasteur et de son œuvre se trouve à Paris à la bibliothèque de la SHPF⁶, une autre partie à Genève (les *Papiers Court*) et le dossier C. 191⁷ se trouve à Montpellier. De plus, il n'y a aucune bibliothèque en Europe qui possède l'ensemble des ouvrages de Brousson. Aussi, l'historien doit-il surmonter beaucoup de difficultés pour avoir accès à tous les documents nécessaires. Grâce à la numérisation des livres anciens, l'accès à ces livres devient de plus en plus facile et les voyages pour faire des recherches peuvent être réduits. Néanmoins, l'analyse des documents des archives nécessite beaucoup de déplacements. Cela explique les lacunes nombreuses...

Ainsi, le premier regard sur l'état des recherches peut tromper : on pourrait rapidement constater que son histoire semble être écrite⁸. Mais second regard, il faut dire que les biographies sur Brousson notamment écrites à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, contiennent des inexactitudes, des lacunes et révèlent souvent le point de vue théologique de

⁵ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 52.

⁶ Société de l'histoire du protestantisme français.

⁷ Il contient tous les documents relatifs au procès de Claude Brousson en 1698.

⁸ Muriel Floutier constate dans son introduction: « Sa vie de prédicant après 1683 jusqu'à sa mort sur l'échafaud en 1698 a été étudiée ; ces quinze années de sa vie ne présentent plus de mystères pour les historiens. » FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et l'insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 3.

leur époque. Il s'agit notamment d'une historiographie pastorale : Ce sont des ministres de l'Église réformée de cette période qui se mirent à écrire l'histoire de ce pasteur du Désert et ils se montrèrent souvent comme apologistes de leur propre théologie et négligèrent le contexte historique dans lequel Brousson vivait.

Antoine COURT (1695-1760), également pasteur du Désert, fut le premier à présenter une biographie au public, au milieu du 18^e siècle. Pour notre étude, elle contient des informations précieuses sur les assemblées du Désert qu'il décrit en partie. COURT était également un pasteur du Désert, avait prêché lors des assemblées du Désert. Il était obligé de faire face à certains reproches ; comme Brousson, « il doit répondre à des accusations d'insoumissions envers ceux qui désobéissent aux édits du roi, par la multiplication des assemblées interdites, devant les autorités du Refuge »⁹.

Le gros des recherches historiques sur Claude Brousson se trouve au 19^e siècle¹⁰. Après COURT, c'est Napoléon PEYRAT qui publie une histoire des *Pasteurs du Désert*¹¹ (1842) : sa biographie de Brousson n'a pas de valeur pour notre étude puisqu'il ne décrit pas les assemblées et n'utilise pas assez de sources pour décrire sa vie.

L'ouvrage du pasteur Abraham BORREL¹² (1852) fait plutôt partie de la littérature d'édification destinée à édifier les chrétiens de son Église. Néanmoins, il contient une description intéressante d'une assemblée surprise

⁹ Introduction, p. 8, dans COURT, Antoine, *Claude Brousson, Deux sermons au Désert, Interprétation du songe de Louis XIV*, Hendaye : Edipro, 2010.

¹⁰ Il fallait encore ajouter les ouvrages de BAYNES et de MONTVAILLANT que nous n'avons pas utilisé pour ce mémoire. BAYNES, Henry S., *The Evangelist of the Desert. Life of Claude Brousson., Sometime advocate of parliament at Toulouse in the reign of Louis XIV; afterwards a protestant minister and martyr*, London: Hamilton, Adams (1853). MONTVAILLANT, Albin de, *Claude Brousson*, Paris : Dentu, 1881.

¹¹ PEYRAT, Napoléon, *Histoire des pasteurs du Désert depuis la Révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à la révolution française 1685-1789*. Paris: Marc Aurel, 1842 (2 tomes).

¹² BORREL, Abraham, *Claude Brousson, pasteur de Nîmes à l'Époque des Assemblées du Désert, de 1683 à 1698*, Nîmes: Grave, 1852.

présidée par Brousseau¹³. La même description est reproduite dans la thèse de Charles DUSSAUT (1868) qui n'apporte rien de nouveau.

L'ouvrage du pasteur Léopold NÈGRE (1878) a déjà une valeur scientifique. Il indique qu'il s'agit d'une biographie « d'après les documents pour la plupart inédits ». Notamment ses 16 pièces justificatives, des transcriptions des manuscrits du dossier Brousseau C. 191¹⁴, sont très précieuses pour les historiens d'aujourd'hui. Il est le premier à avoir utilisé ce dossier juridique systématiquement. Ce dossier contient toutes les preuves qui ont servi à condamner Brousseau au supplice de la roue en 1698. Dans sa description des assemblées il suit surtout la description de Brousseau lui-même dans sa *Relation sommaire* (1694)¹⁵ sans consulter d'autres sources.

Un an plus tard, Orentin DOUEN publie son histoire des *Premiers pasteurs du Désert*¹⁶ (1879) en deux volumes. Elle contient également des informations précieuses pour notre étude : il ajoute d'autres transcriptions des manuscrits du C. 191 et donne une courte analyse de la prédication de Brousseau. Mais cette analyse reflète plutôt la théologie de son époque. Douen juge les sermons de Brousseau du point de vue d'un pasteur de l'Église réformée de France de la fin du 19^e siècle, sans tenir compte du contexte historique dans lequel il faut replacer la prédication de Brousseau.

Émilien MOURGUE est le premier qui analyse dans son *Étude sur la Manne mystique* (1892)¹⁷ la prédication de Brousseau dans une monographie. Comme DOUEN, il néglige le contexte historique qui forma l'arrière-plan des sermons prononcés dans les assemblées du Désert. En partie, il

¹³ On montrera que ce récit est une contrefaçon.

¹⁴ A.D. Hérault (Montpellier).

¹⁵ BROUSSEAU, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694.

¹⁶ DOUEN, Orentin, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700), D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Grassart, 1879 (2 tomes).

¹⁷ MOURGUE, Émilien, *Étude sur la Manne mystique du Désert de Claude Brousseau*, Thèse à la faculté de théologie protestante de Paris, Paris: Lepetit, 1892.

communiqué plutôt ses propres convictions théologiques au lieu de donner une analyse des convictions de Brousson.

Le pasteur Charles BOST partage dans ses deux tomes sur les *Prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700* (1912) le jugement de DOUEN et de MOURGUE en ce qui concerne la prédication de notre pasteur du Désert. Comme eux, il a du mal à comprendre la prédication des sermons de Brousson et la néglige presque totalement. Philippe JOUTARD explique très bien dans la préface de la réédition de l'ouvrage de BOST en 2001 que ce dernier mit plutôt l'accent sur le contact de Brousson avec les ennemis de la France :

« Il démontre, textes à l'appui, que, longtemps, le prédicant avait partagé les vues de son ami Vivent sur une résistance armée et n'était devenu pacifiste que dans la dernière partie de sa vie. Il donne raison sur ce point de vue à l'historiographie catholique affirmant que l'ancien avocat au parlement de Toulouse avait eu des relations, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, avec les puissances alliées adversaires de Louis XIV »¹⁸.

Ch. BOST montre une partie de la vie de Brousson qui était auparavant négligé dans l'historiographie. En même temps, il met trop l'accent sur cet épisode « belliqueux » de la vie de Brousson (1689-1692). Malgré ses faiblesses, cet ouvrage est incontournable pour notre étude et reste l'ouvrage de référence pour le temps des premiers prédicants dans les Cévennes et le Bas-Languedoc entre 1683 et 1700. Grâce à son analyse des nombreux documents d'archives, Ch. BOST donne beaucoup de détails sur les assemblées du Désert en général sans donner une analyse des assemblées de Brousson en particulier.

Entre temps, Nathaniel WEISS¹⁹ publia un article dans le bulletin de la SHPF²⁰ sur Claude Brousson (1885) qui contient quelques détails sur

¹⁸ BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t.1, p. I.

¹⁹ WEISS, Nathaniel, *Claude Brousson*, In : BS 34 (1885).

l'enfance de Brousson et une prière prononcées lors des assemblées clandestines²¹, très utile pour notre recherche.

La seule biographie française des 20^e et 21^e siècles est celle de Lucie RAUZIER-FONTAYNE en collaboration avec Samuel MOURS (1948)²². Il s'agit plutôt d'un roman historique où les faits se mêlent à la fiction. Néanmoins, l'ouvrage contient des détails intéressants qui s'appuient sur des sources. L'enfance de Brousson est bien décrite, malgré les parties fictionnelles. Quant aux assemblées, les auteurs s'appuient notamment sur Charles BOST et n'apportent rien de nouveau.

Le mémoire de maîtrise de Muriel FLOUTIER (1996)²³ porte sur la première partie de la vie de Brousson, notamment sur le projet de Toulouse de Brousson en 1683.

Enfin, il faut ajouter à cette longue liste, le mémoire de Frauke ALBERTS (2003)²⁴ qui nous a fourni des détails précieux sur la prédication et « la langue de Canaan » et la biographie de Brian E. STRAYER qui a continué les recherches de Walter C. UTT sur Claude Brousson (2003)²⁵. Ces deux ouvrages montrent que le personnage de Brousson n'a pas perdu de son actualité au 21^e siècle.

STRAYER suit, dans l'ensemble de son travail, la démarche proposée par Charles BOST et met l'accent sur la désobéissance civile du pasteur d'où le sous-titre : « Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV,

²⁰ Société de l'histoire du protestantisme français.

²¹ Voir l'annexe.

²² RAUZIER-FONTAYNE, Lucie/ MOURS Samuel, *Claude Brousson. Défenseur des Eglises opprimées*, Genève : Labor et fides, 1948.

²³ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996.

²⁴ ALBERTS, Frauke, *La "Langue de Canaan" dans La manne mystique du Désert de Claude Brousson*, Mémoire de Maîtrise à l'institut protestant de théologie de Montpellier, 2003.

²⁵ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003.

1647-1698 ». Son jugement est mieux équilibré que celui de BOST – c'est le travail d'un historien qui n'a pas négligé la théologie. Il est le premier à donner une analyse équilibrée de la prédication de Brousson, même si cette analyse est encore à approfondir. Cette biographie scientifique est bien menée, mais il faut reprocher à STRAYER de ne pas avoir utilisé les archives de Montpellier (le dossier C. 191). Il s'appuie sur les recherches déjà faites et néglige ce dossier qui contient des sources majeures pour établir une biographie de Brousson.

En résumé, on peut dire qu'il n'existe pas de bonne biographie récente en langue française sur Claude Brousson et celle de STRAYER ne prend pas en considération le dossier C. 191. Dans tous les ouvrages mentionnés, les assemblées du Désert de Claude Brousson n'occupent qu'une place à l'écart malgré leur importance dans la vie de ce pasteur du Désert. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé d'écrire un mémoire sur ces assemblées du Désert du premier ministère de Brousson en France. Pour comprendre les caractéristiques des assemblées du Désert et la vie d'un pasteur du Désert, nous répondrons aux questions suivantes :

1. Comment Claude Brousson, cet ancien avocat du parlement de Toulouse, devient-il pasteur du Désert ?
2. Quelles sont les caractéristiques de ses assemblées du Désert et quel rôle ont-elles joué pour l'Église du Désert?
3. Y-a-t-il une controverse sur la nécessité des assemblées et pourquoi sont-elles si attirantes pour les N.C.²⁶ ?
- 4.. Y-a-t-il, dans les ouvrages de Brousson, des traces de l'attente de « la délivrance proche » et d'une conscience de vivre dans la dernière période de l'Histoire de l'Église?
5. Que signifient les mots *mystère* et *mystique* dans sa prédication et quelles sont les caractéristiques générales de sa prédication ?

²⁶ N.C. – Abréviation de « Nouveaux convertis ».

Dans une première partie, nous décrivons l'enfance et sa vie comme avocat : *Un avocat protestant avant la Révocation (1647-1683)*. Deuxièmement, nous suivons l'avocat au Refuge²⁷ européen : *Au Refuge en Suisse et la tour d'Europe (1683-1688)*. Troisièmement, nous expliquerons les problèmes qu'il fallait surmonter encore : *De la controverse sur le retour des ministres exilés à la consécration pastorale de Brousson (1688-1689)*. Enfin, nous analyserons les assemblées : *Les caractéristiques des assemblées (1689-1693)*.

²⁷ Le *Refuge*, terme historique, désigne les pays d'exil des Huguenots, obligé de quitter le royaume de France avant et après la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

I. UN AVOCAT PROTESTANT AVANT LA REVOCATION (1647-1683)

1.1. L'ENFANCE ET LA FORMATION (1647-1666)

« Claude Brousson naquit à Nîmes, en 1647, de Jean Brousson, bourgeois de la même ville, et de Jeanne de Paradez, demoiselle de qualité. Il y fit ses premières études, les réformés ayant dans ce temps-là une académie dans Nîmes.

Lorsqu'il eut reçu le degré de docteur en droit, il alla exercer la profession d'avocat à la chambre mi-partie de Castres qu'on appela de l'Édit »²⁸.

Par ces mots, Antoine Court, le célèbre « restaurateur » de l'Église du Désert, commence sa biographie de l'un des personnages les plus célèbres du protestantisme français. Il ne nous donne pas beaucoup d'informations sur l'enfance et les études de Claude Brousson qu'il faut chercher ailleurs et qui sont essentielles pour comprendre les assemblées du Désert dirigées par Claude Brousson entre 1689 et 1693²⁹.

Nîmes, une ville de 15 000 habitants, était au XVII^e siècle majoritairement protestant. Face à 3 000 habitants catholiques on comptait 12 000 habitants réformés. Le père de Claude, Jean Brousson, était un commerçant bourgeois, peu fortuné et sa mère, Jeanne de Paradès, une descendante de la basse noblesse. De ses huit frères et sœurs, seul Daniel, son frère cadet, survécut. Claude Brousson grandit alors dans un milieu de marchands. Mais son grand-père François de Paradès était docteur et avocat

²⁸ COURT, Antoine, *Claude Brousson, Deux sermons au Désert, Interprétation du songe de Louis XIV*, Hendaye : Edipro, 2010, p. 13.

²⁹ En ce qui concerne la biographie de Claude Brousson depuis sa naissance jusqu'à 1688 on se référera surtout aux deux biographies les plus récentes, celle de RAUZIER-FONTAYNE/ MOURS (1949) et de UTT/STRAYER (2003) et le mémoire de maîtrise de Muriel FLOUTIER sur le projet de Toulouse de 1683. Même si la biographie de RAUZIER-FONTAYNE est plus un roman historique que l'ouvrage d'une historienne, la collaboration avec Samuel MOURS donne à cet ouvrage une valeur historique.

à Nîmes³⁰. Peut-être est-ce lui qui a contribué le plus au choix d'un métier de notre futur avocat.

Ses parents, Jean et Jeanne étaient des protestants calvinistes austères. Très tôt, Daniel et Claude firent la connaissance des Saintes Écritures lors du culte familial (deux fois par jour), des études et prières individuelles. A la différence de plusieurs familles protestantes à Nîmes qui pratiquaient aussi des rites catholiques, la famille Brousson n'était pas disposée à faire des compromis envers la pratique religieuse de l'Église catholique.

Chaque dimanche la famille participait au culte, au Temple de la Calade ou au petit Temple Saint-Marc. Le dimanche matin Claude écoutait un sermon de deux heures et le chant des psaumes a capella, suivi de la récitation du catéchisme l'après-midi où il pouvait participer activement. Des neuf pasteurs réformés qui l'influencèrent pendant son enfance à Nîmes entre 1634 et 1666, le plus connu fut Jean Claude qui y exerça son ministère entre 1655 et 1661. Ses sermons étaient marqués par l'opposition des « pures doctrines protestantes » et des « abominations idolâtres » de l'Église catholique. On trouvera cette même opposition dans la prédication de Brousson, par exemple dans le recueil de ses 21 sermons de *La Manne mystique du Désert* publié en 1695. Le ministre Jean Claude fut impliqué dans le conflit des zéloteurs et des modérés et prit parti pour les premiers ; il dut quitter Nîmes en 1661 pour devenir pasteur au fameux temple de Charenton près de Paris (1666 -1685). « When the Revocation came in 1685,

³⁰ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 17.

most pastors were given two weeks to flee the kingdom, but Claude the firebrand was ordered to leave within 24 hours »³¹.

Notre jeune Claude eut le privilège - au contraire de son frère Daniel - d'être éduqué par un précepteur, soit à la maison Brousson, soit à la maison même de ce précepteur³². Puis, il entra au collège de Nîmes et poursuivit sa formation à l'Académie protestante de la ville. Au collège (et en partie auprès du précepteur) il étudia le latin, la rhétorique, la philosophie et les sciences humaines. Pendant ses études, il fut pour la première fois confronté au régime de l'interprétation de l'Édit de Nantes « à la rigueur ». La mainmise des Jésuites sur le collège de Nîmes, protestant à l'origine, commença en 1634 : « D'abord, les chaires sont partagées entre catholiques et protestants, puis ces derniers sont peu à peu écartés les uns après les autres et en dix ans les Jésuites occupent tous les locaux et toutes les chaires de ses professeurs »³³. Les Jésuites trouvèrent leur place dans la lutte antiprotestante dans l'éducation et notamment dans les collèges comme le montre l'exemple de Nîmes³⁴. Dans un de ses ouvrages Brousson compare les Jésuites aux sauterelles de la cinquième trompette de l'Apocalypse (ch. 9) qui sautent de l'abîme pour attaquer les vrais chrétiens³⁵.

Il poursuivit ses études à l'Académie protestante de Nîmes où un autre évènement lui montra l'hostilité du clergé catholique face aux protestants réformés de France. Un de ses professeurs, David de Rodon, fut obligé de quitter le royaume car il avait publié un livre de controverse et Monseigneur Cohon, évêque de Nîmes, « n'eut pas grand mal à obtenir la condamnation

³¹ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 10.

³² FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 29.

³³ FANGUIN, Pierre, *Textes et documents sur l'histoire du protestantisme dans le Gard*, Nîmes : A.D. Gard, 1986, p. 35.

³⁴ Cf. CHALINE, Olivier, *Jésuites*, In : DAR, p. 691.

³⁵ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, p. 357.

de l'ouvrage »³⁶. David de Rodon fut professeur à l'Académie protestante de Nîmes de 1654 à 1663 et rédigea un ouvrage intitulé *Le tombeau de la messe* où il critiqua la doctrine catholique de la transsubstantiation. Le livre fut brûlé publiquement sur la place de la Trésorerie en 1663³⁷. Ses élèves furent obligés d'assister au spectacle sur la place de la cathédrale où des livres condamnés étaient brûlés publiquement.

En 1664, à l'âge de 17 ans, Brousson termina sa formation scolaire à l'Académie et fut solennellement proclamé maître ès art. Mais, d'autres évènements moins réjouissants durent le marquer au cours de cette année-là : il fut témoin de la démolition de l'Église de son enfance, le Petit Temple Saint-Marc, construit en 1610. Un arrêt du conseil d'État avait ordonné le 5 octobre 1663 « la démolition de quatre-vingts neuf Temples, dans les Diocèses de Nîmes, Usez & Mende. » Les Huguenots eurent le choix entre détruire leur temple eux-mêmes ou de payer la démolition de celui-ci³⁸. En plus, l'Académie fut supprimée et les Jésuites prirent en charge le collège. Ces évènements ne le laissèrent sûrement pas indifférent et influencèrent probablement son choix de métier.

Après avoir terminé la philosophie à l'académie en 1664, il quitta Nîmes pour suivre des cours de la faculté de droit. On ne sait pas exactement quelle faculté il choisit. Le choix le plus vraisemblable est celui de Montpellier, université très renommée et très proche de Nîmes³⁹. Il termina ses études en 1666 et devint avocat pour défendre les causes des Églises réformées en

³⁶ RAUZIER-FONTAYNE, Lucie/ MOURS Samuel, *Claude Brousson. Défenseur des Eglises opprimées*, Genève : Labor et fides, 1948, p. 18.

³⁷ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, pp. 30-31.

³⁸ FANGUIN, Pierre, *Textes et documents sur l'histoire du protestantisme dans le Gard*, Nîmes : A.D. Gard, 1986, p. 43.

³⁹ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 31.

France. Ayant alors dix-neuf ans et diplômé, il quitta le lieu de ses études pour s'établir à Castres.

1.2 À LA CHAMBRE MI-PARTIE (1666-1679)

« Très jeune encore, il fut reçu docteur en droit. La première, et la plus riante page de sa vie était tournée. Il allait commencer ailleurs une nouvelle existence »⁴⁰.

Claude Brousson devint avocat de la chambre mi-partie du Languedoc qui siégeait à Castres. Ces chambres « de l'édit » avaient été mises en place entre 1577 et 1599. Dans le Languedoc, région d'une forte implantation protestante, il s'agit d'une chambre mi-partie, présidée par deux présidents, l'un catholique, l'autre protestant. Les protestants y constituaient la moitié des magistrats. Tout ce qui concerne les gens de la Religion prétendue Réformée⁴¹ était jugé par cette chambre. Mais sous le règne de Louis XIV et de sa politique antiprotestante ces chambres perdirent de plus en plus de leur importance. « L'efficacité de l'action des chambres de l'édit dépend étroitement de l'application des textes qui définissent leur juridiction. Or les compétences des chambres sont concurrencées par l'action des parlements, et par les récriminations croissantes de l'assemblée du Clergé, des intendants de province ou des états provinciaux »⁴².

En tant qu'avocat de cette chambre de Castres, Brousson put défendre les causes de ses confrères protestants et s'engager pour l'application des paragraphes de l'Édit de Nantes en faveur des réformés. Bientôt, il fut surnommé « l'avocat des pauvres », car il s'engagea aussi pour les coreligionnaires les plus déshérités⁴³. Les quatre ans à Castres étaient pour

⁴⁰ RAUZIER-FONTAYNE, Lucie/ MOURS Samuel, *Claude Brousson. Défenseur des Eglises opprimées*, Genève : Labor et fides, 1948, p. 24.

⁴¹ Nom officiel des Réformés.

⁴² CAPOT, Stéphane/ BARBICHE, Bernard, *Chambres de l'Édit*, In : DAR, p. 228.

⁴³ RAUZIER-FONTAYNE, Lucie/ MOURS Samuel, *Claude Brousson. Défenseur des Eglises opprimées*, Genève : Labor et fides, 1948, p. 26.

Claude Brousson des années de stages en tant que jeune avocat écoutant⁴⁴. Il ne resta pas longtemps dans cette ville de 7 000 habitants dont la moitié était protestante. Deux fois il fut obligé de déménager. D'abord, une lettre de patente du 1^{er} novembre 1670 ordonna le transfert de sa chambre à Castelnaudary. Puis, la chambre mi-partie du Languedoc, comme les autres chambre de l'édit, fut supprimée en 1679 et son personnel fut incorporé dans le parlement de Toulouse.

À Castelnaudary, Brousson était maintenant avocat plaidant et « allait entamer sa véritable carrière d'avocat »⁴⁵. Malgré les déménagements, le Nîmois restait toujours attaché à sa ville natale ; il y retourna de temps en temps pendant toute sa vie. Lors de l'un de ses séjours à Nîmes, il rencontra sa femme : Marie de Combelle, originaire de Béziers, qu'il épousa le 2 janvier 1678. Marie lui donna deux enfants, Barthélémy et Claude. Le premier s'installa en 1695 à la Haye et entra aux services des Provinces-Unies comme lieutenant d'infanterie en 1708 et capitaine vers 1727⁴⁶. Cependant, le mariage fut de courte durée, car peu de temps après la naissance de Claude, Marie de Combelle mourut. Mais Claude ne resta point veuf toute sa vie et trouva bientôt une seconde femme qu'il épousa en 1682 : Marthe Dollier de Castres.

⁴⁴ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 35.

⁴⁵ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 40.

⁴⁶ *Ibid.*

1.3 ÉTAPES, AUTEURS ET CONTENU DE LA REVOCATION (1661-1685)

Avant de continuer à suivre l'itinéraire de Brousson, il faut dire quelques mots sur la situation du protestantisme français en 1679, au moment où Brousson déménagea à Toulouse pour continuer à défendre des Églises opprimées. Depuis le début du règne personnel du Roi-Soleil en 1661, les Huguenots avaient subi une avalanche d'édits et de déclarations royales qui rendaient leur pratique de la foi de plus en plus difficile⁴⁷. Mais cette législation antiprotestante fut aussi interrompue par des périodes de répit. Le temps que Brousson passa à la chambre mi-partie à Castelnaudary fut marqué par un tel répit en ce qui concerne la législation antiprotestante. Ce fait est dû à la guerre de Hollande de 1672 à 1678. En général, on peut constater que la politique extérieure était beaucoup plus importante pour Louis XIV comparée à sa politique religieuse vis-à-vis des réformés. La guerre de Hollande, se terminant par la paix de Nimègue en 1679, fut une période de répit pour les Huguenots en France.

Pendant cette période de répit fut créée la caisse des économats par le Nouveau Converti (N.C.) Pellisson. Cette caisse, qui fut appelée « caisse des conversions » par les réformés n'exista que durant trois ans (1677-1680) et peut être considérée comme un échec. La voie pacifique de la conversion de tous les protestants du royaume de France fut une impasse, le répit dû à la guerre de Hollande était terminé, les dragonnades se substituèrent aux moyens pacifiques.

Entre 1679 et 1685 les dragonnades, le logement des gens de guerre chez des protestants jusqu'à l'abjuration de ceux-ci, furent d'abord appliquées dans certaines provinces avant de l'être à l'ensemble du

⁴⁷ Voir notamment: GARRISSON, Jeanine, *L'Édit de Nantes et sa Révocation*, Paris: Fayard, 1985 et LABROUSSE, Élisabeth, *La Révocation de l'Édit de Nantes. Une foi, une loi, un roi ?*, Paris: Payot, 1990.

royaume. Face à la violence des dragons, la presque totalité des protestants du royaume abjurèrent leur foi et devinrent des N.C. Il ne resta qu'une petite minorité qui résistait à cette force : Les fugitifs ou « opiniâtres » se réfugièrent dans les bois, des grottes, des lieux écartés, par exemple dans les Cévennes. François Vivent, un des premiers prédicants⁴⁸, refusa d'abjurer et se réfugia dans le « désert ».

« Quelques familles font également ce choix douloureux et abandonnent leurs maisons et leurs biens. Elles errent dans le bois ou les garrigues. Leur situation pendant l'hiver 1685 est dramatique. Leur survie dépend uniquement de la charité et de la complicité de leurs concitoyens »⁴⁹.

Du point de vue de Louis XIV, cette minorité était négligeable. Les dragonnades terminées, les protestants forcés à abjurer, il constata qu'il n'y avait plus de réformés dans le royaume et que l'Édit de Nantes avait perdu de sa valeur. Il le révoqua donc le 17 octobre 1685.

Les onze articles de l'édit de Fontainebleau concernent la R.P.R. (Religion Prétendue Réformée) dont l'exercice est interdit à partir d'octobre 1685. « Défendons à nosdits Sujets de la R.P.R. de plus s'assembler pour faire l'exercice de ladite religion en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être (...) » (art. 2). On défend explicitement aux nobles d'offrir leurs maisons aux assemblées réformées (art. 3). Les temples encore existants seront démolis (art. 1). De nouveau, le pouvoir royal essaya d'acheter les Huguenots. Cette fois, on tenta de séduire les ministres réformés: Ceux qui abjurent reçoivent des pensions (art. 5) et l'accès à la carrière d'avocat leur est facilité : ils ne doivent pas faire les trois ans d'études, mais seulement passer les examens pour « prendre les degrez de Docteur es Loix » (art. 6). S'ils n'abjurent pas, ils sont contraints de quitter le royaume dans un délai de 15 jours (art. 4). Ceux qui ont déjà quitté le

⁴⁸ Ainsi, on appelait les simples laïcs qui remplacèrent les pasteurs réfugiés.

⁴⁹ CHABROL, Jean-Paul, *François Vivens. Prédicant au Désert*, Nîmes : Alcide, 2009, pp. 31-32.

royaume peuvent profiter du rétablissement de leurs biens s'ils reviennent dans un délai de quatre mois et abjurent leur foi (art. 9).

Quant aux autres réformés : La défense de sortir du royaume est renouvelée sous peine de galère pour les hommes et de prison et confiscation des biens pour les femmes (art. 10). Toutes les écoles réformées encore ouvertes seront fermées (art. 7). Dès maintenant, il faut faire baptiser ses enfants par un curé, sinon l'on risque une amende de 500 livres. Les enfants seront éduqués dans la religion catholique (art. 8). Cet article pèsera très lourd, il s'agit d'une autre forme d'enlèvement des enfants. La question du baptême sera aussi d'actualité lors des assemblées du Désert de Claude Brousson. L'article 11 fait croire « que pourrait subsister en France la *devotio privata* telle que l'avaient définie les Traités de Westphalie, mais il n'en fut rien »⁵⁰. Le culte privé, non dans une assemblée, fut permis « en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres ». Probablement, on avait ajouté cet article pour calmer d'avance les puissances protestantes en Europe.

Selon Utt/Strayer il faut mentionner trois acteurs principaux qui se trouvent à l'origine de la Révocation⁵¹ : le premier acteur est l'assemblée du clergé, qui avait le privilège d'adresser directement au Roi ses *remonstrances* et doléances dans un cahier. Cette assemblée se réunit régulièrement tous les cinq ans et elle s'engage dès sa création en 1560 jusqu'à sa fin en 1685 dans l'extermination de l' « hérésie protestante ». Le corps épiscopal dirige ces assemblées et « il peut en permanence accéder à la personne royale »⁵².

⁵⁰ LABROUSSE, Élisabeth, *La Révocation de l'Édit de Nantes. Une foi, une loi, un roi ?*, Paris: Payot, 1990, p. 185.

⁵¹ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, pp. 6-7.

⁵² PÉRONNET, Michel, *Les assemblées du Clergé de France et la révocation des édits de religion (1560-1685)*, In : BS 132 (1986), p. 460.

Au début du XVII^e siècle apparaît une nouvelle rubrique dans ce cahier de doléances : des « plaintes contre les Huguenots ».

« Dès 1605 les grandes demandes du clergé sont précises : ne pouvant pour l'instant obtenir la Révocation de l'Édit de Nantes les députés réclament son application stricte et interprètent restrictivement toutes les stipulations : tout ce qui n'est pas explicitement permis peut être interdit »⁵³.

Claude Brousson était conscient de l'importance de l'influence du clergé catholique et notamment des assemblées du clergé sur la politique antiprotestante. Ses *Lettres au clergé catholique* sont explicitement adressées au clergé « assemblée à Paris 1685 »⁵⁴. Comme dans ses autres ouvrages, il y expose la non-conformité de l'Église catholique à la Parole de Dieu.

Le deuxième acteur est la compagnie de la propagation de la foi, établie par Grégoire XV en 1622.

« Its members entered hospitals and prisons to convert languishing Huguenots; established schools to catechize Calvinist children; provided pensions for adults who abjured their faith; and chose orthodox spouses for new converts. Company spies ferreted out Reformed printers and booksellers; its lawyers prosecuted them in court, seeking prison or galley sentences. Its aggressive propaganda campaign succeeded in hardening opinion toward Reformed as threat to Church and State stability. »⁵⁵

Le troisième et dernier acteur est la compagnie du Saint-Sacrement, établie en 1627 par le duc de Lévis-Ventadour et autorisée par Louis XIII en 1631 (mais interdite en 1660). Lors de ses réunions le jeudi les membres, venant de toutes les classes sociales, s'assemblent pour adorer le saint sacrement. Le but de cette compagnie était alors l'expansion de la dévotion

⁵³ *Ibid.*, p. 461.

⁵⁴ BROUSSON, Claude, *Lettres au clergé de France assemblée à Paris en l'année 1685*, Au Désert chez le Sincère, 1685.

⁵⁵ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, pp. 6-7.

eucharistique comme « fin première de la société ». L'article 15 de ses statuts prescrivait :

« Les exercices et objets de la charité des confrères seront les hôpitaux, prisons, malades, pauvres affligés honteux, tous ceux qui ont besoin de secours, le soin envers les magistrats de faire garder la police chrétienne et les édits aux hérétiques [protestants], accommoder les procès ou inimitiés, relever les personnes du péché, réprimer tous les vices autant qu'il se peut et enfin protéger tout ce qui se fait à la gloire de Dieu. »⁵⁶

Pour atteindre son but, cette compagnie créa des branches dans 65 villes en France et établit un réseau d'espions⁵⁷. Une filiale fut également créée à Nîmes, ville natale de Brousson. La compagnie était le troisième acteur de l'interprétation de l'édit « à la rigueur » et de la Révocation. Mais sous le ministère de Mazarin cette compagnie secrète était présentée comme « conspiration contre le Roi, les évêques, les parlements », elle s'effaça à partir de 1666 et survécut seulement dans les institutions caritatives⁵⁸.

⁵⁶ FEUILLAS, Michel, *Compagnie du Saint-Sacrement*, In : DGS, p. 1398.

⁵⁷ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 7.

⁵⁸ FEUILLAS, Michel, *Compagnie du Saint-Sacrement*, In : DGS, p. 1398.

1.4. DEFENSEUR DES EGLISES OPPRIMEES ET LE PROJET DE TOULOUSE (1679-1683)

1.4.1. LE SYNODE DE SAINT-ANTONIN ET L'AVERTISSEMENT PASTORAL DU CLERGE DE FRANCE (1682)

La Révocation était proche, les dragonnades commençaient déjà. Mais, Claude Brousson put toujours exercer son métier d'avocat au parlement de Toulouse. Avec le personnel de l'ancienne chambre « mi-partie » tout un groupe de protestants arriva à Toulouse, qui se constitua peu de temps après en Église réformée. Toulouse était une ville hostile à la foi réformée, il n'existait aucun lieu de culte. Selon l'article 20 de l'Édit de Nantes, les protestants de Toulouse pouvaient s'assembler seulement à l'extérieur de la ville et ils choisirent le petit bourg voisin du Portet. Le Roi accorda l'exercice du culte et l'édification d'un temple dans ce lieu, mais sans permettre la célébration de la Sainte Cène ou des mariages⁵⁹. Brousson fut élu au consistoire de cette nouvelle Église et la présenta au synode du Haut-Languedoc, réuni du 23 septembre au 1^{er} octobre 1682 à St-Antonin.

FLOUTIER présente dans son étude sur le projet de Toulouse les décisions de ce synode à partir du rapport de Gilles de La Roche Gensac, commissaire royal (catholique) présent lors de cette assemblée réformée⁶⁰. Cinq grands domaines furent abordés au cours du synode : le plus grand relève des finances (34 % des problèmes évoqués au synode). On discutait sur le non-paiement des gages de pasteurs. Le deuxième était l'affectation des pasteurs (22 %) et le troisième concernait l'académie de Puylaurens (22 %). Le quatrième concerne la pratique de la foi, « touchant le mariage, le jeûne, la cène, l'éducation des enfants » (11 %) et le dernier de domaine

⁵⁹ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 46.

⁶⁰ A.D. Tarn-et-Garonne, Br 2055.

administratif, « comme par exemple le rattachement de l'Église de Portet au colloque d'Armagnac »⁶¹. Le problème dominant le synode n'était point la politique antiprotestante de Louis XIV, mais les finances, suivi de l'affectation des pasteurs et de l'académie de Puylaurens. Le synode semblait être impuissant face à l'étranglement du protestantisme, s'attachant à ses structures définies au XVI^e siècle et n'arrivant pas à s'adapter à cette nouvelle situation et il constate « un refroidissement du zèle »⁶² du côté des fidèles. L'Église réformée n'était plus intacte en 1682, la persécution avait porté des fruits comme le montre le synode de Saint-Antonin. Huit Églises sur les 59 invitées au synode envoyèrent des lettres d'excuse et la plus grande partie des Églises présentes n'envoya que son ministre (42 %) au lieu de le faire accompagner par des anciens⁶³.

Il est bien possible que Brousson fut choqué par l'état des Églises de sa province et qu'il se résolut à prendre lui-même, avec d'autres zéloteurs, de mesures pour lutter contre la désolation de l'Église réformée. De toute façon, le synode lui donna la possibilité de faire la connaissance des ministres des Églises de la province synodale du Haut-Languedoc et de la Haute-Guyenne et de se faire connaître lui-même. La tâche d'ancien à l'Église de Portet et celle de secrétaire au synode de Saint Antonin le rapprocha déjà de sa future convocation comme pasteur. La Discipline réformée précise que les anciens devaient

« veiller sur le troupeau avec les pasteurs, faire que le peuple s'assemble et que chacun se trouve aux saintes congrégations ; faire rapport des scandales et des fautes, ne connaître et en juger avec les pasteurs, et en général avoir soin avec eux de toutes choses

⁶¹ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, pp. 54-55.

⁶² *Ibid.*, p. 56.

⁶³ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 57.

semblables qui concernent l'ordre, l'entretien et le gouvernement de l'Église »⁶⁴.

Brousson remplit entre 1683 et 1689 la fonction d'ancien qu'il exerça également après la Révocation dans le Refuge à travers ses écrits.

En 1683, l'assemblée du clergé publia ses Quatre articles gallicans, mais aussi – ce qui est moins connu – un avertissement pastoral qui fut présenté à chaque consistoire réformé encore existant. Les intendants des provinces furent obligés de contrôler et d'assister à la lecture de ces avertissements. Les réformés y sont invités à abjurer leur hérésie et à revenir dans le giron de l'Église catholique. Le ton devient plus dur lorsque le clergé montre les conséquences d'une non-abjuration : «Et parce que cette dernière erreur sera plus criminelle en vous que toutes les autres, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous ont attiré jusqu'à présent votre révolte et votre schisme »⁶⁵.

1.4.2. LE PROCES DE MONTAUBAN ET LE PROJET DE TOULOUSE (1683)

Entre 1681 et 1685 le protestantisme français était en train d'être étranglé. Le nombre des temples supprimés augmenta et Brousson comme avocat des Églises opprimées, reçut plusieurs lettres des consistoires demandant son aide et décrivant les malheurs subis. Au printemps 1683, il tint en main une lettre de l'Église de Montauban, menacée par la suppression. Trois chefs d'accusation étaient présentés devant le parlement de Toulouse pour amener

⁶⁴ HAAG, Eugène/ HAAG Emile (Ed.), *La France Protestante, Ou Vies des Protestants Français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la Réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes à l'Assemblée Nationale*, (6 tomes, arrêtée à la lettre G), Paris, 1877-1892 ; réimpr. de l'éd. originale : Genève : Slatkine Reprints, 1966, t. 10, pp. 38-39.

⁶⁵ Cité dans GARRISSON, Jeanine, *L'Édit de Nantes et sa Révocation*, Paris: Fayard, 1985, p. 191.

à l'interdiction de culte réformé à Montauban et Brousson prit la défense de ses coreligionnaires. Dans sa plaidoirie, Brousson essaya de réfuter ces trois chefs d'accusation.

Premièrement, le clergé catholique reprochait à l'Église de Montauban d'avoir accepté cinq relaps⁶⁶ à la sainte cène quoiqu'il n'exista aucune signification d'acte d'abjuration « en bonne forme » dans quatre des cinq cas⁶⁷. Le cinquième était plus compliqué car le proposant⁶⁸ Jacques Debia était un proposant qui – selon les accusateurs – avait signé un papier d'abjuration. La défense (Brousson) fit remarquer qu'il n'y avait pas de preuve d'abjuration, car celle-ci fut tenue secrète par les Jésuites. S'il y a une signification, il s'agit d'une abjuration sous la contrainte pendant la formation de Debia au collège dirigé par les Jésuites, ce qui était interdit par la déclaration de 1669⁶⁹.

Deuxièmement, il fallait trouver une raison à l'emprisonnement des cinq ministres de Montauban, de trois anciens et des quatre particuliers. On leur reprocha d'avoir prié hors du temple, dans la chambre du consistoire, contrairement à la déclaration du 30 août 1682⁷⁰ et celle du 3 juin 1681⁷¹. Brousson défendit ses coreligionnaires emprisonnés devant le parlement de Toulouse en ajoutant à l'affaire de Montauban une liste de quatorze Églises voisines. Brousson répliqua que ce n'étaient point des prières prononcées

⁶⁶ Des Relaps sont des protestants qui après avoir abjuré leur foi sont revenus à leur ancienne confession réformée.

⁶⁷ Voir tout le procès dans FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, pp. 68- 80.

⁶⁸ Proposants –ministre avant l'ordination.

⁶⁹ FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 48.

⁷⁰ « portant défenses à ceux de la Religion Prétendue Réformée de s'assembler, si ce n'est dans leurs temples et en présence des ministres ».

⁷¹ « fait défense à ceux de la RPR de s'assembler ni de chanter leurs psaumes en public, ni ailleurs que dans les lieux où ils font l'exercice de leur religion ».

lors du culte, mais de simples invocations prononcées avant une réunion, ce que permettait l'article 34 de l'Édit de Nantes⁷².

Troisièmement, les deux premiers chefs d'accusation étaient trop minces, il fallait trouver un troisième : de nouveau on se référa à la déclaration du 30 août 1682 interdisant des assemblées en dehors des temples et sans pasteurs. Les plaignant dirent qu' « il y a eu assemblée illicite chez Abouli et chez la veuve Molemousque ». Brousson répondit :

« chez Bernard Abouli : il était dans sa maison et chantait des psaumes avec son fils, jeune garçon âgé de 10 à 14 ans – chez la veuve Malesmousque : tous les soirs, elle recevait par charité chez elle un mendiant aveugle et lui lisait des passages de la Bible et chantait des psaumes. Elle vivait seule chez elle avec sa mère âgée de 88 ans »⁷³.

On remarque très bien que Brousson était très habile dans sa défense, en cherchant non seulement à présenter les faits, mais aussi à émouvoir : il parle d'une veuve agissant par charité envers un mendiant aveugle. Mais malgré la faiblesse de l'accusation et l'abandon des second et troisième chefs d'accusation, le parlement rendit son arrêt définitif, le mercredi 2 juin 1683,

« selon lequel le temple devait être démoli, l'exercice du culte dans la ville et la juridiction de Montauban était supprimée ; les ministres étaient condamnés aux dépens, et il leur était interdit d'exercer le ministère de la Religion Prétendue Réformée dans toute l'étendue du royaume et ils devaient, sous peine de trois mille livres d'amende et de poursuite criminelles, quitter dans les trois mois la ville de Montauban »⁷⁴.

La réaction à la plaidoirie de Brousson ne se trouve pas dans les rapports officiels, mais dans la plupart des biographies consacrées à Claude Brousson. Selon les biographes, elle fut marquée d'une audace inouïe : « Dépassant le sujet des paroisses incriminées, il s'élève jusqu'à des

⁷² FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, p. 73.

⁷³ *Ibid.*, p. 74.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 77.

considérations générales et « fait voir sommairement à ces juges prévenus, parmi lesquels il y avait de grands prélats romains, la pureté et la sainteté de la religion qu'ils voulaient abolir »⁷⁵.

Antoine Court énumère dans sa biographie quatre réactions dont nous citerons les deux suivantes :

« Un des plus célèbres avocats catholiques dit assez haut, à ceux qui étaient près de lui : « Oh ! qu'entendons-nous, messieurs ? Le parlement fait tous ses efforts pour abolir la religion prétendue réformée et, dans le même temps, on vient la lui prêcher en face. (...) Lorsque M. Brousson eut achevé de parler, un jésuite qui était derrière lui l'embrassa fortement et lui dit : « Monsieur, vous m'avez fort édifié, oui, Monsieur, vous m'avez fort édifié »⁷⁶.

Il semble que cette plaidoirie devant le parlement de Toulouse fut le premier sermon de Brousson, beaucoup d'autres suivront lors de ses nombreuses assemblées du Désert. La séance du parlement terminée, la décision concernant les quatorze Églises que Brousson avait ajoutées à celle de Montauban fut ajournée et le conseil discuta de la question : fallait-il arrêter Brousson ou non ? La décision fut prise : au lieu du bâton, on emploiera la carotte en proposant à Brousson un poste de conseiller au parlement, s'il abjurait sa foi réformée. C'était mal connaître cet avocat zélé qui rejeta leur proposition et se réfugia à Nîmes où il prit contact avec quelques ministres pour élaborer un projet. Sa carrière comme avocat était terminée et une autre étape de sa vie commençait. Strayer résume: "By stripping him of his professional credentials, Louis XIV forced this normally peaceful man to make a radical, life changing decision. The dove was about to become bellicose"⁷⁷.

⁷⁵ RAUZIER-FONTAYNE, Lucie/ MOURS Samuel, *Claude Brousson. Défenseur des Églises opprimées*, Genève : Labor et fides, 1948, p. 40.

⁷⁶ COURT, Antoine, *Claude Brousson, Deux sermons au Désert, Interprétation du songe de Louis XIV*, Hendaye : Edipro, 2010, pp. 15-16.

⁷⁷ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 19.

Quelques semaines plus tard, l'avocat participa à l'élaboration du fameux « projet de Toulouse »⁷⁸. Vingt-huit députés des diverses provinces synodales du Midi, du Haut et du Bas-Languedoc, des Cévennes, du Dauphiné, de la Guyenne et de la Saintonge s'assemblèrent dans la maison de Brousson à Toulouse pour prendre des mesures contre cet étranglement du protestantisme en France. Il était temps d'agir. « On décida d'envoyer à Louis XIV une requête générale, inspirée et en grande partie rédigée par Brousson »⁷⁹. Il s'agissait de 18 articles qui prévoyaient, parmi d'autres, le rétablissement simultané du culte réformé, là où il avait été aboli, sur les « masures » des temples détruits des provinces du Midi (article 2 et 3). Cette résistance pacifique fut prévue pour le dernier dimanche de juin : le 27 juin 1683. Quelques Huguenots apportèrent des armes à ces assemblées pour se défendre en cas d'attaque des dragons. Néanmoins, ce projet ne fut point couronné de succès, car une grande partie des Églises concernées ne participèrent pas à cette résistance pacifique. Les réformés du Midi étaient divisés en deux groupes, zéloteurs et modérés. « De grandes Eglises, comme celle de Castres et de Nîmes où la majorité du Consistoire désapprouvait le Projet et prônait la soumission absolue au roi, s'abstinrent. » Strayer donna le titre « la colombe devient belliqueuse » (« The Dove turns Bellicose 1683-1684 »⁸⁰) à l'implication de Brousson dans ce projet de Toulouse.

Aux yeux de Louis XIV les Huguenots de Midi qui participèrent à ce projet n'étaient que des simples rebelles qu'il fallait étouffer dans l'œuf. La répression fut très dure pour les réformés. Dans son ouvrage *Apologie du*

⁷⁸ Voir pour les détails FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996, pp. 81-157.

⁷⁹ RAUZIER-FONTAYNE, Lucie/ MOURS Samuel, *Claude Brousson. Défenseur des Eglises opprimées*, Genève : Labor et fides, 1948, p. 45.

⁸⁰ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 20.

Projet des Réformés (publié en 1685) Brousson lui-même estime le nombre des réformés exécutés entre 80 à 100 (1683-1684). Une de ces victimes fut le pasteur Isaac Homel, 72 ans. Accusé d'avoir participé au projet de Toulouse, il refusa à abjurer sa foi et fut rompu vif sur la roue à Tournon. « Thus died the first Huguenot pastor to become a martyr, but he would not be the last »⁸¹. Dans son *Apologie du Projet* l'ancien avocat du parlement de Toulouse démontre la tension entre l'obéissance due à Dieu et celle due au Roi. Comment faut-il réagir ? Obéir à sa conscience et continuer à s'assembler ou abjurer sa foi pour être fidèle au Roi ? Est-ce qu'il est permis de défendre la liberté religieuse par les armes ? C'étaient ces questions que les Huguenots se posaient peu de temps avant la Révocation et notamment après l'échec du projet de Toulouse.

Brousson était maintenant un « hors-la-loi », recherché comme un des « boutefeus » de la rébellion. Il se rendit à Nîmes où il échappa de peu aux dragons, mais il arriva à quitter la France et trouva refuge en Suisse.

⁸¹ *Ibid.*

II. REFUGIE EN SUISSE ET LE TOUR D'EUROPE (1683-1688)

Pour décrire leur propre arrivée en Suisse, les Huguenots reprenaient l'image du peuple Israël arrivant en « terre promise » après avoir passé 40 ans dans le désert. Cette terre hospitalière accueillait un grand nombre de réformés français déjà avant et surtout après la Révocation. Brousson atteignit ce « havre de grâce », ce Refuge, en novembre 1683. Il s'installa à Lausanne, car Genève regorgeait déjà de réfugiés. Sa femme et son fils Barthélemy arrivèrent peu de temps après. Mais l'autre fils, Claude, le plus jeune resta chez sa grand-mère paternelle à Nîmes où il mourut quelques mois plus tard.

L'ancien avocat réussit à reprendre son métier à Lausanne. Mais sa première occupation fut le sort de ses coreligionnaires en France. Ne pouvant plus les aider directement, il utilisa la plume pour lancer un appel en direction des protestants d'Europe. Il se mit aussitôt au travail : en 1684 parut *L'État des Réformés de France*, en trois parties, la dernière consacrée à *l'Apologie du Projet de Toulouse*. Ce premier ouvrage fut d'abord imprimé en Suisse, puis en Hollande. Ces pays étaient les principaux lieux d'où sortaient des livres protestants de controverse (en outre : il faut ajouter l'Angleterre et le Saint Empire de nation germanique). Brousson était conscient du pouvoir de la plume et l'utilisa pendant toute sa vie : son œuvre compte plus de 4 000 pages. *L'État des Réformés* fut suivi de six *Lettres au Clergé de France*, où il fit de nouveau un exposé de la pure doctrine de la foi réformée en contradiction avec les dogmes de l'Église catholique. Ces lettres étaient réunies en un petit volume et « adressées à tous les prêtres dont Brousson put se procurer l'adresse »⁸². Les biographes reprochent souvent à Brousson

⁸² RAUZIER-FONTAYNE, Lucie/ MOURS Samuel, *Claude Brousson. Défenseur des Eglises opprimées*, Genève : Labor et fides, 1948, p. 63.

d'avoir été trop naïf dans ses écrits, mais on peut aussi le voir autrement. Il est facile de juger cet homme en connaissant la suite de l'histoire – la Révocation et le temps de l'Église du Désert. Mais, il ne faut pas négliger son optimisme et son espoir et sa confiance en le Roi qu'il garda pendant toute sa vie jusqu'à sa dernière requête au roi écrite peu de temps avant sa mort en 1698. Le but principal de ses écrits était que le Roi et le clergé catholique se rendent compte de l'impasse où les conduisait leur attitude antiprotestante et de convaincre les puissances protestantes d'agir en faveur de leur confrères en France. Il ne parvint pas à convaincre ni le clergé ni le Roi : l'Édit de Nantes fut révoqué le 17 octobre 1685 ce qui déclencha un véritable « exode ».

« L'exode » des Huguenots qui avait déjà commencé avant la Révocation se poursuivit au moment de la Révocation, malgré des lourdes peines (galère pour les hommes, prison pour les femmes). Environ 200 000 réformés quittèrent leur patrie pour trouver un Refuge à l'étranger, notamment en Suisse, aux Pays-Bas, dans certaines villes de l'Empire et en Angleterre. Souvent les réfugiés arrivaient avec leur billet d'abjuration. RAUZIER-FONTAYNE/MOURS nous donnent l'exemple des réfugiés arrivant en Suisse : « Ce billet, qui leur brûlait les doigts, ils le présentaient aux ministres suisses et leur demandaient humblement « de les recevoir en la paix de l'Eglise », en agréant leur acte de contrition devant toute la communauté »⁸³.

La situation en Suisse était très problématique après la Révocation du 17 octobre 1685. Il fallait trouver des logements pour cette foule de fugitifs qui continuait à envahir les cantons suisses. « En un seul jour, Claude Brousson put compter deux mille arrivées à Lausanne »⁸⁴. Il fallait agir... Les réfugiés Huguenots créèrent un comité des réfugiés à Lausanne et chargèrent

⁸³ RAUZIER-FONTAYNE, Lucie/ MOURS Samuel, *Claude Brousson. Défenseur des Eglises opprimées*, Genève : Labor et fides, 1948, p. 70.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 73.

Brousson et le pasteur La Porte de la mission de plaider la cause des Huguenots auprès des puissances protestantes en Europe.

« In five months, they visited the Evangelical Cantons at Aarau, the Prince Regent of Württemberg, officials in Brandenburg and Nuremberg, the Elector of Saxony, the Margrave of Bayreuth, the Governor of Strasbourg, the Prince of Ansbach, the Great Elector Frederick William in Berlin, several of the Hansa towns, and Prince William of Orange in Holland. While some German officials treated them coolly, Frederick William the Great Elector (a Calvinist), angry at the way Louis XIV treated French Protestants, welcomed them warmly. He personally paid the expense of sending Brousson's four *Letters of the Protestants* (1686) »⁸⁵.

Frédéric Guillaume, le grand Electeur de Brandenburg, lui proposa même un poste à l'université de Berlin récemment créé. Brousson refusa, car « he felt that the pen would be mightier than the pulpit or the podium »⁸⁶.

Aux Pays-Bas, Brousson et son collègue La Porte faisaient la connaissance du prince d'Orange, de son grand pensionnaire Fagel et de Pierre Jurieu dont le livre sur *L'Accomplissement des prophéties* venait de paraître. L'exégèse de Jurieu de l'Apocalypse marquera en partie la prédication de Brousson dans le Désert et formera le contexte « apocalyptique » de son premier ministère entre 1689 et 1693. L'autre contexte qu'il faut encore décrire est la situation européenne à cette époque.

⁸⁵ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 37.

⁸⁶ *Ibid.*

2.1. L'EUROPE ENTRE 1685 ET 1697

2.1.1. ESPERANCES DÉÇUES APRES LA REVOCATION

La Révocation n'était pas restée sans effet dans l'Europe de la fin de 17^e siècle. Venant des États protestants, il se développait une véritable propagande dénonçant le régime « tyrannique » de Louis XIV dans des pamphlets et libelles. La France était la principale puissance politique et militaire en Europe à cette époque : son armée était forte de 150 000 hommes et sa flotte étaient numériquement la première du monde, plus grande que les escadres hollandaise et anglaise réunies⁸⁷. Néanmoins, elle se trouva de plus en plus isolée et bientôt seule face à une coalition européenne, car « poussé par Louvois, il [Louis XIV] restait convaincu que le seul moyen de se faire respecter était d'inspirer la crainte».

La guerre franco-savoyarde contre les Vaudois, un autre groupe protestant, en avril et mai 1686 ne contribua pas à améliorer l'image de Louis XIV, déjà obscurcie par la Révocation de l'Édit de Nantes. 7 000 à 8 000 soldats français et savoyards « purgèrent » les vallées des rebelles⁸⁸. Les derniers furent envoyés par le duc de Savoie, Victor-Amédée, qui changea par la suite plusieurs fois de camp, en luttant soit du côté français soit aux côtés des alliés de la Ligue d'Augsbourg.

Les protestants en Europe se sentirent menacés par la Révocation et la persécution des Vaudois. De plus, le roi d'Angleterre était catholique depuis 1685. Du point de vue huguenot, le bilan des années 1685-1687 fut décourageant. Tous les espoirs qu'une puissance européenne s'engagerait pour les intérêts des Huguenots persécutés dans le royaume avaient été déçus. Claude Brousson, au Refuge, était conscient de ce contexte historique défavorable à ses coreligionnaires restés en France. Mais, tout changea autour de l'année 1688.

⁸⁷ PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIV*, Paris: Perrin, 2008 (4^e éd.), p. 499.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 489.

2.1.2 EN ANGLETERRE : LA *GLORIOUS REVOLUTION* DE 1688⁸⁹

Une des conditions favorables à la Révocation fut le changement de règne en Angleterre, en février 1685. Jacques II, un catholique, avait accédé au trône d'Angleterre et les anglicans redoutaient une restauration du « papisme ». La situation n'était pas sans espoir pour les protestants anglais, car Jacques n'avait pas encore donné naissance à un fils et il était vraisemblable que Mary, la fille aînée du roi et épouse de Guillaume d'Orange, succéderait au trône après la mort de son père. Mais la naissance de Jacques Édouard le 20 juin 1688 anéantit tous les espoirs et modifia toutes les données politiques des îles britanniques.

Avec la naissance d'un héritier au trône, les Anglicans mirent tout leur espoir dans le couple Mary-Guillaume par crainte d'une restauration du catholicisme en Angleterre et soutinrent un débarquement du prince d'Orange. Les Orangistes hollandais furent également favorables au débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre et les États généraux votèrent le financement de cette entreprise.

Le 15 novembre 1688 une flotte de 50 vaisseaux de guerre et de 225 transports de troupes débarqua sur la plage de Torbay dans le Devon. Cette armée de 13 000 hommes était formée d'Anglais, de Brandebourgeois et de Huguenots réfugiés sous le commandement de Guillaume et du comte de Schomberg.

Fédéric-Armand, comte de Schomberg (1615-1690)⁹⁰ était l'un des plus illustres généraux du 17^e siècle. Il avait participé à la guerre de Trente Ans dans l'Empire du côté suédois et français. Après avoir servi pour le Portugal, il rentra en France en 1668 et lutta pendant les années suivantes pour le royaume de France. Grâce à ses succès et malgré sa confession protestante, il fut nommé maréchal de France en 1675.

⁸⁹ Cf. PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIV*, Paris: Perrin, 2008 (4^e éd.), p. 494-496.

⁹⁰ En Angleterre de l'année 1688, il reçut le titre de duc de Tetford.

« Après la Révocation de l'Édit de Nantes, il obtint, en 1686, la permission de sortir du royaume, avec les « regrets de toute la France, dit Sourches, qui perdait en lui le meilleur et le plus expérimenté de ses généraux » (...) On le considérait comme le premier capitaine de son siècle après le prince de Condé et le maréchal Turenne »⁹¹.

De 1688 jusqu'à sa mort à la bataille de Boyne le 11 juillet 1690, il fut au service de Guillaume d'Orange. Dans le procès de Claude Brousson en l'année 1698, une lettre adressée à ce comte Schomberg constitua l'un des éléments-clés pour condamner l'ancien avocat comme ennemi de l'Etat.

Le débarquement du prince d'Orange fut couronné de succès, Jacques fut déposé et obligé de quitter l'Angleterre. « Louis XIV l'accueille avec magnificence et mit à sa disposition le Château-Vieux de Saint-Germain. » La *Glorious Revolution* s'acheva le 23 juin 1689 sans effusion de sang : Guillaume et son épouse Mary furent proclamés conjointement « roi et reine d'Angleterre, de France, d'Irlande et des États y appartenant ». « Le *Bill of Rights*, charte de libertés anglaises, allait jeter les bases de la monarchie limitée. La coalition antifrançaise venait de trouver un chef sûr, déterminé à conduire une guerre sans merci contre son ennemi de toujours. » Les Huguenots retrouvèrent l'espoir qu'ils pourraient bientôt recouvrer leur liberté religieuse si le nouveau roi d'Angleterre attaquait la France pour obliger le Roi-Soleil à révoquer la Révocation. La formation de la Ligue d'Augsbourg contribua à nourrir cet espoir d'une délivrance très proche.

⁹¹ BODINER, Gilbert, *Schomberg*, In : DGS, p. 1418.

2.1.3. LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG (1688-1697)

L'hostilité des maisons de Habsbourg et de Bourbon était un des enjeux principaux à cette période aboutissant en 1688 à une guerre ouverte. Il s'agit de la guerre de la Ligue d'Augsbourg se terminant par la paix de Ryswick en 1697.

La crise de la succession palatine fut une des quatre affaires⁹² à l'origine de cette guerre européenne (guerre de Neuf Ans). En 1685, Charles de Simmern, comte du palatin du Rhin n'avait pas laissé de descendance. Conformément à un accord de 1659, la dignité électoral et les fiefs passa à la maison de Palatinat-Neubourg.⁹³ Philippe Guillaume, beau-père de Léopold I^{er} devint le nouvel électeur du Palatinat. Mais Louis XIV revendiqua au nom de sa belle-sœur Elisabeth-Charlotte – Madame Palatine – « les biens allodiaux sur la rive gauche du Rhin »⁹⁴. Le nouvel électeur du Palatinat ayant le soutien de l'empereur et des princes allemands n'était pas prêt à faire des concessions, notamment après l'expérience de la politique française des réunions. Pour prendre des gages, des troupes françaises envahirent le Palatinat.

Les Princes allemands et l'Empereur réagirent à la mainmise sur le Palatinat et s'allièrent aux autres puissances européennes en formant en juillet 1686 la Ligue d'Augsbourg réunissant les Provinces-Unies, les princes de l'Empire, l'Empereur, l'Espagne, la Suède et la Savoie (qui venait de changer de camp pour échapper à l'influence française). Pour éviter une guerre, Louis XIV réclama la transformation de la trêve de Ratisbonne en paix perpétuelle, mais il avait déjà perdu son crédit auprès des puissances européennes.

⁹² Les quatre affaires à l'origine de la guerre de la ligue d'Augsbourg: 1. La succession palatine ; 2. La succession de Cologne affrontant les intérêts de Louis XIV et de l'Empereur allié au pape d'Innocent IX, hostile au Roi-Soleil et favorable aux Habsbourg ; 3. La politique des réunions ; 4. La révocation de l'édit de Nantes. Cf. BÉRENGER, Jean, *Guerre de la ligue d'Augsbourg*, In : DGS, p. 687.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.*

La guerre débuta le 24 septembre 1688 par la publication d'un manifeste où Louis XIV expliqua qu'il se voyait obligé de prendre quelques gages, « en occupant la place de Philippsbourg, seule « porte » restant ouverte à une éventuelle invasion venue de l'est »⁹⁵. La dévastation du Palatinat avec l'incendie de Mannheim et de Heidelberg n'était que le début de la destruction de plusieurs villes dans cette région. Entre-temps, Jacques II essaya de regagner son trône et en février 1689, il s'embarqua pour l'Irlande dont les deux tiers de la population étaient catholiques. Cette entreprise fut couronnée de succès : « Dublin lui réserva un accueil enthousiaste. » Mais le séjour de Jacques II en Irlande fut limité.

Menacé par les troupes de Guillaume III, l'ancien roi d'Angleterre demanda du secours à Louis XIV. Celui-ci hésita à lui envoyer en Irlande les soldats dont il avait besoin sur le continent. Pour cette raison ce ne furent que 7 000 hommes commandés par le comte de Lauzun qui furent envoyés à Jacques II et la première rencontre, le 10 juillet 1690, de ces troupes franco-irlandaises fut un désastre. Vaincu, le Stuart regagna la France avec une partie de l'armée et retourna au château de Saint-Germain. La veille de cette bataille, Guillaume avait été légèrement blessé à l'épaule.

« Dans la nuit du 27 juillet, une fausse rumeur gagna Paris : le prince avait succombé. Ce fut une immense explosion d'allégresse parmi le peuple. Explosion spontanée, précisons-le, qui mit les autorités dans l'embarras. (Il était inconvenant dans un pays chrétien de se réjouir de la mort de quelqu'un, même de son ennemi) »⁹⁶.

Le bilan de l'année 1690 : le Stuart Jacques II avait été chassé d'Angleterre et Guillaume d'Orange confirmé sur le trône « prêt à porter le feu sur le continent. » Sous sa présidence se tint un congrès en mars 1691 à la Haye, la ville où Daniel Brousson logeait et qui accueillit plus tard les deux frères. Une grande partie de l'Europe était représentée à ce congrès destiné à se mettre d'accord sur les mesures à prendre contre Louis XIV.

⁹⁵ PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIV*, Paris: Perrin, 2008 (4^e éd.), p. 493.

⁹⁶ *Ibid.*

Les premières années de la guerre qui s'engagea alors furent marquées par des victoires et des défaites non décisives des deux côtés. Près du village de Steinkerque les Français repoussèrent une attaque de Guillaume le 3 août 1692. Mais la bataille navale de La Hougue en juin 1692 fut une grande défaite pour la flotte française. Les Anglais nommèrent cette bataille le « désastre de la Hougue ».

Claude Brousson, se trouvant à Nîmes à cette époque, réagit dans l'un de ses ouvrages à ce « désastre de la Hougue» où il voyait le signe de la délivrance prochaine de l'Église réformée de France. Dans la dédicace de ses *Remarques sur la traduction du Nouveau Testament fait par ordre du clergé de France et par le ministère de Denis Amelote, prêtre de l'Oratoire*, adressée au Roi et datée du Désert, le 31 décembre 1692, il écrit :

« Le prophète Esaïe, dans sa révélation au chapitre XLIII, verset 14, avait prédit que le *cri des Chaldéens serait dans les navires*. Les Chaldéens étaient les enfants de Babylone, leur nom signifiait destructeur, et, en effet, ils désolèrent autrefois beaucoup de pays, mais surtout ils détruisirent Jérusalem, ils ruinèrent le temple de l'Éternel, ils abolirent son saint service, ils firent servir une grande partie de son peuple, et ils tinrent longtemps le reste dans une dure captivité. Cette prophétie, dans son sens mystique et mystérieux, se rapportait aux Chaldéens mystiques, qui sont les enfants de la nouvelle Babylone... Dans le siècle passé, les Espagnols, qui étaient alors forts puissants, étaient principaux instruments dont la nouvelle Babylone⁹⁷ se servait pour affliger le peuple de Dieu ; mais lorsqu'ils voulurent achever de le détruire, ils eurent équipé une armée navale formidable [l'invincible Armada], Dieu fit périr cette grande flotte qu'ils appelaient l'invincible ; alors *le cri des Chaldéens fut dans les navires*.

Dans ce siècle, permettez-nous, Sire, de dire à Votre Majesté ces vérités sur lesquelles il importe qu'il lui plaise de faire de sérieuses réflexions, dans ce siècle, votre royaume est devenu d'une façon particulière la nouvelle Chaldée ; il a désolé plusieurs pays, mais surtout il a ruiné la Jérusalem du Dieu vivant⁹⁸, il a démoli ses sanctuaires, il a aboli son saint service, il a fait périr une grande partie de son peuple, il en a dispersé une autre par toute la terre, et depuis longtemps il fait gémir tout le reste dans une dure captivité ; c'est pourquoi Votre Majesté a formé des desseins pareils à ceux de Philippe

⁹⁷ La nouvelle Babylone est l'Église catholique. Le pape est l'antéchrist.

⁹⁸ L'Église réformée.

Il, roi d'Espagne, et que pour cet effet elle a équipé une puissante armée navale, Dieu a aussi dissipé cette belle flotte [bataille de La Hougue, mai 1692] ; alors *le cri des Chaldéens* a de nouveau été dans les navires, les Chaldéens ont de nouveau été engloutis par la mer teinte de leur sang, comme autrefois l'armée des Égyptiens, qui avaient aussi opprimé le peuple de Dieu, fut englouti par la mer Rouge... »⁹⁹

Sur le front piémontais, l'arrivée de Victor-Amédée de Savoie et de son armée de 45 000 hommes dans le Dauphiné, luttant maintenant aux côtés des alliés, fit espérer de nombreux Huguenots du Midi. Mais l'armée du duc de Savoie fut arrêtée en Provence, avant d'atteindre le Languedoc et les Cévennes et subit une autre défaite à la Marsaille en octobre 1693. C'est alors qu'une terrible disette frappa la France en 1693-1694 et convainquit Louis XIV d'engager des négociations avec l'Angleterre, les Provinces-Unies et l'Espagne. En septembre 1697, les différentes parties conclurent la paix de Ryswick.

Nous avons vu, à l'exemple de la dédicace adressée à Louis XIV en décembre 1692, que l'ancien avocat interpréta les événements de la guerre la Bible à la main. La guerre de la Ligue d'Augsbourg forme l'arrière-plan du premier ministère de Brousson. Il faut y ajouter l'arrière-plan « apocalyptique » qui influençait le contenu de ses ouvrages.

⁹⁹ Cité dans DOUEN, Orentin, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700), D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Grassart, 1879, t. 2, pp. 210-211.

2.2. L'ATTENTE DE LA DELIVRANCE PROCHAINE

Apocalypse 11,1-14¹⁰⁰

Les deux témoins

- (1) On me donna un roseau semblable à une verge, en disant: Lève-toi, et mesure le temple de Dieu, l'autel, et ceux qui y adorent.
- (2) Mais le parvis extérieur du temple, laisse-le en dehors, et ne le mesure pas; car il a été donné aux nations, et elles fouleront aux pieds la ville sainte pendant quarante-deux mois.
- (3) Je donnerai à mes deux témoins le pouvoir de prophétiser, revêtus de sacs, pendant mille deux cent soixante jours.
- (4) Ce sont les deux oliviers et les deux chandeliers qui se tiennent devant le Seigneur de la terre.
- (5) Si quelqu'un veut leur faire du mal, du feu sort de leur bouche et dévore leurs ennemis; et si quelqu'un veut leur faire du mal, il faut qu'il soit tué de cette manière.
- (6) Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne tombe point de pluie pendant les jours de leur prophétie; et ils ont le pouvoir de changer les eaux en sang, et de frapper la terre de toute espèce de plaie, chaque fois qu'ils le voudront.
- (7) Quand ils auront achevé leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra, et les tuera.
- (8) Et leurs cadavres seront sur la place de la grande ville, qui est appelée, dans un sens spirituel, Sodome et Égypte, là même où leur Seigneur a été crucifié.
- (9) Des hommes d'entre les peuples, les tribus, les langues, et les nations, verront leurs cadavres pendant trois jours et demi, et ils ne permettront pas que leurs cadavres soient mis dans un sépulcre.
- (10) Et à cause d'eux les habitants de la terre se réjouiront et seront dans l'allégresse, et ils s'enverront des présents les uns aux autres, parce que ces deux prophètes ont tourmenté les habitants de la terre.
- (11) Après les trois jours et demi, un esprit de vie, venant de Dieu, entra en eux, et ils se tinrent sur leurs pieds; et une grande crainte s'empara de ceux qui les voyaient.
- (12) Et ils entendirent du ciel une voix qui leur disait: Montez ici! Et ils montèrent au ciel dans la nuée; et leurs ennemis les virent.
- (13) A cette heure-là, il y eut un grand tremblement de terre, et la dixième partie de la ville, tomba; sept mille hommes furent tués dans ce tremblement de terre, et les autres furent effrayés et donnèrent gloire au Dieu du ciel.
- (14) Le second malheur est passé. Voici, le troisième malheur vient bientôt.

Cette première partie du onzième chapitre de l'Apocalypse de Jean avait, pour les Huguenots réfugiés, une importance considérable pour expliquer l'évènement de la Révocation, de la persécution qu'ils subissaient en France et de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. De nombreux protestants réformés se voyaient dans un contexte eschatologique, dans un contexte de

¹⁰⁰ Pour faciliter la lecture, les citations bibliques sont tirées d'une traduction moderne : *La nouvelle édition de Genève 1979* (Louis SEGOND), CH-Raomanel-sur-Lausanne : Société Biblique de Genève, 2009 (13^e éd.).

L'Accomplissement des Prophéties ou la délivrance prochaine de l'Église (1686), tel était le titre d'un livre Pierre Jurieu (1637-1713), un des pasteurs réfugiés jouant un rôle clé au Refuge et surtout concernant l'interprétation théologique de la Révocation. Il publia plusieurs ouvrages en répondant « à la controverse catholique et mena de virulentes attaques contre l'Église et le clergé de Rome ». Mais, il n'hésita pas non plus à entrer dans la « controverse au sein même des églises réformées »¹⁰¹. Dans son ouvrage sur *L'Accomplissement des prophéties*, Jurieu fit une exégèse de ce chapitre du dernier livre de la Bible. Ce livre de Jurieu était très répandu dans les pays du Refuge et Claude Brousson l'avait aussi lu. Jurieu se posa notamment deux questions : Qui sont ces deux témoins qui prophétisent pendant 1260 jours et sont ensuite tués par la bête (V. 3.7) ? Que signifient les différents nombres de ce passage (1260 jours, 3 jours et demi) ?

Le pays d'Égypte (V. 8) est pris par les Huguenots de l'Église du Désert comme image de la France. Ainsi, la fuite des 200 000 réformés avant et après la Révocation est rapprochée de l'« exode » du peuple d'Israël hors d'Égypte. Jurieu applique ainsi cette exégèse typologique à ce chapitre : les deux témoins sont l'Église réformée de France tuée par la Révocation de l'Édit de Nantes en octobre 1685. Pendant 1260 ans (les jours sont interprétés comme étant des années), ils pouvaient prophétiser. Mais la mort de ces deux témoins n'est pas définitive. Trois ans et 6 mois (3 jours et demi) après la Révocation, l'Église réformée sera restaurée en France. Ainsi, Jurieu avait fixé la date de la délivrance à l'année 1689. Selon Charles BOST, Brousson n'avait pas seulement lu l'ouvrage de Pierre Jurieu lors de son séjour dans les Provinces-Unies, il l'avait même rencontré¹⁰². Par la suite il étudia lui-même l'Apocalypse pour tirer des propres conclusions, mais

¹⁰¹ CHEVALIER, Françoise, *Pierre Jurieu*, In : DGS, p. 803.

¹⁰² BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 1, p. 226.

sûrement influencées par l'exégèse de Jurieu¹⁰³. Dans sa *Confession de foi raisonnée*, Brousson explique que les deux témoins tués sont l'Ancien et Nouveau Testament de la Bible¹⁰⁴. Dans la préface de ses *Lettres aux Catholiques romains* (1688) il constate :

« Les ministres de l'Antéchrist s'imaginoient avoir aboli l'Eglise de France, & et ils en avoient déjà dressé des trophées. Mais Dieu les confondra bientôt. Il va ressusciter les deux Témoins ; il a même déjà commencé à les vivifier à divers égards ; & pour mieux faire éclater sa gloire, il va faire en sorte que le feu ses ennemis ont allumé, les dévorera eux-même »¹⁰⁵.

Enfin, il donne son *Interprétation du songe de Louis le Grand* et voit dans le tremblement de terre de l'Apocalypse 11 la guerre de la Ligue d'Augsbourg¹⁰⁶.

En considérant ces pensées et exégèses eschatologiques, toutes les actions de Brousson qui suivront deviennent plus claires. L'attente de la délivrance prochaine explique la lettre à Schomberg, car les alliés sont seulement des outils dans un grand plan divin.

Attardons-nous un peu plus sur les réflexions eschatologiques de Brousson pour mieux comprendre ses pensées et ses actions. Dans une de ses *Lettres aux Catholiques romains*, Brousson retrace l'Histoire de l'Église de l'an 30 jusqu'à 1740 à partir des sept trompettes et des sept seaux de l'Apocalypse.

¹⁰³ L'influence de Jurieu sur Brousson notamment en ce qui concerne l'Accomplissement des prophéties reste encore un *desideratum* dans l'historiographie sur le protestantisme français.

¹⁰⁴ *Confession de foi raisonnée* (I), p. 7, In : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses. 1. Confession de foi raisonnée 2. Requete à Dieu ou prière générale des fidèles persécutez & massacrez en France pour le Service de Dieu. 3. Interprétation du songe de Louys le Grand, Roy de France & de Navarre*, Au Désert, 1694.

¹⁰⁵ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, pp. 4-5.

¹⁰⁶ *Interprétation du songe*, p. 12 (III), In : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses*, Au Désert, 1694.

2.2.1. L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE JUSQU'À 1740 DU POINT DE VUE DE BROUSSON

Dans sa *Quinzième lettre aux catholiques romains* du 15 avril 1688¹⁰⁷, Brousson divise l'Histoire de l'Église en sept étapes, pour expliquer au lecteur les prophéties contenues dans le livre de l'Apocalypse. Le titre de cette lettre est un peu mal choisi car il fait surtout comprendre que l'auteur mettra l'accent sur les sauterelles sortant de l'abîme vues comme précurseurs des Jésuites :

« Quatrième & dernier portrait que l'Écriture nous fait des Pasteurs Antichrétiens qui devoient venir au Monde, concernant les Moines de l'Église Romaine, & principalement les Jésuites, representez par les Sauterelles qui sont sorties du puits de l'Abîme. Sommaire explication des Sept Trompettes de l'Apocalypse, avec le parallèle des Sceaux & des Trompettes, dans la cinquième desquelles il est parlé de ces Sauterelles mystiques »¹⁰⁸.

Dans une introduction il fait d'abord comprendre qu'il faut joindre les prophéties sur les sept sceaux à celle des sept trompettes de l'Apocalypse pour « en avoir une Prophétie complète »¹⁰⁹. Il considère les trompettes et les sceaux comme deux tableaux qu'il faut regarder et interpréter ensemble. Ensuite, il présente le pape comme l'Antechrist de l'Occident et Mohamed comme l'Antechrist de l'Orient. « En effet il est certain que ces deux Antéchrist ont paru à peu près dans le même tems. » En se référant aux années du jubilé de Lévitique 25,8-24, il propose de voir dans les sept trompettes et sceaux différentes étapes de l'Histoire de l'Église. Chaque période couvre 245 ans. Il commence par l'an 30 apr. J.-C., année du commencement du ministère de Jésus-Christ.

¹⁰⁷ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, pp. 331-373.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 329.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 332.

I. L'Église persécutée dans l'Empire romain (30-275 apr. J.-C.)

Apocalypse 8,6.7 (6) Et les sept anges qui avaient les sept trompettes se préparèrent à en sonner. (7) Le premier sonna de la trompette. Et il y eut de la grêle et du feu mêlés de sang, qui furent jetés sur la terre; et le tiers de la terre fut brûlé, et le tiers des arbres fut brûlé, et toute herbe verte fut brûlée.	Ap 6,1.2 (1) Je regardai, quand l'agneau ouvrit un des sept sceaux, et j'entendis l'un des quatre êtres vivants qui disait comme d'une voix de tonnerre: Viens. (2) Je regardai, et voici, parut un cheval blanc. Celui qui le montait avait un arc; une couronne lui fut donnée, et il partit en vainqueur et pour vaincre.
--	--

Selon Brousson, ces tableaux montrent le temps des premiers chrétiens et leur persécution dans l'Empire romain pendant les trois premiers siècles (*la grêle et du feu mêlés de sang*). Le cheval blanc est l'image de la pureté, « non seulement de Jésus-Christ, mais aussi de son Corps mystique [Eglise] durant les premiers Siècles »¹¹⁰. Malgré la persécution (l'arc symbolise le temps du combat), l'Église est victorieuse (la couronne symbolise la victoire).

II. La chute de l'Empire romain (275-520 apr. J.-C.)

Ap 8,8.9 (8) Le second ange sonna de la trompette. Et quelque chose comme une grande montagne embrasée par le feu fut jeté dans la mer; et le tiers de la mer devint du sang, (9) et le tiers des créatures qui étaient dans la mer et qui avaient vie mourut, et le tiers des navires périt.	Ap 6,3.4 (3) Quand il ouvrit le second sceau, j'entendis le second être vivant qui disait: Viens. (4) Et il sortit un autre cheval, roux. Celui qui le montait reçut le pouvoir d'enlever la paix de la terre, afin que les hommes s'égorgeassent les uns les autres; et une grande épée lui fut donnée.
---	--

L'eau représente des peuples du monde et la mer la multitude de ces peuples. « Par les Montagnes elle [l'Écriture] entend les grandes

¹¹⁰ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, p. 339.

Monarchies»¹¹¹. La grande montagne est l'Empire romain régnant sur le tiers du monde, mais il disparaît lors des invasions des barbares représentés par le cheval roux.

III. La chute du pape (520-765 apr. J.-C.)

<p>Ap 8,10.11 (10) Le troisième ange sonna de la trompette. Et il tomba du ciel une grande étoile ardente comme un flambeau; et elle tomba sur le tiers des fleuves et sur les sources des eaux. (11) Le nom de cette étoile est Absinthe; et le tiers des eaux fut changé en absinthe, et beaucoup d'hommes moururent par les eaux, parce qu'elles étaient devenues amères.</p>	<p>Ap 6,5.6 (5) Quand il ouvrit le troisième sceau, j'entendis le troisième être vivant qui disait: Viens. Je regardai, et voici, parut un cheval noir. Celui qui le montait tenait une balance dans sa main. (6) Et j'entendis au milieu des quatre êtres vivants une voix qui disait: Une mesure de blé pour un denier, et trois mesures d'orge pour un denier; mais ne fais point de mal à l'huile et au vin.</p>
--	--

La grande étoile ardente est l'évêque de Rome (le pape) qui tombe du ciel. Dans le premier chapitre de l'Apocalypse des pasteurs sont représentés par des étoiles (Ap 1,20) « qui brillent dans le Ciel mystique de l'Eglise »¹¹². Une étoile qui tombe est un pasteur qui tombe dans l'apostasie. Brousson prend l'exemple du pape Grégoire I, élu en 590, en citant une épître de ce pape adressée à Anastase, évêque d'Antioche où il constate : « ayant été élevé extérieurement, il étoit tombé intérieurement »¹¹³. Le pape tombe dans l'apostasie en introduisant le « service des nouveaux Démons » et l'autorisation de l'usage des images dans l'Église. « Ce fut alors que le Panthéon de Rome, c'est-à-dire le Temple qui étoit consacré à tous les Dieux des Payens, fut dédié à la Ste. Vierge & à tous des Saints». En outre, Grégoire I introduisit un nouveau service ecclésiastique « sur le modèle de celui du Paganisme ».

¹¹¹ *Ibid.*, p. 340.

¹¹² BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, p. 343.

¹¹³ Greg. I. *lib. I. Epist. 5.*

Boniface III, élu pape en 607, reçut de Phoca, empereur d'Orient, le titre « d'Evêque Universel & de Vicaire de Jésus-Christ ». Ainsi, le pape prit la place du Christ, le fils de Dieu. « C'est ainsi que se manifesta l'Antéchrist ; comme nous l'avons remarqué dans une autre Lettre, le mot Grec, *Antichristos*, signifie également *Vicaire de Christ ou Tenant la place de Christ & contraire á Christ* »¹¹⁴. Grégoire II, élu pape en 716, s'empara du pouvoir temporel et l'ajouta au pouvoir spirituel et prit comme Boniface III la place du Christ, en devenant l'Antéchrist.

L'allégorie du cheval noir du troisième sceau représente les papes entre 560 et 740 apr. J.-C. Le pape (le cheval noir) tient dans sa main une balance, « comme un homme qui vend les choses saintes, ou qui ne les administre que pour le gain »¹¹⁵. Le mot grec utilisé pour balance (*zugos*) signifie aussi joug¹¹⁶. C'est-à-dire que « l'Evêque de Rome en usurpant la qualité de Chef & de Souverain de l'Eglise, imposeroit aux Chrétiens le joug de la servitude »¹¹⁷.

Les ministres de ces papes antichrétiens ne prêchaient l'Évangile que « par un honteux désir du gain ; & par le moyen ils vendoient le froment & l'orge mystique ». L'huile et le vin sont vus comme les « emblèmes de la parole de Dieu (...) qui ne seroient pas entrainés dans l'Apostasie par l'Antechrist »¹¹⁸.

¹¹⁴ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, pp. 345-346.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 348.

¹¹⁶ En effet, le mot grec ζυγός signifie non seulement balance, mais aussi joug ou servitude. Cette remarque de Brousson témoigne de la connaissance du grec de la Bible de notre pasteur du Désert.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 349.

IV. Les ténèbres et la famine (765-1010 apr. J.-C.)

Ap 8,12.13 (12) Le quatrième ange sonna de la trompette. Et le tiers du soleil fut frappé, et le tiers de la lune, et le tiers des étoiles, afin que le tiers en fût obscurci, et que le jour perdît un tiers de sa clarté, et la nuit de même. (13) Je regardai, et j'entendis un aigle qui volait au milieu du ciel, disant d'une voix forte: Malheur, malheur, malheur aux habitants de la terre, à cause des autres sons de la trompette des trois anges qui vont sonner!	Ap 6,7.8 (7) Quand il ouvrit le quatrième sceau, j'entendis la voix du quatrième être vivant qui disait: Viens. (8) Je regardai, et voici, parut un cheval d'une couleur pâle. Celui qui le montait se nommait la mort, et le séjour des morts l'accompagnait. Le pouvoir leur fut donné sur le quart de la terre, pour faire périr les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité, et par les bêtes sauvages de la terre.
---	--

Les tableaux décrivent la période des ténèbres¹¹⁹ entre 765 et 1010 apr. J.-C. On ne lit plus la Parole de Dieu et elle n'est plus prêchée. Au contraire, le culte idolâtre des Saints et des anges s'est finalement établi non seulement en France, mais partout en Occident et en Orient. Malgré la résistance de Charlemagne au concile de Francfort en 794, le second concile de Nicée prit la décision que les images « doivent être vénérées, saluées, baisées, servies & adorées »¹²⁰.

Le pape reçut par le lien avec la royauté des Francs (le couronnement de Charlemagne par le pape en 800) « le quart de la terre », ce qui signifie Europe. La famine est la privation de la parole de Dieu par le pape¹²¹. La prédication de la parole de Dieu devient extrêmement rare. Les bêtes sauvages sont les pasteurs de l'Antéchrist, les prêtres catholiques, des « loups ravissants » qui ravagent les troupeaux des chrétiens. Ils prêchent un autre Évangile, celui de « l'erreur & de l'idolâtrie »¹²².

¹¹⁹ Voir: Amos 8,9: « En ce jour-là, dit le Seigneur, l'Éternel, Je ferai coucher le soleil à midi, Et j'obscurcirai la terre en plein jour ». Brousson donne la référence de ce verset.

¹²⁰ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, p. 351.

¹²¹ *Ibid.*, p. 354.

¹²² *Ibid.*, p. 355.

Brousson reprendra ses idées dans ses sermons prêchés dans le Désert. Le troisième sermon de *La Manne mystique* porte le titre : « Les brebis mystiques discernant les vrais Pasteurs d'avec les Loups ravissants » et le quatrième « Les démons servis dans les idoles ». Ses écrits font partie de la controverse entre catholiques et protestants au XVII^e siècle.

V. Jésuites, Vaudois et Cathares (1010-1255 apr. J.-C.)¹²³

<p>Ap 9,1-12</p> <p>(1) Le cinquième ange sonna de la trompette. Et je vis une étoile qui était tombée du ciel sur la terre. La clef du puits de l'abîme lui fut donnée,</p> <p>(2) et elle ouvrit le puits de l'abîme. Et il monta du puits une fumée, comme la fumée d'une grande fournaise; et le soleil et l'air furent obscurcis par la fumée du puits.</p> <p>(3) De la fumée sortirent des sauterelles, qui se répandirent sur la terre; et il leur fut donné un pouvoir comme le pouvoir qu'ont les scorpions de la terre.</p> <p>(4) Il leur fut dit de ne point faire de mal à l'herbe de la terre, ni à aucune verdure, ni à aucun arbre, mais seulement aux hommes qui n'avaient pas le sceau de Dieu sur le front.</p> <p>(5) Il leur fut donné, non de les tuer, mais de les tourmenter pendant cinq mois; et le tourment qu'elles causaient était comme le tourment que cause le scorpion, quand il pique un homme.</p> <p>(6) En ces jours-là, les hommes</p>	<p>Ap 6,9-11</p> <p>(9) Quand il ouvrit le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui avaient été immolés à cause de la parole de Dieu et à cause du témoignage qu'ils avaient rendu.</p> <p>(10) Ils crièrent d'une voix forte, en disant: Jusqu' à quand, Maître saint et véritable, tardes-tu à juger, et à tirer vengeance de notre sang sur les habitants de la terre?</p> <p>(11) Une robe blanche fut donnée à chacun d'eux; et il leur fut dit de se tenir en repos quelque temps encore, jusqu'à ce que fût complet le nombre de leurs compagnons de service et de leurs frères qui devaient être mis à mort comme eux.</p>
---	---

¹²³ Malheureusement, dans l'exemplaire numérisé que l'auteur utilise, il manque la page 359 et quelques extraits des autres pages et ainsi des éléments d'explication de Brousson dans notre étude.

chercheront la mort, et ils ne la trouveront pas; ils désireront mourir, et la mort fuira loin d'eux.

(7) Ces sauterelles ressemblaient à des chevaux préparés pour le combat; il y avait sur leurs têtes comme des couronnes semblables à de l'or, et leurs visages étaient comme des visages d'hommes.

(8) Elles avaient des cheveux comme des cheveux de femmes, et leurs dents étaient comme des dents de lions.

(9) Elles avaient des cuirasses comme des cuirasses de fer, et le bruit de leurs ailes était comme un bruit de chars à plusieurs chevaux qui courent au combat.

(10) Elles avaient des queues semblables à des scorpions et des aiguillons, et c'est dans leurs queues qu'était le pouvoir de faire du mal aux hommes pendant cinq mois.

(11) Elles avaient sur elles comme roi l'ange de l'abîme, nommé en hébreu Abaddon, et en grec Apollyon.

(12) Le premier malheur est passé. Voici il vient encore deux malheurs après cela.

Les sauterelles mystiques sont des images pour les Jésuites, qui n'existaient pas encore à cette période, mais « nous verrons que l'Esprit de Dieu les comprend ici dans cette multitude des Sauterelles mystiques, qui ont désolé la face de l'Eglise »¹²⁴. Nous avons vu que Brousson avait été confronté aux Jésuites très tôt dans son enfance. Il voit en eux un des groupes qui sont responsables de la Révocation et de la persécution des Huguenots.

¹²⁴ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, p. 357.

Les personnes qui étaient « immolées à cause de la parole de Dieu » sont les Vaudois et les Cathares. Ce sont des martyrs qui reçoivent des robes blanches.

VI. Les Antéchrists d'Orient et d'Occident (1255-1506 apr. J.-C.)

<p>Ap 9,13-21</p> <p>(13) Le sixième ange sonna de la trompette. Et j'entendis une voix venant des quatre cornes de l'autel d'or qui est devant Dieu,</p> <p>(14) et disant au sixième ange qui avait la trompette: Délie les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve d'Euphrate.</p> <p>(15) Et les quatre anges qui étaient prêts pour l'heure, le jour, le mois et l'année, furent déliés afin qu'ils tuassent le tiers des hommes.</p> <p>(16) Le nombre des cavaliers de l'armée était de deux myriades de myriades: j'en entendis le nombre.</p> <p>(17) Et ainsi je vis les chevaux dans la vision, et ceux qui les montaient, ayant des cuirasses couleur de feu, d'hyacinthe, et de soufre. Les têtes des chevaux étaient comme des têtes de lions; et de leurs bouches il sortait du feu, de la fumée, et du soufre.</p> <p>(18) Le tiers des hommes fut tué par ces trois fléaux, par le feu, par la fumée, et par le soufre, qui sortaient de leurs bouches.</p> <p>(19) Car le pouvoir des chevaux était dans leurs bouches et dans leurs queues; leurs queues étaient</p>	<p>Ap 6,12-17</p> <p>(12) Je regardai, quand il ouvrit le sixième sceau; et il y eut un grand tremblement de terre, le soleil devint noir comme un sac de crin, la lune entière devint comme du sang,</p> <p>(13) et les étoiles du ciel tombèrent sur la terre, comme lorsqu'un figuier secoué par un vent violent jette ses figues vertes.</p> <p>(14) Le ciel se retira comme un livre qu'on roule; et toutes les montagnes et les îles furent remuées de leurs places.</p> <p>(15) Les rois de la terre, les grands, les chefs militaires, les riches, les puissants, tous les esclaves et les hommes libres, se cachèrent dans les cavernes et dans les rochers des montagnes.</p> <p>(16) Et ils disaient aux montagnes et aux rochers: Tombez sur nous, et cachez nous devant la face de celui qui est assis sur le trône, et devant la colère de l'agneau;</p> <p>(17) car le grand jour de sa colère est venu, et qui peut subsister?</p>
--	--

semblables à des serpents ayant des têtes, et c'est avec elles qu'ils faisaient du mal.

(20) Les autres hommes qui ne furent pas tués par ces fléaux ne se repentirent pas des œuvres de leurs mains, de manière à ne point adorer les démons, et les idoles d'or, d'argent, d'airain, de pierre et de bois, qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni marcher;

(21) et ils ne se repentirent pas de leurs meurtres, ni de leurs enchantements, ni de leur impudicité ni de leurs vols.

L'armée qui tue le tiers de la population mondiale est celle des « Mahométans ». Les musulmans étaient bien présents avant cette période de la sixième trompette, mais ce temps vit la formation l'Empire Ottoman. « Le Sultan qui lui donna le nom, ayant commencé à régner environ en l'An 1299 ». Mahomet II, le Grand, conquiert Constantinople en 1453 et « ôta douze Royaumes aux Chrétiens »¹²⁵.

Le sixième sceau est ouvert et le soleil devient noir. Soit, le soleil est Jésus-Christ, c'est-à-dire que presque tout le monde tombe dans les ténèbres à l'exception d'un petit nombre de fidèles « dans les Vallées de Piémont [Vaudois], dans la Provence [Cathares], dans la Bohême [Hussites], & dans quelques autres endroits du monde »¹²⁶. Soit le soleil représente le pape antichrétien portant le deuil à cause des grands progrès des « Mahométans » et à cause du schisme de l'Église d'Occident qui avait obscurci « l'éclat & la Majesté de l'Empire Papal ». Les deux Antéchrists (le pape et les musulmans) détruisaient l'Église de Dieu (« le Ciel mystique »)

¹²⁵ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, p. 365.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 364.

dans cette période, l'un dans l'Occident, l'autre dans l'Orient. « Le ciel se retira comme un livre qu'on roule. »

VII. La Réforme et la fin de l'Église catholique (1506-1745 apr. J.-C.)

<p>Ap 11,15-19</p> <p>(15) Le septième ange sonna de la trompette. Et il y eut dans le ciel de fortes voix qui disaient: Le royaume du monde est remis à notre Seigneur et à son Christ; et il régnera aux siècles des siècles.</p> <p>(16) Et les vingt-quatre vieillards, qui étaient assis devant Dieu sur leurs trônes, se prosternèrent sur leurs faces, et ils adorèrent Dieu,</p> <p>(17) en disant: Nous te rendons grâces, Seigneur Dieu tout puissant, qui es, et qui étais, car tu as saisi ta grande puissance et pris possession de ton règne.</p> <p>(18) Les nations se sont irritées; et ta colère est venue, et le temps est venu de juger les morts, de récompenser tes serviteurs les prophètes, les saints et ceux qui craignent ton nom, les petits et les grands, et de détruire ceux qui détruisent la terre.</p> <p>(19) Et le temple de Dieu dans le ciel fut ouvert, et l'arche de son alliance apparut dans son temple. Et il y eut des éclairs, des voix, des tonnerres, un tremblement de terre, et une forte grêle.</p>	<p>Ap 8,1-5</p> <p>(1) Quand il ouvrit le septième sceau, il y eut dans le ciel un silence d'environ une demi-heure.</p> <p>(2) Et je vis les sept anges qui se tiennent devant Dieu, et sept trompettes leur furent données.</p> <p>(3) Et un autre ange vint, et il se tint sur l'autel, ayant un encensoir d'or; on lui donna beaucoup de parfums, afin qu'il les offrît, avec les prières de tous les saints, sur l'autel d'or qui est devant le trône.</p> <p>(4) La fumée des parfums monta, avec les prières des saints, de la main de l'ange devant Dieu.</p> <p>(5) Et l'ange prit l'encensoir, le remplit du feu de l'autel, et le jeta sur la terre. Et il y eut des voix, des tonnerres, des éclairs, et un tremblement de terre.</p>
---	---

Dans la dernière période de l'Histoire de l'Église la parole de Dieu est de nouveau prêchée, « avec une si grande efficacité que le Règne du Diable, que celui des Antéchrist et ses Ministres, sera entièrement aboli ; & au

contraire celui de Jésus-Christ sera établi dans toute la terre habitable »¹²⁷. C'est-à-dire que Brousson comprend par la délivrance proche la fin de l'Église catholique et le rétablissement de celle de Jésus-Christ, une Église où la Parole de Dieu est prêchée et où il règne lui-même visiblement sur terre. Les portes du temple de Dieu (l'Église) s'ouvrent et l'arche de son alliance se trouve dans le temple (Ap 11,19). C'est-à-dire que les portes du royaume des cieux sont ouvertes et que l'Église (le temple) sera reconnue par tous les peuples de la terre et par les juifs auxquels le symbole de l'arche de l'alliance fut donné. Les éclairs, les voix et les tonnerres font allusion à la publication de la Loi divine sur la montagne de Sinaï.

« Ce qui nous fait comprendre que dans ce dernier période Dieu devoit de nouveau faire publier sa loi, qu'il feroit de nouveau prêcher sa Parole, & qu'il rengeroit de nouveau les hommes à son obéissance. En effet dans ce dernier période Dieu a de nouveau fait prêcher son Evangile dans l'Europe.¹²⁸ Il l'a même fait prêcher dans les Indes Orientales & Occidentales »¹²⁹.

La grande grêle symbolise tous ceux qui n'acceptent pas l'Évangile.

Dans la description de l'ouverture du septième sceau il est question d'un silence d'une demi-heure. Dans le silence du début de cette période, les gens se rendent compte de la « corruption de l'Eglise Romaine », par exemple de « l'horrible commerce que le Pape faisoit de ses indulgences ». Le 31 octobre 1517, Martin Luther afficha à la porte de l'église de Wittenberg ses « 95 Thesen » contre le commerce des indulgences – la Parole de Dieu était de nouveau prêchée, la Réforme se répandait en Europe.

À ce point, Brousson lie la première partie du 11^e chapitre de l'Apocalypse et le passage de la mort et la résurrection des deux témoins à l'ouverture du septième sceau :

« Et c'est encore en la même manière qu'il [Jean] y insère la prédication de l'état de deuil où les deux Témoins de Dieu devoient être

¹²⁷ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, p. 366.

¹²⁸ Sans la nommer, Brousson fait allusion à la Réforme.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 367.

réduit durant 1260 jours Prophétiques, qui font 1260 années ; de leur mort durant trois jour & demi Prophétiques, qui sont trois ans & demi ; de leur résurrection & de leur exaltation ; ce qui comprend aussi toute l'histoire de l'Église, comme nous l'expliquerons en son lieu, s'il plait au Seigneur »¹³⁰.

L'ancien avocat du parlement de Toulouse n'entre pas plus dans les détails, mais implicitement il fait comprendre que la résurrection des deux témoins se révèle dans le fait de l'apparition des prédicants en France, suscitée par Dieu lui-même.

Ensuite, il explique encore l'image de l'ange « ayant l'encensoir en or » qui présente les prières des fidèles à Dieu : c'est Jésus-Christ et l'encensoir et « la marque de la Sacrificature, de la Médiation & de l'Intercession ». Le feu que Jésus-Christ prend et qu'il jette sur la terre est le symbole du Saint-Esprit : « Il répand avec abondance le feu de son Esprit sur ceux qui doivent de nouveau prêcher son Evangile, & le faire reconnoître lui-même pour le seul Mediateur entre Dieu & les hommes »¹³¹.

Les Huguenots qui lisaient cette quinzième lettre aux catholiques du 15 avril 1688 en acceptaient le contenu comme vérité prêchée par un serviteur de Dieu. Cette exégèse contenait une bonne nouvelle : car bientôt « l'Empire du Diable » sera détruit, ils retrouveront la liberté de culte, la parole de Dieu sera de nouveau prêchée partout et Jésus-Christ régnera visiblement sur terre.

La conscience de vivre au « dernier temps » poussa Brousson d'autant plus à rentrer en France pour faire répandre cette bonne nouvelle de la délivrance prochaine. Son exégèse des sept trompettes et des sept sceaux de l'Apocalypse est très remarquable et témoigne d'une connaissance de l'Histoire de l'Église (il donne même des citations des livres historiques qu'il avait lus) et surtout d'une eschatologie déterminée par les événements politiques des années 1685 à 1688.

¹³⁰ BROUSSON, Claude, *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688, pp. 369-370.

¹³¹ *Ibid.*, p. 372.

III. DE LA CONTROVERSE SUR LE RETOUR DES MINISTRES EXILES A LA CONSECRATION PASTORALE DE BROUSSON (1688-1689)

3.1. LES REPROCHES DE BROUSSON AUX PASTEURS EXILES

« Craignez donc, mes très honorez frères, que Dieu ne suscite de pareils ouvriers pour sa moisson. Nous voyons déjà l'accomplissement de ce que Jésus-Christ avoit prédit touchant les ministres de son Evangile, en parlant de ses disciples. Si ceux-ci se taisent, avoit-il dit, les pierres même crieront [Luc 19,39]. Parce que vous vous êtes tues, les pierres crient déjà. Prenez garde, mes très-honorez frères, que Dieu ne continue à les faire crier ; qu'il n'en fasse même crier beaucoup d'autres ; & qu'il ne vous laisse muets. Il les fait crier, & pour confondre ses ennemis, & pour vous émouvoir à la jalousie »¹³².

C'est un extrait d'une lettre de Brousson datée du 4 août 1688 et intitulée : « Lettre aux pasteurs de France réfugiés dans les Etats protestants, sur la désolation de leurs Eglises & sur leur propre Eglise ». L'avocat s'adresse ici, dans sa fonction d'ancien, à ses « très honorez frères », aux pasteurs réfugiés, pour leur montrer que la Révocation était un châtement de Dieu et que ce n'est pas sans raison que Dieu avait frappé les Huguenots. Ce sont notamment les ministres réformés qui doivent se repentir de leurs péchés et regarder avec jalousie le saint ministère des prédicants « suscités extraordinairement » en France. Les prédicants qui avaient remplacés les ministres exilés à partir de 1685 sont les « pierres qui crient ».

Dans cette lettre aux ministres réformés Brousson leur fait plusieurs reproches. En partie les critiques sont très dures et ont amené Hubert BOST à parler d'un « anticléricalisme interne au protestantisme à l'époque

¹³² BROUSSON, Claude, *Lettres et opuscules de feu Monsieur Brousson, ministre & martyr du Saint Evangile, Avec un abrégé de sa vie jusqu'au iv novembre 1698, où il scélla Vérité par sa mort à Montpellier*, Utrecht: Vande Walter, 1701, pp. 52-53.

moderne »¹³³. H. BOST montre que Brousson fait trois reproches principaux aux pasteurs.

D'abord, il critique « l'infidélité doctrinale, c'est-à-dire l'abandon de la norme scripturaire au profit de la raison »¹³⁴. Sans le nommer, l'avocat parle de la méthode cartésienne qui influence de plus en plus le discours théologique et menace les dogmes réformés de la trinité, « du mystère de l'incarnation et du rôle du Saint-Esprit dans le cœur des fidèles, l'imputation du péché d'Adam, de l'imputation de l'obéissance du Christ » et de la non-universalité de la grâce¹³⁵.

La deuxième critique vise la prédication des pasteurs réformés. De son point de vue, ils négligent la valeur de la Parole de Dieu au profit des idées philosophiques et mettent plutôt l'accent sur l'éloquence de leurs idées exposées que sur l'édification des fidèles :

« La plupart des pasteurs pensoient bien moins à prêcher Jésus-Christ qu'à se prêcher eux-mêmes. (...) Ce n'étoient que traits de l'histoire profane ; que figures de rhétorique, c'est-à-dire qu'ornemens de l'éloquence du siècle ; que points de philosophie touchés en passant ; que termes barbares de l'École, qu'on peut appeler le langage de Babel »¹³⁶.

A cette langue de Babel s'oppose la « langue de Canaan » que Brousson lui-même employait dans ses sermons du Désert que nous analyserons dans la quatrième et dernière partie de ce mémoire.

Enfin, Brousson s'en prend aux mœurs des pasteurs et montre que « le ministère pastoral a fini par être considéré davantage comme un emploi

¹³³ BOST, Hubert, *De la désertion des ministres au désert des prédicants*, In : KRUMENACKER, Yves (Ed.): *L'anticléricisme intra-protestant en Europe continentale (XVIIe - XVIIIe siècles)* (Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires, 1), p. 1.

¹³⁴ BOST, Hubert, *De la désertion des ministres au désert des prédicants*, In : KRUMENACKER, Yves (Ed.): *L'anticléricisme intra-protestant en Europe continentale (XVIIe - XVIIIe siècles)* (Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires, 1), p. 4.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 5.

¹³⁶ BROUSSON, Claude, *Lettres et opuscules de feu Monsieur Brousson, ministre & martyr du Saint Evangile, Avec un abrégé de sa vie jusqu'au iv novembre 1698, où il scélla Vérité par sa mort à Montpellier*, Utrecht: Vande Walter, 1701, p. 25.

rémunéré qu'une vocation » et que les ministres « négligent la piété, et en viennent même à adorer d'autres dieux sous la figure de l'autorité politique »¹³⁷ .

L'avocat, dans sa fonction d'ancien, invite les ministres à rentrer en France pour exercer leur ministère, car Dieu le commande. Il connaît très bien l'argument de Romains 13 (« soyez soumis aux autorités »), mais il y oppose Actes 5,29 (« Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes »). La vocation divine prime l'interdiction humaine :

« Il est vrai que les hommes vous ont interdit de prêcher, mais Dieu vous le commande. Si c'étoient les hommes qui vous eussent établis dans le ministère, ils auroient le pouvoir de vous l'interdire. Mais puisque c'est Dieu qui vous a ordonné d'annoncer son Evangile, il n'y a que lui qui ait le droit de vous imposer silence, & vous devez lui obéir plutôt qu'aux hommes »¹³⁸ .

On peut bien imaginer quelle controverse cette critique sévère avait déclenchée au Refuge. Un des reproches qu'on fit par la suite à Brousson est celui de lâcheté puisqu'il ne rentrait pas lui-même en France. Il y répondit dans une autre lettre datée du 1^{er} septembre 1688 :

« Je crois (...) que je ne dois pas passer sous silence ce qu'il dit, que puisque j'exhorte les pasteurs à aller en France pour prêcher l'Evangile, je devrais y aller moi-même le premier, & que s'il ne me manque que la vocation, on me la donnera facilement. Sur quoi j'ai à vous dire, mes très honorez frères, qu'il me semble que lors qu'on nous exhorte à faire notre devoir, il n'est pas à propos de répondre qu'on doit le faire pour nous & de nous décharger sur autrui de ce que nous sommes obligez de faire nous-même. Je souhaiterois que Dieu m'eût donné & le talent qu'il vous a donné & celui que j'ai reçue de sa grace ; & je voudrois en même tems pouvoir faire valoir & l'un & l'autre ; mais Dieu distribue ses

¹³⁷ BOST, Hubert, *De la désertion des ministres au désert des prédicants*, In : KRUMENACKER, Yves (Ed.): *L'anticléricalisme intra-protestant en Europe continentale (XVIIe - XVIIIe siècles)* (Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires, 1), pp. 6-7.

¹³⁸ BROUSSON, Claude, *Lettres et opuscules de feu Monsieur Brousson, ministre & martyr du Saint Evangile, Avec un abrégé de sa vie jusqu'au iv novembre 1698, où il scélla Vérité par sa mort à Montpellier*, Utrecht: Vande Walter, 1701, p. 36.

dons comme il lui plaît. Je combas en ma manière, & vous devez combattre en la vôtre »¹³⁹.

Peu de temps après, il se décida à rentrer en France, non comme pasteur mais surtout dans sa fonction d'ancien, pour édifier les Huguenots restés dans le royaume, à travers ses écrits.

3.2. LA DECISION DE RENTRER EN FRANCE

La situation des réformés en France était connue au Refuge et Brousson recevait de temps en temps des informations du Bas-Languedoc et des Cévennes. On savait que les prédicants (les prédicateurs laïcs) avaient remplacé les ministres dans cette région et Brousson décrit cette vocation « extraordinaire » des prédicants dans un petit ouvrage de 64 pages en 1694 : *La Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes & le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*. Il ajouta Luc 19,40 (« Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront. ») à la page de titre pour bien montrer son respect et son admiration pour le ministère des prédicants « suscités extraordinairement » et pour répondre aux critiques du Refuge qui regardait les prédicants avec beaucoup de réserve. L'ouvrage couvre les années à partir de la Révocation et du premier ministère de Brousson dans cette région (1685-1693) et décrit « les merveilles que Dieu a fait ». En conséquence, il n'est pas nécessaire de chercher dans cet ouvrage des informations sur l'implication de Brousson dans des tentatives d'insurrection. Ce côté belliqueux de la colombe (Brousson) et de Vivens (le lion) est bien décrit dans les ouvrages de Charles BOST et de STRAYER. On montrera par la description des assemblées du Désert que ce côté belliqueux de Brousson était surestimé par ces deux historiens. Ses assemblées parlent un autre langage que la lettre destinée à

¹³⁹ *Ibid.*, p. 153.

Schomberg qui n'atteignit jamais sa destination et à laquelle STRAYER et Ch. BOST comme tout un groupe d'historiens se sont trop intéressés. Intéressons-nous davantage à la tâche primordiale d'un pasteur du Désert, celle de prédicant.

Nous avons vu que le reproche de la lâcheté avait sûrement suscité des réflexions chez Brousson, en ce qui concerne un retour possible en France. La meilleure explication de sa décision finale de rentrer se trouve dans la biographie de COURT. Il donne trois raisons principales pour lesquelles l'avocat quitta sa famille pour risquer sa vie au service des réformés de France. Premièrement, il est plus simple de diffuser des écrits à l'intérieur du pays ; deuxièmement, des prédicants comme Vivens l'encouragèrent à le faire et troisièmement, lors de sa lecture personnelle de la Bible, Dieu lui-même confirma sa décision.

« 1) D'abord, la facilité qu'il avait eue de faire passer ses écrits en France par la poste ne fut plus la même et, souhaitant cependant ardemment qu'ils pussent y passer et qu'ils y fussent répandus, il crut que les intérêts de la religion exigeaient de lui qu'il y passât lui-même, suivi de quelques messieurs des Bâlois et desdits écrits, qu'il les y répandît en personne autant qu'il le pourrait.

2) MM. Vivens, Boisson, Lapierre, Dombre, Serrein, tous ministres extraordinaires de la Parole de Dieu, ayant résolu de rentrer en France, s'adressant à lui, le consultèrent sur ce que les uns et les autres avaient à faire pour avancer l'œuvre du Seigneur, le sollicitèrent même à venir travailler avec eux à la moisson du Seigneur, ce qui fut envisagé de sa part comme une espèce de vocation que Dieu lui adressait.

3) Il se sentait sollicité lui-même par les mouvements de sa conscience. Il avait toujours ces paroles dans l'esprit : *Israël, tes prophètes ont été comme des renards au désert. Vous n'êtes point montés aux brèches et vous n'avez point réparé les cloisons pour la Maison d'Israël pour vous trouver au combat en la journée de l'Éternel* (Ezéchiel 13, 4-5) ; et ces autres terribles paroles : *Maudissez Méroz, dit l'ange de l'Éternel, maudissez, maudissez ses habitants, car ils ne*

vinrent pas au secours de l'Éternel, au secours de l'Éternel parmi les hommes vaillants (Juges 5, 23) »¹⁴⁰.

Quatre groupes quittèrent le Refuge le 12 et le 22 juillet 1689. Brousson était malade à ce moment, mais « Dieu lui rétablit sa santé dans ce voyage »¹⁴¹. Très tôt, il fut confronté au danger de la vie d'un prédicant du Désert, car en octobre 1689, Dombres et Boisson qui firent partie de quatre groupes ayant quitté le Refuge en juillet, étaient arrêtés et pendus à Nîmes. « On leur donna la Question ordinaire & extraordinaire. Après quoi on les pendit. Ils allèrent au supplice en chantant les louanges de Dieu »¹⁴².

Ce n'étaient pas les premiers martyrs protestants ni les derniers. Douen donne le chiffre de 12 prédicants exécutés entre 1689 et 1692, sans compter la mort de Vivens en 1692: « Boisson et Dombre (1689), Souveiran, Mazel, Astier, Quet et Bonnemère (1690), Roussel (1691), Capiou, Carrière, Delors et Masbernard (1692) »¹⁴³. Dans sa *Relation sommaire* (1694) Brousson décrit la vie de chaque prédicant depuis la Révocation avec admiration, des vies qui se terminèrent souvent violemment à la potence ou sur la roue.

Cependant, il n'était pas revenu pour devenir prédicant. Il voulait consoler le peuple à travers ses écrits et par des exhortations qu'il fit de temps en temps dans de petites assemblées. Il distingue la prédication de l'exhortation, qui est pour lui une simple lecture biblique suivi d'une courte explication. Cette attitude montre son caractère modeste – il ne cherchait pas de se placer en tête des prédicants, même si son *curriculum vitae* et sa piété indiquaient déjà la direction :

¹⁴⁰ COURT, Antoine, *Claude Brousson, Deux sermons au Désert, Interprétation du songe de Louis XIV*, Hendaye : Edipro, 2010, p. 31.

¹⁴¹ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 16.

¹⁴² *Ibid.*, p. 17.

¹⁴³ DOUEN, Orentin, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700), D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Grassart, 1879, t. 2, pp. 201-202.

« Il¹⁴⁴ n'avoit pas étudié pour le Ministère. Il étoit Avocat au Parlement de Toulouse avant qu'il sortit de France pour la cause de l'Evangile. Mais Dieu lui avoit donné sa crainte, & depuis son enfance il lui avoit aussi donné de l'amour pour sa Parole, qu'il méditoit sans cesse avec un grand soin »¹⁴⁵.

La moisson étoit grande et elle manquait d'ouvriers. Les prédicants connaissaient la formation de l'avocat, son amour pour la Parole et son zèle pour les réformés. À la fin de l'année 1689, ils l'encouragèrent à devenir lui-même prédicant.

3.3. LA CONSECRATION DE CLAUDE BROUSSON ET SA PREMIERE ASSEMBLEE DU DESERT

« Quelques mois après son arrivé en ce pais-là, c'est-à-dire, au mois de Décembre 1689, se trouvant avec une petite Assemblée de Fidèles sur une des plus hautes Montagnes des Cévennes couverte de neige, & dans une bergerie où il habitoit depuis quelques jours avec plusieurs de ses Frères, tous ces Fidèles le prièrent & le conjurèrent unanimement au Nom du Seigneur de leur prêcher l'Evangile, & de leur administrer ensuite la Sainte Cène. Le Frère Vivens, qui étoit avec lui dans la même bergerie, l'exhorta aussi à cela lui-même »¹⁴⁶.

Vivens pria ensuite pour Brousson et l'assemblée de cette montagne « couverte de neige » confirma la volonté de Dieu quant à la consécration. L'avocat étoit maintenant un pasteur du Désert et par sa description de la cérémonie de la consécration, il fit comprendre que c'étoit par la volonté unanime de tous les fidèles présents qu'il exerçait le ministère :

« Hé bien, Mes Frères, est-ce donc bien-là votre désir que je vous annonce la Parole de Dieu, & que je vous administre le Sacrement de son Alliance ? A quoi ces Fidèles ayant répondu qu'ils le souhaitoient avec ardeur »¹⁴⁷.

¹⁴⁴ Dans la *Relation sommaire*, Brousson parle de lui-même dans la troisième personne.

¹⁴⁵ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 14.

¹⁴⁶ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 20.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 21.

Les réformés restèrent pendant quelques jours sur cette haute montagne et Brousson prépara son premier sermon pour un service de communion, car c'était bientôt Noël, une des quatre occasions où le sacrement de l'alliance de Dieu (la Cène) était administré aux fidèles.

Nous connaissons la date exacte de sa première assemblée du Désert, même s'il ne l'indique pas dans *la Relation sommaire*. La deuxième source qui donnera plus de détails est *La Manne mystique* (1695), ce recueil de 21 sermons publié à Amsterdam lors de son retour d'un premier voyage missionnaire en France. Dans cet ouvrage de plus de 800 pages, divisé en trois parties, on peut trouver à la fin de chaque sermon les dates, mais non les lieux où ces sermons furent prêchés.

Le jour de Noël, le 25 décembre 1689, Brousson choisit comme sujet de son premier sermon « Le Pain et le Vin de la Cène du Seigneur » (1 Corinthiens 11,26-29). Dans ce passage de la première épître de l'apôtre Paul aux Corinthiens se trouvent les paroles de la consécration que Jésus prononça le jour où il fut délivré.

Ainsi, l'ancien avocat du parlement de Toulouse commençait son premier ministère en France, il l'exerça pendant quatre ans et cinq mois¹⁴⁸. Avant d'entrer plus dans les détails de ses assemblées du Désert nous nous intéressons plus généralement à sa vie comme pasteur du Désert et aux difficultés qu'il eut à surmonter.

¹⁴⁸ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 58.

3.4. LA VIE D'UN PASTEUR DU DESERT

« Durant quatre ans cinq mois il n'a pas eu la liberté de marcher de jour, & il a toujours été contraint de marcher de nuit, si l'on excepte quelques occasions particulières, dans lesquelles le grand danger où il étoit exposé, le forçoit de marcher de jour. Il a bien été quelquefois dans Nîmes, où il a fait plusieurs Assemblées, pendant même que les ennemis savoient qu'il y étoit, & qu'ils y faisoient diverses recherches. Mais d'ordinaire il faisoit son séjour dans le bois, sur les Montagnes, dans les cavernes, & dans les trous de la Terre ; & il couchoit souvent sur la paille, sur le fumier, sur des fagot, sous des arbres, dans des buissons, dans des fentes des rochers, & sur la Terre. Durant l'Été il étoit consumé par les ardeurs du Soleil ; & durant l'Hyver il souvent souffert un froid extrême sur des montagnes couvertes de neiges & de glace, n'ayant pas quelquefois de quoi se couvrir durant la nuit, & d'ordinaire n'osant pas faire du feu durant le jour, de peur que la fumée ne le découvrit, ni n'osant pas sortir de sa cachette pour jouir de la chaleur du Soleil, de peur de se faire voir aux ennemis & aux faux Frères »¹⁴⁹.

Par ces mots, le nouveau pasteur du Désert décrivit lui-même le temps de son premier ministère en France entre 1689 et 1693. Puisque cela était très dangereux, il ne resta pas longtemps au même endroit, car « Il y avoit dans ce Pais-là [dans les Cévennes et le Bas-Languedoc] beaucoup de Troupes, qui couroient jour & nuit pour empêcher les saintes assemblées »¹⁵⁰. Brousson voyageait beaucoup, surtout pendant la nuit et revêtait des déguisements divers pour ne pas être reconnu comme prédicant du Désert. Il changea de nom et se fit appeler Olivier¹⁵¹ ou Paul Beauclose. Dans le dossier C. 191 de l'archive à Montpellier se trouve le passeport daté du 12 août 1697 que les États généraux donnèrent à Claude Brousson sous le nom de Paul de Beauclose¹⁵² pour qu'il puisse mieux exercer son ministère en France.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 41.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 22.

¹⁵¹ DOUEN, Orentin, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700), D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Grassart, 1879, t. 2, p. 190.

¹⁵² A.D. Hérault, C. 191.

Son occupation principale était de préparer et tenir des saintes assemblées, des cultes clandestins, c'est-à-dire de rédiger des sermons, des prières, choisir des psaumes à chanter, chercher un bon endroit caché, informer les réformés en espérant qu'il n'y ait pas d'espion ou de « faux frère » parmi eux.

Brousson donne le chiffre de 800 espions¹⁵³ au service de Bâville. Les espions écrivirent des rapports pour informer Bâville de l'arrivée de Brousson dans la province. Dans un rapport du 10 août 1690 se trouve sa description : l'espion estima son âge entre 45 et 50 ans (il en avait 43), taille moyenne et un peu gros¹⁵⁴. Pour faire arrêter les assemblées du Désert, Bâville promit 200 livres à celui qui dénoncerait une assemblée clandestine et les têtes des prédicants étaient mises à prix : d'abord à 200 livres pour les têtes de Brousson et Vivens. En novembre 1691 les placards promirent au nom Nicolas de Lamoignon de Bâville « à ceux qui nous livreront le dit Vivens vif ou mort, la somme de deux mille livres, et pareille somme à ceux qui nous livreront le dit Brousson vif ou mort »¹⁵⁵.

Les deux prédicants étaient accusés de rébellion et des chasseurs de primes se mirent aux trousseaux du lion (Vivens) et de la colombe (Brousson). Broglie, l'intendant militaire du Languedoc, ordonna le 12 février 1692 de murer toutes les grottes et « baumes » des Cévennes et du Bas-Languedoc qui servaient de cachettes aux prédicants¹⁵⁶. Une semaine plus tard, le 19 février 1692, Vivens était tué à la Vigne, à dix kilomètres au nord d'Anduze¹⁵⁷.

¹⁵³ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 38.

¹⁵⁴ BHP Ms. 871 (X), f. 10, cité dans UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 57.

¹⁵⁵ DUSSAUT, Charles, *Claude Brousson, Sa vie, son ministère*. Thèse soutenue à la faculté de théologie protestante de Montauban, Toulouse: Chauvin, 1868, p. 25.

¹⁵⁶ BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t.2, p. 10.

¹⁵⁷ CHABROL, Jean-Paul, *François Vivens. Prédicant au Désert*, Nîmes : Alcide, 2009, p. 12.

Les biographes ont vu dans l'évènement de la mort de Vivens un tournant dans la vie de Brousson : Charles BOST parle d'un nouveau Brousson après la mort de Vivens et STRAYER partage cette opinion :

« In March he made the decision to be a pacifist, to preach the « sweetness and charity of the Gospel, » and to model his life after the mystical dove described in the Song of Solomon. Thereafter he traveled with only one or two companions, non of them armed, and trusted in God to protect »¹⁵⁸.

Les deux biographes ont bien montré l'implication de Brousson dans la préparation de l'arrivée des troupes de la Ligue d'Augsbourg et nous avons vu que Brousson était convaincu de la délivrance proche des réformés (la fameuse lettre à Schomberg). Mais il faut souligner que dans aucun sermon des assemblées entre 1689 et 1693 Brousson fit un appel à la révolte : prêcher l'Évangile était déjà sa première occupation déjà avant la mort de Vivens en 1692. Depuis son arrivée en France, il luttait notamment avec l'épée tranchante de la Parole de Dieu (Hébreux 4,12) et à son avis, ce n'était pas de crime lèse-majesté de montrer les chemins aux troupes des alliés, aux ennemis de Louis XIV. Car cette guerre était le « tremblement de terre » d'Apocalypse 11 et Dieu utilisait ces puissances pour châtier la France et pour délivrer l'Église « sous la croix ». Néanmoins, il invitait toujours les fidèles à prier pour le Roi¹⁵⁹, un fait surprenant. Jusqu'à la dernière ligne écrite peu de temps avant sa mort, Brousson était convaincu que le Roi était seulement « mal conseillé » et dans ses lettres, il cherchait à le persuader de la vérité de l'Évangile et de la nécessité d'une révocation de la Révocation.

On ne peut pas remarquer une rupture dans la prédication de Brousson avant et après le 19 février 1692. Mais sa vie prit quand-même une autre direction : Maintenant, il était le leader incontestable des prédicants cévenols et languedociens et recherché comme « perturbateur du repos public » par

¹⁵⁸ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 77.

¹⁵⁹ Voir l'annexe : les prières.

l'intendance du Languedoc. Les « bounty hunters » continuaient à le pourchasser et en juin 1693, Bâville augmenta une fois de plus le prix de la tête de l'ancien avocat de Toulouse. Cette fois le prix s'éleva à 5 000 livres et de plus, l'intendant promit que le dénonciateur pourrait rester anonyme et recevoir la somme, sans l'obligation de signer son avis :

« Etant informé que le nommé Brousson continue d'inspirer un esprit de révolte aux peuples et les porte, autant qu'il luy est possible, à contrevenir aux ordres du Roy, ce qui mérite qu'il soit puni comme un perturbateur du repos public.

Nous déclarons derechef que nous donnerons la Somme de cinq mille livres à quiconque nous découvrira le dit Brousson et nous donnera les moyens de le faire arrêter, sans que celui qui nous donnera l'avis soit obligé de paroître et de se déclarer à Nous qu'après que ledit Brousson aura esté pris, en nous faisant connoître que l'avis nous a esté donné par Luy, et sans qu'il soit obligé de nous donner aucune reconnaissance du payment de la dite somme. Luy promettant que nous le découvrirons jamais, ce qui sera par nous exécuté aussi exactement que le payment des cinq mille livres qui ont esté donnez après la prise de Vivens.

Promettons aux mêmes conditions de faire payer la somme de mille livres à celui qui nous fera prendre le nommé la Jeunesse [David Gazan].

Ces avis nous pourront estre donnés par des lettres non signés qui seront mises à la poste, ou par telle autre voye que l'on jugera à propos.

Fait à Montpellier, ce 26 juin 1693 ;

signé de Lamoginon, et plus bas par Monseigneur Letellier.

Portraits de Brousson et de la Jeunesse :

Brousson est de taille moyenne et assez menue, âgé de 44 ans au moins, le nez grand, le visage bazané, maigre, les cheveux noirs, les mains assez belles. Il porte une Perruque. (...)

[Après la description de La Jeunesse le « trompette et crieur public » confirme par une annotation l'affichage de ce placard à :]

« la porte de Monseigneur l'Intendant et sur la porte de lotel (sic) de ville et par tous les coins et carafours (sic) accoutumé de la présent (sic) ville de Montpellier; en foy de ce, Guilaumon.

Ecrit à Montpellier, le 27 juin 1693.

Signatur illisible du greffier »¹⁶⁰.

Mais un danger encore plus grand et plus douloureux que les « bounty hunters » et les soldats était celui des « faux frères » : « Il n'y avoit presque point de lieu où il n'y eût quelque nouveau Judas, qui se vendoit au Démon pour le livrer »¹⁶¹. Brousson nous donne l'exemple d'un tel « nouveau Judas » : il s'agit du N.C. qui s'appelait Gautier, un ancien collègue d'études de Nîmes qui avait fait des études de théologie réformée et qui se comportait comme un protestant. Payé par Bâville, il fit lui-même des assemblées pour dénoncer les protestants cévenols et languedociens¹⁶². Les « nouveaux Judas » constituaient un danger omniprésent lors des assemblées du Désert. Plusieurs fidèles furent envoyés aux galères ou en prison à cause des dénonciations des « faux frères ». L'intendant Bâville travaillait sans relâche à élargir son réseau d'espions pour se débarrasser coûte qui coûte de ce « perturbateur de repos public ».

Nous savons que Brousson échappa à plusieurs reprises à l'arrestation et il est presque incroyable que ce pasteur du Désert qui tint plus de 200 assemblées clandestines entre 1689 et 1693 ne fut jamais arrêté lors de son premier ministère. On connaît le nombre approximatif des assemblées grâce aux dates indiquées en bas de chaque sermon du recueil de *La Manne mysitique (1695)*¹⁶³. Au total, ce sont 127 sermons prêchés, auxquels il faut ajouter les sermons trouvés dans les différents dossiers de l'intendance du Languedoc et qui ne se trouvent pas dans le recueil publié à Amsterdam en 1695. Dans le dossier de Brousson (C. 191) on trouve 27 sermons écrits de la main du pasteur lui-même. Ils étaient cachés dans son manteau et furent

¹⁶⁰ Le document entier est imprimé dans NÈGRE, Léopold, *Claude Brousson 1647-1698, D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Sandoz et Fischbacher, 1878, pp. 169-170.

¹⁶¹ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 36.

¹⁶² *Ibid.*, pp. 36-39.

¹⁶³ Cf. la liste dans l'annexe.

confisqués le jour de son arrestation ; 18 de ces sermons ne font pas partie de la *Manne mystique*, la plupart ne sont pas datés et quelques-uns furent prononcés à la Haye en 1697¹⁶⁴. Il reste à faire le travail de transcription pour avoir une image complète de Brousson comme prédicateur...

D'autres sermons se trouvent dans les dossiers des autres prédicants (par ex. du prédicant Cognac) qui prêchaient des sermons de Brousson. Cognac fut roué vif à Marsillargues le 13 octobre 1693¹⁶⁵. Les sources sont nombreuses et on peut facilement estimer le nombre des assemblées clandestines de Brousson à 200¹⁶⁶, sans compter les cultes familiaux qu'il tint le dimanche dans les maisons de fidèles et les assemblées d'un petit groupe de Brousson.

Il ne prêcha pas seulement au culte, mais aussi par la plume et le nombre des ouvrages qu'il écrivit est remarquable : plus de 4 000 pages imprimées auxquels il faut ajouter les pages manuscrites :

« Il faisoit aussi sans cesse des copies de plusieurs Lettres ou Prières, qu'il composoit pour l'édification du Peuple, & qu'il répandoit aussi en tous lieux. Pour cet effet il portoit toujours un petit ais¹⁶⁷ qui lui servoit à écrire dans les bois sur les genoux, & qu'on appelloit la table du désert. De sorte que lors même que le mauvais état de sa santé ou la trop grande fureur des ennemis l'empêchoit de continuer les saintes Assemblées, Dieu lui donnoit la consolation de travailler au salut du Peuple d'une manière quelquefois plus étendue & plus efficace, que lors qu'il pouvoit lui prêcher de vive voix »¹⁶⁸.

La « table du Désert » sur ses genoux, il rédigea une *Confession de foi raisonné de ceux qui prêchent dans le Désert* qu'il envoya « à plusieurs

¹⁶⁴ A.D. Hérault (Montpelleir) C 191, f° 255 ss.

BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 2, p. 88.

¹⁶⁶ Voir l'annexe : la carte de quelques assemblées de Brousson. Il s'agit seulement d'un extrait des 200 assemblées.

¹⁶⁷ Une planchette de bois.

¹⁶⁸ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, pp. 24-25.

Évêques de France & à la Cour, au mois de Décemb. 1691 »¹⁶⁹ (publié en 1695). Après la mort de Vivens en février 1692, les soldats de la province du Languedoc essayèrent de toutes leurs forces d'arrêter Brousson. Cette année-là, il tint moins de cultes clandestins et prêcha plus par la plume : seulement 8 sermons sont indiqués pour toute l'année dans *La Manne mystique*. En mai 1692, il écrivit une longue prière qui fut sûrement prononcée lors des assemblées, la *Requête à Dieu ou prière générale des fidèles persécutés & massacrés en France pour le Service de Dieu*¹⁷⁰. En été, il rédigea un traité sur *La nécessité des saintes assemblées*¹⁷¹ (28 août 1692).

Un de ses écrits les plus curieux de l'année 1693 fut l'*Interprétation du songe de Louis XIV* (14 avril 1693) publiée dans la presse hollandaise. Dans la *Gazette de Paris* du 11 novembre 1689, le Roi-Soleil proposa 20 000 louis d'or à celui qui lui expliquerait son songe¹⁷². L'interprétation de Brousson rappelle Daniel ou Joseph de l'Ancien Testament, qui furent capables d'interpréter des songes du roi Nébucadnetsar et du pharaon. En s'appuyant sur les livres de Daniel et de l'Apocalypse il fit comprendre au Roi la misère du peuple huguenot et lui annonça la défaite française dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg qu'il comparait à un tremblement de terre :

« En effet elle [votre majesté] vit que la *Terre trembla, & que toute cette multitude de forgerons fut engloutie* [l'armée de Louis XIV]. Ce *tremblement de Terre* mystique est le grand mouvement des Peuples [les alliés], que Dieu a fait soulever contre V. M. & qui engloutiront vos Armées »¹⁷³.

Le lendemain, il écrivit des *Lettres de consolation et d'instruction aux fidèles persécutés* (15 avril 1693) et trois mois plus tard il répondit par une

¹⁶⁹ *Confession de foi raisonnée* (Déc. 1691) (I), p. 46, In : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses*, Au Désert, 1694.

¹⁷⁰ Voir l'annexe.

¹⁷¹ Voir l'annexe.

¹⁷² *Interprétation du songe*, p. 4 (III), In : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses*, Au Désert, 1694.

¹⁷³ *Interprétation du songe*, p. 12 (III), In : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses*, Au Désert, 1694..

Lettre apologétique (10 juillet 1693) à l'affichage du placard où il était présenté comme « perturbateur du repos public » (placard du 26 juin 1693).

Le 22 juillet 1693, il écrivit sur sa « table du désert » une lettre à Bénédic Pictet, professeur de théologie et recteur de l'université de Genève depuis 1690¹⁷⁴. Cette lettre contient des informations intéressantes puisque Brousson y demande à Pictet l'impression des 21 sermons plus tard imprimés dans *La Manne mystique* et résume sa manière de prêcher. Dans la même lettre, il parle d'un autre ouvrage qu'il avait déjà rédigé et qui fut imprimé beaucoup plus tard : *Remarques sur la traduction du Nouveau Testament fait par ordre du clergé de France et par le ministère de Denis Amelote, prêtre de l'Oratoire, adressées au roi de France.* (publié en 1697). Brousson explique dans cette lettre la nécessité de cet ouvrage :

« L'autre ouvrage que Dieu m'a fait la grâce de composer dans les déserts au milieu des flammes de cette horrible persécution et qui, à certain égard me parait plus important encore que les autres, c'est un Traité sur l'infidélité de la Traduction du Nouveau Testament faite par l'ordre du clergé de France et par le ministère du Sg Amelote, prêtre de l'oratoire et docteur en théologie, imprimée à Paris, avec privilège du roi, en l'année 1686 et dont on a fait faire une infinité d'exemplaires qui ont été répandus dans tout le royaume et distribués principalement à ceux qu'on appelait Nouveaux Convertis »¹⁷⁵.

Ce Nouveau testament en français était distribué en grand nombre aux N.C. Pierre Jurieu parle de 100 000 exemplaires répandus en 1685¹⁷⁶. Il est étonnant que Brousson ait trouvé le temps pour un travail scientifique pendant cette persécution.

« Après quoi étant allé dans une des villes du Bas-Languedoc, il se fit prêter une Vulgate, un Nouveau Testament grec, et quelques autres livres qui lui étaient nécessaires ; et en ayant tiré les passages qu'il

¹⁷⁴ BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 1, p. 412.

¹⁷⁵ Ms. Papiers Court N° 617 (H), p. 68. (BHP).

¹⁷⁶ JURIEU, Pierre, *Lettre pastorale* (15 mai 1688), cité dans BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 2, p. 28.

avait notés, il retourna dans les déserts, où il composa le traité dont il s'agit »¹⁷⁷.

Prenons l'exemple d'une seule falsification dont Brousson parle dans cet ouvrage : L'évangile de Matthieu parle des frères et des sœurs de Jésus :

« N'est-ce pas le fils du charpentier ? N'est-ce pas Marie qui est sa mère ? Jacques, Joseph, Simon et Jude, ne sont-ils pas ses frères ? Et ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmi nous ? D'où lui viennent donc toutes ces choses ? » (Matthieu 13,55)

Dans le texte grec¹⁷⁸ se trouvent les mots ἀδελφοί (frères) et ἀδελφῶν (soeurs). C'est à-dire que Marie, la mère de Jésus, avait donné naissance à d'autres enfants et ne resta pas vierge pendant toute sa vie, par opposition à la doctrine catholique sur la virginité de Marie. Pour éviter des controverses sur la virginité de Marie, le traducteur du Nouveau Testament, Denis Amelote, transforma les *frères et soeurs* du Seigneur en *cousins et parents*¹⁷⁹.

À cette liste des ouvrages écrits pendant son premier ministère entre 1689 à 1693, il faut ajouter les dernières parties de ses *Lettres aux Catholiques Romains* (juillet 1693) et l'*Instruction chrétienne pour tous ceux qui souhaitent le salut, adressé tant aux Catholiques Romains qu'aux Réformés de France, par un pasteur prêchant sous la Croix* (10 octobre 1693).

Cette productivité littéraire pourrait donner l'impression que la vie d'un pasteur du Désert était plutôt tranquille. Ce ne fut pas la réalité. À plusieurs reprises, le pasteur échappa à l'arrestation et il en donna un exemple dans sa *Relation sommaire* :

¹⁷⁷ DOUEN, Orentin, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700), D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Grassart, 1879, t.2, p. 206.

¹⁷⁸ Brousson utilisa pour son travail le *Textus Receptus* du 16^e siècle, établi par Erasme.

¹⁷⁹ cf. DOUEN, Orentin, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700), D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Grassart, 1879, t.2, pp. 206-207.

« Après la grande Assemblée dont il a été parlé¹⁸⁰, Mr. l'Intendant ayant été averti qu'il y avoit apparence qu'il s'étoit retiré dans de grands bois qu'il y a entre les Villes d'Uzès, Alais & Bagnols, & au milieu desquels il y a une petite montagne Bouquet, dans laquelle il y a plusieurs cavernes ; crut qu'il falloit attendre la pluye, & qu'alors *Brousson* ne pouvant pas tenir les bois, seroit contraint de se retirer dans ces cavernes. Dès qu'il commença donc à pleuvoir, il envoya seize Compagnies pour investir ces cavernes & faire des recherches exactes dans ces quartiers-là.

Brousson fut d'abord averti de la marche de ces Troupes, qui témoignoient avoir autre dessein.

Mais au lieu d'aller vers les cavernes, il s'en éloigna.

Les Troupes furent trois nuits en campagne, & souffrirent de si grandes fatigues, & une pluye si froide & si incommode, que plusieurs Soldats en furent malades & en moururent. Les deux premières nuits la pluy ne fut pas trop forte, mais *Brousson* ne laissa pas de souffrir de grandes misères, ayant été contraint de coucher dans des buissons & sur le terrain mouillé. (...)

Le lendemain comme il étoit tout engourdi de froid & d'humidité, il dit au Fidèle qui l'accompagnoit, qu'il falloit aller au prochain Village pour se sécher & se réchauffer un peu. Mais dès qu'ils furent sortis de leur tanière, & qu'ils eurent fait trente ou quarante pas, ils entendirent à leur côté dans l'épaisseur du bois un détachement de douze Soldats & d'un Sergent, qui venoit vers eux, & qui étoit déjà à un port de pistolet, A peine eurent-ils le tems de retourner sur leur pas & de se cacher dans un buisson. Peu de temps après, ils entendirent un plus grand nombre d'ennemis, qui par le même sentier vinrent aussi passer fort près d'eux en défilé. Ils en contèrent jusqu'à cent quatre. Après cela ils cessèrent de les conter, parce qu'ils virent qu'ils s'arrêtoient fort près d'eux. C'étoient quatre Compagnies de celles qui cherchoient *Brousson*. Les Officiers de ces Compagnies confrèrent là entr'eux pour savoir où ils le chercheroient encore. *Brousson* n'étoit éloigné d'eux que d'un jet de pierre, & l'endroit où il étoit, étoit fort dangereux, à cause qu'il y avoit là quelques rochers qui pouvoient servir à azile, & que dans ces quatre Compagnie il y avoit beaucoup de gens de ce quartier-là, qui connoissoient bien le Pais, & qui avoient même des chiens pour chercher *Brousson* dans le bois. Cependant *Brousson* ne pouvoit pas s'éloigner davantage de peur de se découvrir. Il se mit donc à genoux pour prier Dieu, & Dieu frapa d'aveuglement ses ennemis & les dissipa. Ils se séparèrent en plusieurs Troupes, & allèrent investir & souiller tous

¹⁸⁰ Assemblée du Castelnaud-Valence du 17 février 1693. Voir plus bas.

les Villages & Granges du voisinage, & particulièrement le Village où Brousson s'étoit proposé d'aller »¹⁸¹.

Seize compagnies à la recherche du prédicant, des « faux frères », la solitude (sa famille se trouvait toujours en Suisse), des assemblées découvertes, des prédicants exécutés, des amis envoyés aux galères et en prison, malgré cela Brousson resta en France pendant plus de quatre ans pour y exercer son ministère. Il est compréhensible qu'il ait vu dans sa préservation le doigt de Dieu : les ennemis étaient frappés « d'aveuglement ». Néanmoins, il avoue qu'il y avait aussi des assemblées découvertes.

¹⁸¹ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, pp. 56-58.

IV. LES CARACTERISTIQUES DES ASSEMBLEES DE BROUSSON

4.1. LES ASSEMBLEES DECOUVERTES

La majeure partie de la vie du pasteur consiste à échapper aux persécuteurs. Une assemblée du Désert risquait toujours d'être découverte ou surprise. Brousson distingue entre les assemblées découvertes et les assemblées surprises :

« Il a fait plusieurs centaines d'Assemblées grandes ou petites : mais grâces à Dieu jamais aucune n'a été surprise. Il y en a bien eu plusieurs qui ont été découvertes, & Dieu qui conduit toutes choses par sa sagesse la permis pour diverses fins. Mais enfin jamais aucune de ses Assemblées n'a été surprise par les ennemis. Il a toujours éprouvé ce que le Saint Esprit nous dit dans les Révélations d'Ésaïe ch. 4. v. 5. & 6, *l'Éternel dit-il, créera sur tout le plan du Mont de Sion & sur ses Assemblées, une nuée de jour avec une fumée, & une splendeur de feu flamboyant de nuit : Car il y aura protection sur toute la gloire. Et il y aura de jour une cabane pour l'ombrage contre la chaleur, & pour refuge & cachette contre la tempête et la pluie* »¹⁸².

Quelle est la différence entre une assemblée surprise et une assemblée découverte ? Les prédicants utilisaient toujours des sentinelles pour avertir les Huguenots en cas d'approche des soldats. Ainsi, les fidèles pouvaient - malgré une découverte - encore échapper à l'arrestation. Une autre forme de découverte était celle de la dénonciation, même si tous les participants du culte clandestin étaient déjà rentrés. Par contre, si une assemblée clandestine était surprise, si les prédicants et les fidèles assemblés n'étaient pas avertis, il ne restait guère de temps pour s'enfuir- le plus grand nombre

¹⁸² BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 59.

était arrêté, envoyé aux galères, en prison ou à l'échafaud. Brousson a raison lorsqu'il constate que ses assemblées n'étaient pas surprises, mais plusieurs d'entre elles furent découvertes. Nous connaissons deux assemblées qui furent découvertes et dont Brousson parle lui-même dans sa *Relation sommaire*.

Néanmoins, Abraham BORREL (1852) nous donne dans sa courte biographie¹⁸³ un récit curieux d'un vieillard de Nîmes qui avait participé à une assemblée surprise présidée par Brousson, dans la baume des Bergines, près de Vergèze. Brousson échappa miraculeusement et plusieurs personnes furent tuées : « quand tout-à-coup au milieu de la confusion et du tumulte, il disparut par enchantement »¹⁸⁴. Fulcran Rey guida le chant des psaumes et la lecture des psaumes et Brousson choisit pour sujet de sermon Matthieu 10,22 (« Celui-là seul sera sauvé qui persévèrera jusqu'à la fin »).

BORREL ne révèle pas l'origine de cette source et Brousson lui-même ne parle jamais d'une telle assemblée surprise. Il aurait bien pu intégrer une description de cette assemblée dans sa *Relation sommaire*, pour montrer la cruauté des persécuteurs et la préservation divine – il ne le fit pas. Ensuite, nous ne connaissons aucun sermon de Brousson où il prêcha sur Matthieu 10,22. Enfin, la présence de Fulcran Rey à cette assemblée révèle qu'il s'agit d'un faux récit – cette assemblée n'eut jamais lieu, car Fulcran Rey fut arrêté très tôt et exécuté le 8 juillet 1686¹⁸⁵. Entre 1683 et 1688, Brousson n'était pas en France mais au Refuge. Cette légende de l'assemblée de la « baume » des Bergines fut ensuite reprise par DUSSAUT (1868) et

¹⁸³ BORREL, Abraham, *Claude Brousson, pasteur de Nîmes à l'Époque des Assemblées du Désert, de 1683 à 1698*, Nîmes: Grave, 1852. Ce n'est pas une biographie scientifique, il n'indique aucune source; l'ouvrage est destiné à l'édification des chrétiens de l'église réformée où BORREL était pasteur.

¹⁸⁴ BORREL, Abraham, *Claude Brousson, pasteur de Nîmes à l'Époque des Assemblées du Désert, de 1683 à 1698*, Nîmes: Grave, 1852, p. 20.

¹⁸⁵ BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 1, p. 150.

STRAYER (2003). Il est très vraisemblable que ce récit ait aussi été trouvé sa place dans d'autres ouvrages sur l'Église du Désert. Probablement, il s'agit de la propagande protestante venant du Refuge pour dénoncer la cruauté des persécuteurs. Brousson lui-même ne parle d'aucune assemblée surprise. L'assemblée de la baume des Bergines, près de Vergèze, reste une légende.

La première assemblée découverte eut lieu dans la dernière nuit de l'an 1690 dans « le bois de Boucouiran ». Un dénonciateur aurait révélé qu'un « homme de qualité » avait participé à ce culte sans pouvoir donner un nom.

« Sur ce fondement on fit prendre six personnes de qualité de ce quartier-là, savoir Mrs. les Barons de Fons & d'Aigremont, Mr. de Sauzet, Mr. de Gajans son fils, Mr. Dommessargues, & M. du Fesc, à l'égard de tous lesquels on oseroit bien assurer que depuis la désolation de nos Eglises ils n'ont jamais été dans les saintes Assemblées »¹⁸⁶.

Deux de ce groupe de six furent envoyés aux galères et les autres en prison. D'autres documents des archives analysés par Charles BOST, confirment les événements de cette nuit de nouvel an. Ce fut une grande assemblée à Languignard (au bois de Saint-Bénézet), entre Domessargues et Boucoiran. Les Huguenots vinrent de douze lieux différents et on connaît même le nom de l'une des sentinelles qui avertirent les fidèles : Etienne Bertrand, cardeur de Saint-Geniès « fut arrêté en septembre 1691, et condamné en novembre aux galères »¹⁸⁷. Les conséquences de cette découverte furent dures pour les communautés des alentours : elles subirent de nouveau des dragonnades : « Bâville, le 15 janvier, envoya deux compagnies de cavalerie et quatre d'infanterie loger dans vingt communautés

¹⁸⁶ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 28.

¹⁸⁷ BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 1, p. 402. BOST a utilisé des informations se trouvant dans le dossier C. 171 (A.D. Hérault) et dans le *Papiers Court* 17, H, p. 311.

environnantes (C. 160. L'affiche parle de l'assemblée « du bois de Montvaillant » (sic) terre limitrophe de Saint-Bénézet) »¹⁸⁸. Ensuite, *La Manne mystique* nous donne le sujet de sermon : c'était un culte où Brousson donna la Sainte Cène et prêcha sur *Jésus-Christ, le pain de vie* (Jean 6,35)¹⁸⁹.

Il prêcha le même sermon lors d'une autre assemblée découverte, la plus grande que Brousson tint lors de son premier ministère. 4 000 personnes du colloque d'Uzès s'étaient assemblées dans la nuit du 17 au 18 février 1693 à Castelnau-Valence, « entre les lieux de Brigon, Vallence, & St. Maurice »¹⁹⁰. Nous connaissons le nombre approximatif des fidèles (ce qui est très rare) grâce au sermon manuscrit du dossier C. 191. Ils venaient des 33 villages des alentours¹⁹¹ : voici la liste de ces endroits transcrits par BOST :

« 17 février 1693. Valence, Brigon, Saint-Maurice [de Cazevielle], Cruviers, Lascours, Moussac, Saint-Cézaire [de Gauzignan], Saint-Etienne [de Lolm], Saint-Jean [de Ceyrargues], Saint-Hippolyte [de Caton], Brueys, Eujabian [Le Chabian], Margna [Marignac], Aiguallier, Foussargues, Labaume, Foissac, Saint-Dézéri, Colorgues, Aubessargues, [Les] Gardyes, Saint-Cha[p]tes, Serviès, Uzès, Nîmes, Allez [Alais], Venebres [Vezenobres], Marti[g]nargues, Yeuzet, [Euzet], Montarenc, Paillargues, Aureillac, Saintes-Ouilles [Sainte-Eulalie] »¹⁹².

Suivons la description de Brousson :

« Au mois de Février de la même année 1693, il avoit fait dans le Colloque d'Uzès une Assemblée, qui leur avoit assez fait comprendre jusqu'à quel point le zèle de ce pauvre Peuple étoit enflammé, & qui les avoit fort irritées. Cette Assemblées avoit été faite entre les lieux de Brigon, Vallence & St. Maurice. *Brousson* avoit très expressément

¹⁸⁸ BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 1, p. 402.

¹⁸⁹ M 17 (III). (Le 17^e sermon et il se trouve dans la troisième partie).

¹⁹⁰ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 54.

¹⁹¹ Brousson parle de 35 villages, mais sur la liste en bas de son sermon figure le nombre 33.

¹⁹² A.D. Hérault, C. 191, n° 64.

recommandé à ceux qui devoient avertir le Peuple, de n'appeler que les Fidèles de quelques Villages voisins. Cependant quelque soin qu'il eut pris de leur recommander de tenir la chose secrète, & de n'appeler que les Fidèles du voisinage, il n'avoit pu empêcher qu'un grand nombre de personnes n'y fussent venues d'Uzès, qui étoit à deux lieues & demies du lieu de l'Assemblée ; & de Nîmes, qui en étoit à quatre lieues, & de plusieurs autres Villes & Villages ; qui en étoient à peu près à une pareille distance. De sorte que dans cette Assemblée Brousson avoit reconnu des Fidèles de trente-cinq Villes ou Villages. Comme ceux qui étoient venus de loin, avoient été contrains de partir de jour pour se trouver à tems dans l'Assemblée, qui se faisoit environ les dix heures du soir, l'Assemblée avoit été découverte, les ennemis avoient pris les armes & une troupe de ces meurtriers commandée par un fameux Apostat nommé *Darcis* s'étant cachée dans un bois par où l'on jugeoit bien que plusieurs Fidèles passeroit pour se retirer du côté d'Uzès »¹⁹³.

L'assemblée eut lieu dans la « jasse » (bergerie) du Seigneur de Lussan qui se trouvait à 800 mètres à l'est de Valence¹⁹⁴. La prédication sur Jean 6,35 (Jésus-Christ le Pain de vie (M17)) fut interrompue « par un coup de feu qu'une sentinelle tira du côté de Valence »¹⁹⁵. Les fidèles se dispersèrent, une partie tomba dans l'embuscade de ses adversaires, un paysan fut tué, 40 personnes arrêtées. Le bilan des jugements : sept hommes envoyés aux galères et les femmes enfermées à la tour de Constance¹⁹⁶.

¹⁹³ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, p. 55.

¹⁹⁴ BOST, Charles, *Assemblée de Castelnaud-Valence*, In : BS 82 (1933), pp. 505-508.

¹⁹⁵ BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 2, p. 60.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 61.

4.2. CARACTERISTIQUES GENERALES

Le pasteur du Désert mentionna dans sa description de l'assemblée de Castelnau-Valence plusieurs caractéristiques et problèmes des cultes clandestins. Il fallait que le nombre des fidèles assistant à l'assemblée ne fût pas trop grand, le cas Castelnau-Valence l'avait montré. On risquait ainsi d'être découvert.

Les cultes clandestins avaient toujours lieu pendant la nuit et commençaient normalement à 22 heures. Un sermon des deux premières parties de *La Manne mystique* durait environ deux ou trois heures¹⁹⁷ ! Un culte clandestin pouvait durer cinq ou six heures ! Il est étonnant de voir participer aux assemblées de Brousson des centaines de réformés. Les hommes risquaient leur vie, car une condamnation aux galères était comparable à la peine de mort : « Plus que la moitié des galériens « pour cause de religion » meurent dans les trois premières années de leur détention »¹⁹⁸. Souvent les assemblées eurent lieu en plein air, par n'importe quel temps ou n'importe quelle saison.

« One should also remember that during this time, his listeners [de Brousson] were sitting on rocks, logs, or the damp ground in all kind of weather. Badgered by local priests and bishops, hunted by dragoons, deprived of pastoral leadership, they did not rank personal comfort as their first consideration. Hungry for Bible-based preaching, seeking affirmation amidst their persecution, they eagerly came by the hundreds to hear Brousson speak »¹⁹⁹.

¹⁹⁷ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 111.

¹⁹⁸ MARTEILHE, *Mémoires d'un galérien condamné pour cause de religion*, introduction, p. 6.

¹⁹⁹ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 111.

4.2.1. UN CULTE DE COMMUNION

Prenons l'exemple d'un culte de Sainte Cène qui commençait également à 22 heures et qui pouvait se prolonger jusqu'à l'aube du lendemain. Nous avons vu que les fidèles s'assemblaient par exemple dans une bergerie, dans un lieu « désert ». D'abord, les réformés prononçaient la confession des péchés (ou prière de *Mes Frères*). Puis, on chantait des psaumes du recueil de psautilier huguenot. On pourrait donner plusieurs exemples, mais on se bornera à deux. Un des psaumes souvent chantés était le Psaume 74 qui rappelait aux Huguenots la destruction de leurs temples et qui, en même temps, était un appel au secours chanté (Psaume 74,22 :« Éveille-toi, défends ton droit, Seigneur »).

Extrait de Psaume 74 (Théodore de Bèze)²⁰⁰

Ici l'Église, réduite à une extrême désolation et se plaignant que Dieu s'est éloigné d'elle, demande pardon de ses péchés ; elle se fonde sur les nombreuses délivrances que Dieu a accordées jadis à son peuple, et surtout, sur la promesse par laquelle il avait adopté les enfants d'Abraham.

I

D'où vient, Seigneur, que nous sommes épars ?
Depuis longtemps ta colère enflammée
Répand sur nous une épaisse fumée,
Même sur nous, les brebis de tes parcs.

II

Ah, souviens-toi que tu as acheté
Il y a bien longtemps cet héritage,
Le peuple acquis que tu pris en partage,
Ce mont Sion où tu as habité.

III

Debout, Seigneur ! Viens pour exterminer
A tout jamais la bande sacrilège
Qui n'a pas craint de ravager le siège
De ta splendeur où tout est ruiné.

²⁰⁰ MAROT, Clément/ BÈZE Théodore, *Les Pseaumes de David, mis en rimes française (1562), Adaptation en français actuel de Marc-François GONIN*, Lyon: Réveil, 1995, pp. 196-199.

IV

Là où jadis ton nom était chanté,
On a jeté des cris abominables ;
Ils ont dressé leurs emblèmes damnables,
Là-même on voit leurs emblèmes plantés.

V

Chacun a vu travailler ces pervers
A démolir ta sainte forteresse,
Comme au milieu d'une forêt épaisse
Menant la hache à tort et à travers.

(...)

XXI

Eveille-toi, défends ton droit, Seigneur,
Et souviens-toi de cet outrage infâme
Que l'insensé te fait, car il te blâme
De jour en jour, méprisant ton honneur.

XXII

Oublierais-tu ces cris tous pleins de fiel,
Cette clameur qui t'insulte toi-même,
Et tant de voix du vice et du blasphème
De plus en plus s'élevant vers le ciel ?

Notre pasteur du désert avait l'habitude de faire lire ou chanter le psaume 51 (un des sept psaumes pénitentiels) à genoux. C'était aussi une préparation à la réception, c'est-à-dire à la permission de participer à la Sainte Cène. Le plus grand péché qu'on pouvait confesser par ce chant de psaume, était celui de l'apostasie, le fait d'avoir signé un billet d'abjuration au moment des dragonnades et la participation à l'idolâtrie de l'Église catholique (soit la messe, les processions, etc.). Les fidèles étaient exhortés à sortir de Babylone (l'Église catholique). Il ne fallait plus aller à la messe, ni faire baptiser ses enfants par un prêtre, ni conclure des mariages à l'Église catholique. Il fallait renoncer à l'idolâtrie pratiquée par l'Église romaine et à

toutes les pratiques catholiques qui n'étaient pas conformes à la Bible. Voici la première pause (strophe), chantée ou lue dans les assemblées.

Psaume 51 (C. Marot)²⁰¹

Après la mort d'Urie, David reconnaissant son péché demande pardon à Dieu et qu'il lui envoie son Esprit pour le garder de continuer à pécher. Il s'offre à instruire les autres, et à prier pour Jérusalem, qui est la vraie Eglise.

I

Miséricorde au pauvre vicieux,
Dieu tout-puissant, dans ta grande clémence
Use en ce jour de ta douceur immense
Pour effacer mes crimes odieux.
O lave-moi, lave-moi tout entier
De mon péché qu'ici-bas rien n'efface ;
Je suis bien sale, et pour me nettoyer
Daigner verser sur moi l'eau de ta grâce. (...)

Le chant des psaumes terminé, Brousson prononça une longue prière d'introduction que toute l'assemblée termina par l'oraison dominicale²⁰². La lecture des dix commandements de Dieu pouvait également trouver sa place dans cette partie du culte. Mais le centre des cultes clandestins était la prédication.

Le pasteur prêcha pendant environ trois heures en choisissant un des sermons qui se trouve dans la dernière partie destinée à des cultes de communion (III : M 15 - M 21). Tous ces sermons de communion expliquent la signification de la sainte Cène. Brousson avait déjà prêché le 15^e sermon de *La Manne mystique* lors de sa première assemblée. En tout, il choisit huit fois ce texte classique de 1 Corinthiens 11, 26-29, pour expliquer aux fidèles la signification de la mort du Seigneur :

« Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.

²⁰¹ MAROT, Clément/ BÈZE Théodore, *Les Pseaumes de David, mis en rimes française (1562), Adaptation en français actuel de Marc-François GONIN*, Lyon: Réveil, 1995, p. 67.

²⁰² Voir l'annexe.

C'est pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira de la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du Corps & du Sang du Seigneur. Que chacun donc s'examine soi-même, & qu'ainsi il mange de pain & boive de cette coupe.

Car celui qui en mange, & qui en boit indignement, mange & boit sa condamnation, ne discernant point le Corps du Seigneur. »

Après la prédication, ceux qui avaient participé à la messe catholique, avaient la possibilité de renoncer de bon cœur aux erreurs de l'Église romaine. Il s'agissait d'un acte de « repentance », quelques fois ces réformés tombés dans l'apostasie reçurent des billets d'abjuration pour rentrer dans la communauté des Saints, des Huguenots qui avaient persévéré dans leur foi malgré la persécution²⁰³.

La table sainte était ensuite dressée et tous les réformés qui avaient confessé leur péché pouvaient participer à la sainte Cène. Le pain était rompu et distribué en mémoire de la mort de Jésus-Christ sur la croix. Le vin était donné aux chrétiens en mémoire du sang versé par Christ pour le pardon des péchés des hommes. Le culte se terminait souvent par le cantique de Siméon, suivi de la bénédiction ; la quête avait lieu avant que les fidèles ne rentrent chez eux.

Antoine COURT a préservé une lettre d'un fidèle qui avait participé à un tel culte de communion présidé par Claude Brousson le 6 mai 1693²⁰⁴. Donnons-lui la parole :

« « Mon âme » disait-il, « toute pâmée de joie et pénétrée de l'amour divin, me fait prendre la plume à la main pour vous faire, mes chers enfants, participants de mon bonheur. Ce fut le 6 du courant, qui fut le jour heureux qui a éclo ma conversion. C'est de ce jour heureux que Dieu me fit entendre sa voix par un de ses ambassadeurs, qui nous explique ces paroles du Cantique des Cantiques : J'étais endormi,

²⁰³ BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 2, p. 382.

²⁰⁴ Contrairement au récit cité par BORREL, nous sommes convaincu que l'auteur de cette lettre décrit des faits historiques sans exagération.

mais, mon cœur veillait, et voici la voix de mon bien-aimé qui hurlait : « Ouvre-moi, ma sœur, mon amie. » Nos cœurs prosternés, le genou en terre, les mains jointes, nos âmes élevées vers le ciel, nous écoutâmes la lecture des commandements de Dieu, scellés de la confession des péchés, et dans la même attitude nous chantâmes à voix basse la première partie du psaume 5, et une belle prière qui précédèrent le sermon. Ensuite suivit l'explication de ces belles et divines paroles que je viens de citer et la participation au sacrement de la sainte Cène.

C'est dans cette heureuse nuit, et au pied de la table sacrée, qu'après avoir prié Dieu extraordinairement et avec toute l'ardeur et le zèle que ce grand Dieu de bonté nous mit au cœur, que nous parlâmes à Dieu, que nous lui promîmes solennellement de lui être fidèles, jusqu'au dernier soupir de notre vie, que nous enrôlâmes de nouveau comme des soldats fidèles qui veulent suivre en tous lieux leur divin capitaine, et comme des vierges chastes qui veulent garder la fidélité à leur Dieu, leur divin époux. Nous fûmes reçus à ce nouveau serment au nombre de 42 personnes. Les restes du troupeau avaient été admis à la même cérémonie et aux mêmes engagements aux assemblées précédentes.

Après ces saintes promesses, nous eûmes le bonheur tous ensemble, d'être admis à la participation de ce saint sacrement où Dieu nous a scellé son amour et où nous lui avons confirmé que nous voulions vivre et mourir sous les étendards de sa vérité et de sa gloire. Le cantique de Siméon, chanté en action de grâces, et la bénédiction donnée, chacun se retira chez soi, rendant grâces à Dieu qui nous a tendu si puissamment la main. Le nombre des communicants fut de 250 personnes, tant hommes que femmes. C'est un petit levain qui fera, s'il plaît à Dieu, lever toute la pâte.

Apprenez à notre ancien pasteur M. Modens que presque la moitié de son cher troupeau est, par la grâce de Dieu, relevé, et que le reste ne tardera pas longtemps, qu'il profitera de la première occasion. Puisque nous ne voulons plus consulter la chair et le sang qui ne nous ont donné que des conseils trop funestes, sans différer un moment, nous sommes prêts de toute abandonner pour suivre nos saintes assemblées qui se font en divers lieux. Et quand il devrait nous en coûter les biens et la vie, nous les irons grossir. Aujourd'hui que nous entendons la voix de Dieu, nous ne voulons plus endurcir nos cœurs, de peur qu'il ne jure en sa colère que nous n'entrerons pas dans son repos. Nous voulons confesser Jésus-Christ devant les hommes, afin qu'il nous avoue pour siens devant son Père et devant ses saints anges. C'est la sainte et généreuse résolution de toutes les bonnes âmes. Que celui qui est debout prenne garde qu'il ne tombe ; que celui

qui est tombé ne tarde point à se relever ; et que celui qui est relevé rende grâce à Dieu qui l'a retiré du borbier par sa puissantes main ...

Les Églises d'Uzès, de Nîmes, de Sommières, etc., ont participé au même bonheur que nous et se sont relevées. Nos ennemis ont beau dire et beau faire, l'Esprit divin a eu pitié et s'est emparé de nos âmes. Aussi, les plus éclairés de nos adversaires sont déjà confus de leur procédé diabolique, et ils commencent de convenir que la vraie religion doit être persuadée et non pas forcée »²⁰⁵.

4.3. LA PREDICATION DE BROUSSON

4.3.1. LA « LANGUE DE CANAAN » ET LES « MYSTERES » DE LA PREDICATION DE BROUSSON

Pour le lecteur moderne qui ne connaît pas la Bible, les sermons de Brousson semblent être très étranges, marqués par une surabondance de citations bibliques et par un langage codifié. Le nom « mystère » ou l'adjectif « mystique » apparaissent très souvent et il faut connaître les signifiants de ces signifiés²⁰⁶ de ces symboles que Brousson lui-même expliquait en partie dans ses sermons. Brousson parle une langue spécifique, la « langue de Canaan » qui est mentionné par le prophète Ésaïe pour désigner l'hébreu et attesté chez Agrippa d'Aubigné (*Les Tragiques, Princes*, II, 442)²⁰⁷. Cette langue spécifique renoue avec la tradition figurative déployée déjà dans les épîtres pauliniennes. Elle n'est pas simplement « une collection de figures, mais une accumulation de symboles, donc un système complexe »²⁰⁸.

²⁰⁵ COURT, Antoine, *Claude Brousson, Deux sermons au Désert, Interprétation du songe de Louis XIV*, Hende : Edipro, 2010, pp. 47-48.

²⁰⁶ Selon le linguiste Saussure, chaque signe linguistique est composée d'un signifiant et d'un signifié.

²⁰⁷ BOST, Hubert, *Le désert des Huguenots : Une poétique de l'épreuve*. In: *Revue des Sciences Humaines* 258 (2000), p. 195. « En ce temps-là, il y aura cinq villes au pays d'Égypte, qui parleront la langue de Canaan, et qui jureront l'Éternel des armées. » (Ésaïe 19,18a).

²⁰⁸ ALBERTS, *La "Langue de Canaan"*, p. 51.

Brousson utilise l'adjectif « mystique » comme synonyme de figuré (*typos*) et d'allégorique. Aujourd'hui, on distingue entre typologie et allégorie, mais le pasteur mélange les *typoi* et allégories dans *La Manne mystique*. Intéressons-nous d'abord à la typologie de Brousson :

Il fonde son exégèse typologique (figurative) sur 1 Corinthiens 10,1-13 où il est question de l'exemple d'Israël dans le désert : « Ces choses leur [les Israelites] sont arrivées pour servir d'exemples [*typoi*], et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles »²⁰⁹ (1 Corinthiens 10,11).

« Les types, ombres ou figures sont des événements, des hommes ou des lieux de l'Ancien Testament qui en annoncent d'autres devant survenir ou agir dans le Nouveau. Moïse est une « excellent type de Jésus » quant à sa personne et à ses qualités, dans ce qui lui arrive, dans ses charges de prophète, de libérateur, de législateur et de médiateur. La terre de Canaan préfigure l'Église et le Paradis »²¹⁰.

Le recueil de ses sermons porte deux *typoi* dans le titre : la manne et le désert. La manne de l'Ancien Testament est un type de Jésus-Christ, du pain de vie et aussi de la parole de Dieu elle-même, la Bible. La prédication pendant une période de persécution est comme la « manne au désert », elle est une nourriture spirituelle :

« La Manne, qui tomboit du Ciel pour la nourriture du Peuple de Dieu, étoit encore le type de Jésus-Christ, qui est le Pain Céleste, le Pain de vie, qui nous donne la vie éternelle ; que de sa parole, qui est aussi la nourriture spirituelle de nos âmes »²¹¹.

²⁰⁹ ταῦτα δὲ πάντα τύποι συνέβαιεν ἐκείνοις, ἐγράφη δὲ πρὸς νοουθεσίαν ἡμῶν, εἰς οὓς τὰ τέλη τῶν αἰώνων κατήνησεν. *Typos* (grec.) ou *figura* (lat.) signifie type, exemple, figure.

²¹⁰ BOST, Hubert, *Le désert des Huguenots : Une poésie de l'épreuve*. In: *Revue des Sciences Humaines* 258 (2000), p. 202.

²¹¹ M 2 (I), p. 46, In: BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcés en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

Le désert de l'Ancien Testament où le peuple de Dieu passa 40 ans est le symbole de la persécution actuelle et du temps de l'épreuve, mais la notion de « désert » a aussi une connotation géographique :

« Tout cela dans le sens mystique nous met devant les Jésus-Christ en la personne de ses fidèles Serviteurs, comme étant contraint durant la persécution de se retirer sur les montagnes, de courir par les déserts, comme chevreuil & le fan des biches qui poursuivis par les chasseurs »²¹².

Ainsi, la colombe du Cantique des Cantiques 2,14²¹³ de l'Ancien Testament est une figure (un type) de l'Église persécutée du 17^e siècle en France. Jésus-Christ qui dirige sa parole à l'Église du Désert : « Le sens de ce Divin Cantique est tout spirituel & mystérieux. Il contient les sacrez entretiens de Jésus-Christ avec son Eglise »²¹⁴. Ce sermon sur la Colombe mystique est celui qui était le plus souvent prêché dans le « désert » (15 fois). Cette exégèse typologique est durement attaquée par Orentin DOUEN (1879) et Émilien MOURGUE (1892). DOUEN se montra choqué par l'exégèse typologique du Cantique des cantiques et constata : « L'exégèse ainsi livrée au caprice de l'imagination, perd tout caractère et finit nécessairement par tomber dans la puérité »²¹⁵. MOURGUE partageait ce point de vue :

« Nous nous bornerons à dire que Brousson, comme la plupart des croyants de son époque, voyait dans le Cantique des Cantiques une image exacte des rapports de Jésus-Christ avec son Église et de leur amour mutuel. Il en tirait des effets qui pouvaient être une édification, mais son exégèse nous paraît aujourd'hui bien étrange et aussi peu scientifique que possible »²¹⁶.

²¹² M 1 (I), p. 4, In : *Ibid.*

²¹³ « Ma Colombe, qui te tiens dans les fentes de la roche & dans les cachettes de contre-mont ; fai-moi voir ton regard, & fait-moi ouïr ta voix ; car ta voix est douce & ton regard est de bonne grace. »

²¹⁴ M1 (I), p. 3, In : *Ibid.*

²¹⁵ DOUEN, Orentin, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700), D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Grassart, 1879, t. 2, p. 369.

²¹⁶ MOURGUE, Émilien, *Étude sur la Manne mystique du Désert de Claude Brousson*, Thèse à la faculté de théologie protestante de Paris, Paris: Lepetit, 1892, p. 45.

Charles BOST se rallie aux opinions de ses prédécesseurs, mais il a déjà tendance à être plus nuancé et à placer ce pasteur dans le contexte du temps :

« Ici encore, cependant, Brousson est l'héritier de la tradition. Les pasteurs de Hollande lui reprochaient « des explications mystiques trop poussées et exagérées », mais ceux des ministres réguliers qui lui ressemblaient le moins, usaient de la même méthode »²¹⁷.

Il faut constater que tous les trois ne se rendent pas compte de la longue tradition de l'exégèse typologique de l'Ancien Testament qui n'a même pas perdu d'actualité au 21^e siècle. DOUEN, MOURGUE et Ch. BOST étaient tombés dans le piège de ne pas analyser la prédication de Brousson dans son propre contexte historique. Leurs jugements reflètent plutôt la théologie réformée de 1880 à 1920. À cette époque, les théologiens ne s'intéressaient plus à la typologie et préféraient la méthode critique-historique pour interpréter la Bible²¹⁸. Ils oubliaient que de grandes parties du Nouveau Testament sont fondées sur la typologie. On ne donne qu'un seul exemple : Adam est un type de Christ (Romains 5,14). Ainsi, ils sont responsables de ce que la prédication de Brousson ait été négligée par la suite. Il n'existe aucune analyse de la valeur théologique de la prédication de Brousson tenant compte du contexte historique. Soit, les historiens négligeaient sa théologie, soit ils négligeaient le contexte historique ou mettaient l'accent sur ses propres convictions théologiques comme Ch. BOST, DOUEN et MOURGUE.

L'exégèse typologique trouve son origine déjà dans l'Antiquité : Meliton de Sardes, Origène et Augustin pratiquaient l'exégèse typologique. Le premier était convaincu que l'Ancien Testament méritait d'être étudié car il annonce déjà Jésus-Christ. Brousson était du même avis, comme on peut le

²¹⁷ BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t. 2, p. 445.

²¹⁸ HALL, Stuart George, *Typologie*, In: TRE 34 (2002), p. 216.

voir dans son sermon 17 de *La Manne mystique* sur l'agneau pascal. Il explique l'agneau pascal d'Exode 12 comme *typos* pour Jésus-Christ et voit dans la passion du serviteur de l'Éternel d'Ésaïe 53 celle du fils de Dieu.

Origène et Grégoire le Grand interprétaient le Cantique des cantiques de la même façon que Brousson : ils voyaient dans la bien-aimée de ce cantique l'épouse, c'est-à-dire l'Église.²¹⁹ Thomas d'Aquin continua cette tradition au Moyen Âge et les réformateurs Luther et Calvin²²⁰ utilisaient également l'exégèse typologique, notamment parce que c'est un principe qui se trouve dans le Nouveau Testament lui-même.

Les Puritains anglais étaient très proches de la prédication de Brousson. Ils parlaient comme lui la « langue de Canaan »²²¹ qu'on peut trouver par exemple dans le livre de John Bunyan, *A pilgrim's progress* (1678). Ils voyaient leur émigration en Amérique comme traversée de la Mer Rouge et l'Amérique du Nord comme la « terre promise », le pays de Canaan²²². Il serait intéressant de comparer ces exégèses typologiques des Puritains à celles des Huguenots et d'analyser le phénomène de la « langue de Canaan » chez les Puritains et des Huguenots.

De toute façon, la « langue de Canaan » est l'expression de la grande culture biblique des Huguenots (et des Puritains) et de leur foi profonde. Depuis son enfance, Brousson méditait la Bible quotidiennement et il priait trois heures par jour : une heure le matin, une heure à midi et une heure le soir²²³. Ses études bibliques quotidiennes étaient la préparation au métier de pasteur du Désert. Il n'avait pas étudié la théologie, mais il avait des modèles

²¹⁹ HALL, Stuart George, *Typologie*, In: TRE 34 (2002), p. 211.

²²⁰ CALVIN, Jean, *L'institution chrétienne*, II, 11.

²²¹ LOWANCE, Mason I., *The language of Canaan: metaphor and symbol in New England from the Puritans to the Transcendentalists*, Cambridge, Cambridge: Harvard Univ. Press, 1980.

²²² HALL, Stuart George, *Typologie*, In: TRE 34 (2002), p. 220.

²²³ UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 115.

comme le pasteur Jean Claude. Dans *La Manne mystique* on trouve un nombre énorme de citations du Nouveau Testament et de l'Ancien Testament. Brousson connaît toute la Bible et en sait sûrement de grandes parties par cœur. Les livres bibliques les plus cités de son recueil de 21 sermons sont l'Évangile de Jean (128 fois), l'Apocalypse de Jean (111 fois), l'Évangile selon Matthieu (102 fois), Ésaïe (71 fois) et les Psaumes (70 fois)²²⁴. Au total, Frauke ALBERTS donne le chiffre de 703 apparitions de citations des livres bibliques.

Donnons un exemple concret de cette « langue de Canaan » où Brousson explique lui-même comment il faut comprendre l'adjectif « mystique » dans sa prédication. Il résume les *typoi* et les allégories dans le nom « mystères » :

« Lorsque l'Évangile nous parle de notre renouvellement spirituel, il se sert aussi d'expressions, qu'on appelle figurées, & qu'on ne pourroit prendre dans un sens littéral sans absurdité. Car il nous dit qu'il faut que nous soyons *créés de nouveau* (2 Corinthiens 5,17) ; que nous *régénérez*, ou *engendrez de nouveau* (1. Pierre 1,3) ; que nous *naissions de nouveau* (Jean 3,3) ; que nous *crucifions la chair* (Galates 5,24) ; que nous *fassions mourir le vieil homme* (Romains 6,6.7) ; & que nous *ressuscitions* dans une nouvelle vie (Apocalypse 20,6). Toutes lesquelles expressions & plusieurs autres semblables, ne doivent être prise que dans un sens spirituel & mystique.

Selon ce même stîle, l'Évangile dit que Jésus-Christ est un *berger* (Jean 10,11), qu'il est un *sep* de vigne (Jean 1,29), qu'il est un *agneau* (Jean 1,29), qu'il est un *lion* (Apocalypse 5,5), qu'il est un *chemin* (Jean 14,6), qu'il est une *porte* (Jean 10,7), & plusieurs semblables choses, qu'il seroit ridicule de prendre dans un sens littéral & grossier.

Quand l'Évangile nous parle aussi de nôtre union avec Jésus-Christ, & de la Communion spirituelle, que nous avons avec lui par la foi & par le Saint Esprit, il nous dit que nous somme *ses membres* (1 Corinthiens 6,15), & qu'il est notre *tête* (Ephésiens 1,22) ; que nous sommes *son Epouse* (Apocalypse 21,2) & qu'il est notre *Epoux* (Jean 3,29) ; que nous sommes une *maison*, dont il est le *fondement* (1 Corinthiens

²²⁴ Voir la statistique des livres bibliques cités par Brousson dans ALBERTS, Frauke, *La "Langue de Canaan" dans La manne mystique du Désert de Claude Brousson*, Mémoire de Maîtrise à l'institut protestant de théologie de Montpellier, 2003, pp. 16-22.

3,11) ; que nous sommes *un même pain* en lui (1 Corinthiens 10,17) ; que nous sommes *entez sur lui* (Romains 11,17) ; que nous sommes *une même plante avec lui* (Romains 6,5) ; & que nous sommes *vêtus de lui* (Galates 3,27), comme s'il étoit nôtre habit. Toutes lesquelles expressions ne doivent aussi être prises que dans un sens spirituel & mystique »²²⁵.

4.3.2. LES SUJETS PRINCIPAUX DE LA MANNE MYSTIQUE DU DESERT

Nous avons vu qu'il n'existe aucune analyse de la prédication de Brousson qui tienne compte du contexte historique. En outre, on peut surtout reprocher à Émilien MOURGUE (1892) et à Frauke ALBERTS (2003) de ne pas avoir utilisé *La confession de foi raisonnée* que Brousson avait lui-même écrite et envoyée à la Cour en décembre 1691. Cette *Confession de foi* est de quelque sorte un bon résumé de la théologie réformée de Brousson et des sujets qu'il aborde dans les 21 sermons du recueil. On essayera de souligner les grandes lignes de sa prédication et ainsi le centre des assemblées du Désert, à partir de quelques extraits de sermons et de cette confession de foi. Mais, l'analyse de sa prédication est encore un chantier. On proposera une analyse systématique, sur le modèle de la répartition de l'institution chrétienne de Jean Calvin en quatre livres : 1. Le Dieu créateur, 2. Le péché de l'homme et la rédemption de Jésus-Christ, 3. Le Saint-Esprit, 4. La Sainte Église universelle (les deux sacrements). On se bornera à donner quelques exemples et on ajoutera une partie sur la controverse religieuse qui constitue une partie essentielle de sa prédication.

Ses sermons révèlent qu'il interprète la persécution des Huguenots comme un châtement de Dieu pour les péchés. Si le peuple huguenot se repent et se retourne vers Dieu, il sera prochainement délivré. Le *leitmotiv* de la délivrance apparaît à la fin de presque chaque sermon. Prenons l'exemple

²²⁵ M 17 (III), pp. 94-95, In : BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcés en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

des deux sermons les plus souvent prêchés, de « La Colombe mystique » (M 1) et « Les Démon servis dans les Idoles » (M 1) :

« Courage donc Fidèles, qui soufrés maintenant pour la gloire de votre Dieu : Consolez-vous au milieu de tous vos maux, par l'espérance des biens Célestes. Si nous sommes maintenant dans l'affliction, un jour Dieu essuyera les larmes de nos yeux »²²⁶.

« Vivons tous en la crainte du Seigneur ; obéissons à ses saints Commandements ; soyons-lui Fidèles ; confessons sa Vérité ; donnons-lui gloire à la face du Ciel & de la Terre. Alors ce Grand Dieu se déclarera pour nous et nous délivrera de la main de nos ennemis »²²⁷.

4.3.2.1. LA PAROLE DE DIEU COMME SEULE BASE DE LA PRÉDICATION

La Bible est la seule base de la prédication de Brousson – on y cherche vainement des citations des Pères de l'Église ou des philosophes. Dans sa lettre à Pictet de juillet 1693, le pasteur du Désert explique lui-même le caractère de sa prédication :

« On pourra voir encore, dans tous ces sermons [de *La Manne mystique*] que je ne parle que les paroles de Dieu ; que Dieu me fait la grâce de mettre aussi partout la vérité dans une telle évidence que les plus idiots et les plus habiles en sont également convaincus ; que je rejette entièrement les citations des anciens desquels on appelle vulgairement les Pères de l'église et qui, au contraire, ont été les Pères de la tradition, de l'erreur, de la superstition, de l'idolâtrie et du régime tyrannique ; qui ont entièrement défiguré la religion de Jésus-Christ. On verra aussi que je rejette tous les vains ornements de l'éloquence et de la sagesse du siècle qui consiste à mêler dans la prédication de l'Evangile quelque trait de l'histoire profane de quelque point de philosophie et des autres sciences humaines afin de paraître savant – ce qui me paraît un pur abus du S. Ministère car cet impur mélange d'un côté, fait juger que celui qui parle cherche plutôt la vaine gloire que la gloire de son maître et le salut de ses élus, et de l'autre, corrompt la parole de Dieu et lui fait perdre son efficace, le peuple s'accumulant

²²⁶ M 1 (I), p. 30, In: BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcés en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

²²⁷ M 4 (I), pp. 156-157, In: *Ibid.*

même à chercher dans la prédication de cette divine parole ces vains ornements de la sagesse du siècle qui chatouillent l'oreille et qui éteignent la solide piété »²²⁸.

Il est curieux de voir que DOUEN, MOURGUE et Ch. BOST reprochaient à Brousson ce manque d'éloquence et des répétitions nombreuses, sans se rendre compte du contexte historique. Il faut regarder le public de ses sermons : ce n'est pas une élite protestante qui se trouve au temple. Non, ce sont des paysans, des cardeurs, des bergers, en partie des gens illettrés des Cévennes et du Bas-Languedoc qui s'assemblent pour un culte nocturne. Brousson répète souvent le ou les versets centraux de son sermon ; c'est un moyen didactique pour mieux transmettre le message de l'Évangile et cela montre son respect envers la Parole de Dieu. Il est conscient du pouvoir de la Parole de Dieu elle-même et dans sa *Confession de foi* il se réfère à 2 Timothée 3,15-17 :

« Dès ton enfance, tu connais les saintes lettres, qui peuvent te rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ. Toute Ecriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre. »

La Bible est *theopneustos*, inspirée par Dieu, et elle suffit pour enseigner et convaincre, pour corriger et instruire. Sur la base de ces versets il explique ensuite le principe réformateur de la *Sola Scriptura* :

« C'est pourquoi nous croyons qu'on doit rejeter avec horreur, les Lois & Doctrines, que l'Evêque de Rome a entrepris de publier & d'enseigner, & dont il a composé son Droit Canon, dans lequel il a confondu la lumière avec les ténèbres, la Vérité avec le mensonge, le Service du Vrai Dieu avec le culte des idoles, le Célibat avec l'impudicité, la justice avec l'injustice, la charité avec la cruauté, le Ministère Evangélique avec la tyrannie Antichrétienne »²²⁹.

²²⁸ Ms. *Papiers Court* N° 617 (H), p. 69. (BHP).

²²⁹ *Confession de foi raisonnée* (I), p. 8, in : BROUSSON, *Pièces pieuses*, Au Désert, 1694.

Brousson ne développe pas une nouvelle théologie : il suit le chemin des réformateurs du 16^e siècle et lutte pour le principe de la *Sola Scriptura* :

« Vous n'ajouterez rien à la Parole que je vous commande, & vous n'en retrancherez rien. [Dt 4] Et dans le I. Chap. aux Galates l'Apôtre nous parle en ces termes ; *Quand nous-même, ou un Ange du Ciel vous évangéliserait outre ce que nous vous avons évangélisé, qu'il soit anathème.* Au dernier jour Dieu ne nous demandera pas si nous aurons observé les Commandemens des hommes, mais si nous aurons obéi à sa Parole. Ce sera sur cette Sainte Parole, qui est contenue dans les Divines Ecritures, que nous serons jugez. *La Parole que j'ai apportée,* dit Jésus-Christ dans le 12. Chap. de S. Jean, *sera celle qui vous jugera au dernier jour* »²³⁰.

4.3.2.2. LE DIEU CREATEUR ET LA TRINITE

Dans sa *Confession de foi* l'ancien avocat du parlement de Toulouse utilise une belle image pour décrire le « grand mystère » de la Trinité. Il montre en cela qu'il sait très bien s'adapter à son public, en n'utilisant pas des termes compliqués, mais des images simples et claires :

« Nous croyons pourtant que nous avons en quelques sorte une image de ce grand mystère [la Trinité] dans le Soleil : Que le corps du Soleil, que nous voyons au-dessus de nous, est en quelque sorte l'image de Dieu le Père : Que la lumière, qui procède continuellement du Soleil, & qui éclaire tout le Monde, est en quelque sorte l'image de Dieu le Fils, qui de toute éternité procède du Père, & l'écriture appelle *la vraie lumière, qui éclaire tout homme venant au Monde* : Jean chap. 1. vers. 9.

Et que la chaleur, qui est la vertu du Soleil, laquelle procède du Soleil & de la lumière, & qui vivifie, fortifie & réjouit tous les animaux ; est en quelque sorte l'image du Saint Esprit, qui est appelé la *Vertu* de Dieu & de Jésus-Christ (2 Corinthiens 12,9 ; 1 Pierre 1,5) »²³¹.

²³⁰ M 11 (II), pp. 117-118, In : BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcés en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam : Henry Desbordes, 1695.

²³¹ *Confession de foi raisonnée* (I), p. 5, In : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses, Au Désert*, 1694.

Brousson suit Calvin et représente le Père comme le Dieu-Créateur, « très-saint, très-sage, très-bon, très-miséricordieux, très-juste, & tout-puissant, qui a créé le Monde, les Anges, les démons avant leur révolte, & les hommes pour sa propre gloire »²³². Mais, comment l'homme peut-il vivre pour la gloire de Dieu ?

4.3.2.3. LE PECHE DE L'HOMME ET LA REDEMPTION DE JESUS-CHRIST

L'homme est séparé de Dieu par le péché originel (Genèse 3). Adam et Ève s'étaient révoltés contre les commandements de Dieu. Ils avaient le droit de manger de tous les fruits des plantes du jardin à l'exception de ceux de l'arbre au milieu de jardin (« Vous n'en mangerez point et vous n'y toucherez point, de peur que vous en mouriez »). Cette chute avait introduit la mort au monde et depuis ce temps, chaque homme de cette terre est séparé de Dieu par le péché originel. Par ses propres œuvres, l'homme ne peut pas vaincre cette séparation ; il est « vide de justice » :

« Nous avons tous été conçus dans le péché, & échauffez dans l'iniquité. Comme nous sommes venus au Monde dans la corruption, on ne remarque aussi en nous que de corruption durant tout le cours de notre vie. Lorsque nous sommes dans l'enfance, il n'y a en nous que malice, que folie, & que perversité : lors que nous sommes dans la jeunesse, on ne voit en nous que dérèglement : & lors que nous avançons dans l'âge, au lieu de nous détacher du Monde, nous y jetons de plus profondes racines. *Comment l'homme mortel se justifiera-t-il envers le Dieu fort ?* dit Job dans le Livre de sa Patience Chap. 9. v. 2. & 3. *s'il veut plaider avec lui, de mille articles il ne répondra pas à un seul.* Seigneur, dit le Roi-Prophète dans le Pseaume 143. *n'entre point en jugement avec ton Serviteur : car nul vivant ne sera justifié devant toi.* O Eternel, lui dit-il encore dans les Pseaume 130. *Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui est-ce qui subsistera ? Mais il y a pardon devers toi, afin que tu sois craint.* Toutes nos justices, mes chers Frères, sont devant Dieu comme le drapeau souillé. (...) Seigneur, dit David, *purge-moi des fautes cachées. Bienheureux sont ceux,* dit

²³² *Ibid.*

Jésus-Christ dans le Chap. 5 de Saint Matthieu, *qui ont faim & soif de justice : car ils seront rassasiés*, c'est-à-dire, bienheureux sont ceux qui se reconnaissent vides de justice, ont tout leur recours à la grâce & à la justice de leur Sauveur ; car elle leur sera imputée, afin qu'elle les justifie devant Dieu. *Je ne suis pas venu, dit-il encore, appeler à la repentance les justes, mais les pécheurs*. Il veut nous apprendre par-là, que sa grâce n'est pas pour ceux qui se croient juste, comme ce Pharisien orgueilleux, dont il est parlé dans l'Évangile, & qui étaloit sa prétendue justice devant Dieu, mais pour ceux qui se reconnoissent de grands pécheurs, comme ce pauvre Péager (...) »²³³.

Dans le contexte de la désolation de l'Église « sous la Croix », Brousson présente l'apostasie comme le plus grand péché possible qui mérite la damnation éternelle. Un Huguenot qui restait comme N.C. à l'Église catholique ne pouvait pas être sauvé par Dieu. Brousson prêchait que le Salut ne se trouvait pas dans l'Église romaine, au contraire elle était la « synagogue de Satan » et il fallait sortir de Babylone.

Dieu est miséricordieux et pardonne les péchés des hommes ; il envoya son fils unique. La seule personne qui pouvait libérer l'homme du péché était le Fils de Dieu lui-même. Le Père envoya son Fils par amour : « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ait la vie éternelle. » (Jean 3,16) Le salaire du péché était la mort (Romains 6,23). Dieu est un Dieu juste et saint et il juge les pécheurs. Pour cela il fallait une personne sans péché qui payât pour les péchés du monde, par sa mort: Jésus-Christ, le Fils de Dieu

« en souffrant la mort pour nous, a fait l'expiation de tous nos péchés, selon le témoignage que Jean-Baptiste lui rend maintenant dans notre Texte : *Voici, dit-il, l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du Monde. (...)* c'est Jésus-Christ qui par sa mort nous délivre de l'épée de la justice Divine, c'est-à-dire, de la mort & de la malédiction éternelle, que nos péchez avoient méritée. (...)

²³³ M 15 (III), pp. 38.39, In : BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcés en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

En effet, mes chers Frères, ce sont nos péchés qui l'ont livré entre les mains de ses ennemis ; ce sont nos péchés qui l'ont couronné d'épines, qui l'on cloué à la croix, & qui l'on fait expirer entre deux voleurs. *Il a été retranché de la Terre des vivans*, dit Ésaïe dans le Chap. 53 de ses Révélations, & *la playe lui est arrivée pour le péché de son Peuple* »²³⁴.

Le « mystère » du sacrifice expiateur de Jésus-Christ se trouve déjà dans l'Ancien Testament. Un tel *typos* se trouve dans le 53^e chapitre du prophète Ésaïe :

« C'est ce que le Prophète Ésaïe nous avoit prédit dans le Chap. 53. de ses Révélations : *Il a porté*, dit-il, *nos langueurs, & il a chargé nos douleurs. Il a été navré pour nos forfaits, & foissé pour nos iniquitez. L'amende qui nous apporte la paix, est sur lui, & par sa meurtrissure nous avons la guérison. L'Eternel a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous. Son âme*, ajoute-t-il, *sera mise en oblation pour le péché : lui-même chargera les iniquitez de plusieurs, & portera leurs pechez*. C'est aussi ce que l'Évangile nous confirme en une infinité d'endroits. Dans la 1. Epître de S. Pierre Chap. 2. v. 24. il est dit que Jésus-Christ *a porté nos pechez en son Corps sur le bois. (...) Nous sommes gratuitement justifiés par la Grâce de Dieu, par la rédemption qui est en Jésus-Christ* (Romains 3,23). C'est pour cela que dans la même Epître Chap. 8. v. 1. *il dit qu'étans justifiés par la foi, nous avons paix envers Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ* »²³⁵.

Jésus Christ seul pouvait porter les péchés de l'homme (*solus christus*) et il est sauvé gratuitement par la grâce seule (*sola gratia*) et par la foi en Jésus-Christ (*sola fide*). Le pasteur du Désert montre par sa prédication qu'il prêche selon les principes des réformateurs (*Solus christus, sola scriptura, sola gratia, sola fide*) ; il n'ajoute rien à la théologie réformée. L'homme est sauvé, mais quel rôle joue le Saint-Esprit dans cette histoire ?

²³⁴ M 18 (III), pp. 129-132, In : *Ibid.*

²³⁵ M 18 (III), pp. 145.146, In : BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcés en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

4.3.2.4. LE SAINT-ESPRIT ET LA CONVERSION

C'est le Saint-Esprit qui opère la nouvelle naissance (la « régénération » selon les mots de Brousson) ou, autrement dit, la conversion.

« Jésus-Christ nous enseigne qu'il faut que nous soyons régénérés, si nous voulons avoir part au salut : *En vérité, en vérité je te dis*, dit-il à Nicodème, *à moins que quelqu'un naisse de nouveau, il ne peut voir le Royaume de Dieu* (Jean 3) »²³⁶.

Pour pouvoir naître de nouveau, il faut confesser ses péchés et se repentir. Brousson explique ce moment de la conversion (de la « régénération ») dans le sermon sur Osée 5,14.15 (« Dieu déchirant son peuple » (M 6)) :

« Mais lorsque nous nous repentons sincèrement d'avoir offensé Dieu, que nous avons de l'horreur pour nos péchés, que nous y renonçons entièrement, que nous retournons à Dieu de tout notre cœur, que nous nous humilions profondément devant son trône, que nous implorons sa miséricorde et que nous marchons dans ses saintes voies, ce bon Dieu retourne à nous à avec des grandes compassions ; il nous délivre de tous nos maux et il nous comble de toutes ses bénédictions spirituelles et temporelles.

C'est ce que Jésus-Christ veut nous enseigner la similitude de l'enfant prodigue (...) »²³⁷.

Ensuite le prédicateur résume la parabole du fils prodigue (ou fils perdu) de Luc 15 et explique que Dieu reçoit l'homme entre « les bras de sa miséricorde », si l'homme retourne à Dieu, s'il se repent. Le fils de cette parabole avait quitté son père et s'était retrouvé dans la misère avant de prendre la décision de rentrer à la maison de son père et demander pardon. Deux fois, il reconnaît : « Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre toi, je ne suis plus digne d'être appelé ton fils. » (Luc 15,18.19.21)

Le Saint-Esprit est l'opérateur de cette conversion et sanctifie l'homme en le rendant digne d'être accepté comme enfant de Dieu et d'être sauvé de

²³⁶ M 18 (III), p. 154. In : *Ibid.*

²³⁷ M 6 (I), imprimé dans COURT, Antoine, *Claude Brousson, Deux sermons au Désert, Interprétation du songe de Louis XIV*, Hendaye : Edipro, 2010, pp. 115-116.

la damnation éternelle. Il est aussi la clé de la compréhension des saintes Écritures.

« Par la foi, qui est la bouche de l'âme, nous recevions Jésus-Christ dans nos cœurs, afin que nous soyons unis à lui, & rendus participans de la vie & de l'immortalité, qu'il nous a acquis par son obéissance & par sa mort. (...) Jésus-Christ habite lui-même en nous par ce Divin Esprit, qui est l'Esprit de Christ ; qu'il vive lui-même en nous par ce même Esprit ; qu'il scelle dans nos cœurs le pardon de tous nos péchez ; qu'il avance notre santification ; & qu'il donne pour cet effet un nouvel accroissement à nôtre foi, à notre espérance, & à nôtre charité »²³⁸.

Lors des assemblées, c'est notamment la cérémonie de la « réception » qui est le signe de cet acte de conversion. Dans la lettre que nous avons déjà citée, l'auteur parle de 42 personnes reçues lors de ce culte clandestin du 6 mai 1693. Ils avaient surtout confessé leurs péchés d'apostasie et promirent de renoncer aux erreurs de l'Église romaine. Dans la même lettre l'auteur parle de 250 communiants qui participèrent, après la cérémonie de la réception, à la Sainte Cène.

4.3.2.5. LE BAPTEME, LA SAINTE CENE ET LES MARIAGES

Dans l'approbation de *la Manne mystique*, Brousson annonce le plan de ce recueil de 21 sermons :

« Et ceux qui sont contenus dans la troisième [partie], sont les Sermons de Communion, dans lesquels Dieu lui a fait la grace de traiter avec évidence le mystère de la Cène du Seigneur, & où l'on trouvera encore un caractère de piété, qui édifiera & consolera les bonnes âmes. »

Le baptême et la Sainte Cène sont les deux sacrements de l'Église réformée, également administrés dans l'Église « sous la Croix ». Jean Calvin en parle dans le quatrième livre de son *Institution chrétienne* sous le titre de

²³⁸ M 18 (III), pp. 156-157, In : BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcez en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

La Sainte Église universelle. Ces deux sacrements sont les deux signes sacrés, les « deux Mémoires de l'Ancienne Alliance, de la rémission des péchez, & du salut, dont elle contenoit les mystères. Que le Baptême est le Sacrement de notre naissance spirituelle, & la Ste. Cène celui de notre nourriture spirituelle »²³⁹.

Même si les deux sacrements jouent encore un rôle important, ils n'ont pas la même valeur que dans l'Église catholique. Selon le dogme catholique, le baptême efface en l'homme la tache du péché originel²⁴⁰. Dans sa *Confession de foi* Brousson oppose à cette doctrine la *Sola fide* et explique que ces deux sacrements ne jouent qu'un rôle subalterne, comparés à la foi :

« Or l'Écriture nous enseigne que c'est par la foi que nous sommes sauvez ; qu'on peut bien être sauvé sans les Sacremens, comme le Voleur qui se convertit sur la Croix, mais que ceux qui sont dans un âge de connoissance, ne sauroient être sauvez sans la foi ; que *celui qui n'aura pas cru, sera condamné* ; Marc. chap. 16. v. 16. que *le juste vivra de foi* ; Hébreux ch. 10. v. 36. *qu'étans justifiez par la foi, nous avons paix envers Dieu, par nôtre Seigneur Jesus Christ* »²⁴¹.

La Sainte Cène était souvent administrée et il est évident que les prédicants ne se bornaient pas à la tradition réformée d'administrer seulement quatre fois par an le pain et le vin (Noël, Pâques, Pentecôte et le premier dimanche de septembre). Ils s'adaptaient à la nouvelle situation d'une Église persécutée.

Quant aux baptêmes, Brousson indique dans sa *Relation des merveilles* qu'il n'y avait guère de baptêmes dans le cadre des grandes assemblées nocturnes. Probablement, les parents jugeaient qu'il était trop dangereux d'y apporter le nouveau-né. Mais, lors des petites assemblées

²³⁹ *Confession de foi raisonnée* (I), p. 22, in : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses*, Au Désert, 1694.

²⁴⁰ VENARD, Marc, *Sacrements*, in : DAR, p. 1109.

²⁴¹ *Confession de foi raisonnée* (I), p. 40, in : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses*, Au Désert, 1694.

dans un cadre plus familial, les enfants des fidèles étaient baptisés par les prédicants²⁴². Dans une *Lettre pastorale à l'Église qui est sous la croix* qu'il avait écrite du Refuge entre 1695 et 1697 le pasteur encourage les prédicants restés en France à baptiser les enfants et bénir les mariages. Il réfute le mariage catholique et les baptêmes à l'Église catholique :

« Afin que les mariages soient bénits selon la foi et la conscience de ceux qui se marient ; et que les enfans des fidèles soient aussi baptisez selon leur foi et leur conscience, les fidèles ne pouvant consentir que leurs mariages soient célébrés dans le Temple des Idoles, ou que leurs enfans y soient baptisez et consacrez par-là aux idoles et aux démons, sans devenir infidèles à leur Dieu, et sans s'exposer à être accablés de ses jugemens, selon ces paroles de l'Apocalypse Ch. 18. v. 4. Sortez de Babylone, mon Peuple ; afin que vous ne participiez point à ses péchez, et que vous ne receviez pas de ses plaies. Ce qui doit aussi être appliqué à ceux qui prennent un certificat d'un prêtre idolâtre pour leur mariage, comme s'ils étoient eux-mêmes idolâtres : car c'est toujours prendre la marque de la Bête »²⁴³.

4.3.3. LA CONTROVERSE RELIGIEUSE

La controverse prend une place considérable dans la prédication de Brousson, ce qui n'est pas surprenant dans ce contexte historique. Selon Bernard DOMPNIER la controverse est « le débat contradictoire, écrit ou oral sur les matières de religion »²⁴⁴. Le XVII^e siècle était le siècle de la controverse entre des théologiens catholiques et protestants. Par sa controverse dans *La Manne mystique*, Brousson reflète l'esprit de son temps.

Le pasteur s'adaptait parfaitement à la situation. Par ces sermons il répondait aux questions des fidèles qui relèvent surtout de la pratique d'une vie chrétienne dans un temps de persécution : pouvons-nous participer à la

²⁴² COURT, Antoine, *Claude Brousson, Deux sermons au Désert, Interprétation du songe de Louis XIV*, Hendaye : Edipro, 2010, p. 34.

²⁴³ BROUSSON entre 1695 et 1697

²⁴⁴ BOISSON, Didier, *Les pasteurs du XVII^e siècle et la controverse religieuse*, In: BS 156 (2010), p. 69.

messe catholique sans pécher ? Faut-il vraiment s'abstenir et risquer une amende ? Est-il permis de faire baptiser des enfants par un prêtre ou de se marier à l'Église romaine ?

Nous allons citer surtout le sermon 18 « Jésus-Christ, l'Agneau de Dieu » sur Jean 1,29. Brousson y donne un résumé des doctrines catholique qu'il rejette. Mais il faut souligner que c'est seulement un extrait de la controverse qui se trouve dans sa prédication.

Un des reproches principaux de Brousson est le rôle de la Parole de Dieu à l'Église romaine. La tradition, le droit canonique ont la même valeur que la Bible et se trouvent sur le même niveau comme fondement des dogmes catholiques. En plus, les prêtres n'encouragent pas les fidèles à lire la Parole de Dieu :

« Les Pasteurs de l'Eglise Romaine renversent le fondement du Salut, en ce que pour retenir le Peuple dans les ténèbres, & régner sur lui à leur plaisir, ils lui persuadent que le Peuple Chrétien n'est pas capable d'entendre la Parole de Dieu, & que par conséquent il ne doit pas entreprendre de la lire ; comme si le Peuple n'étoient pas participant, aussi-bien que les Pasteurs, du Saint-Esprit, qui est l'Esprit de sagesse, d'intelligence & de révélation »²⁴⁵.

Le deuxième grand domaine est la question du Salut. Comment l'homme peut-il être sauvé, par la foi ou par les œuvres ?

« Les Catholiques Romains prétendent être sauvés par leur propres mérites. Mais s'appuyant sur leur prétendue justice, qui est imaginaire, car, comme dit le Prophète Ésaïe dans ses Révélations Chap. 64. v. 6. *toutes nos justices sont comme le drapeau souillé* ; ils se privent de celle de Jésus-Christ, qui nous est imputée lors que nous sommes unis par la foi, & qui seule peut nous justifier devant Dieu »²⁴⁶.

²⁴⁵ M 21 (III), pp. 258-259, In: BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcés en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

²⁴⁶ M 18 (III), p.148, in: *Ibid.*.

Puis, Brousson s'intéresse à la question des indulgences, des Saints, et du purgatoire. La question des indulgences avait déclenché la Réforme sous la direction de Martin Luther au 16^e siècle et n'avait pas perdu de son actualité à la fin du siècle suivant en France. Le pasteur attaque également le rôle de médiateurs des Saints et montre que Jésus-Christ est le seul « chemin, la vérité et la vie et que personne ne vient au Père que par lui » (Jean 14,6)²⁴⁷.

La doctrine du purgatoire est également rejetée comme non-biblique. Il ne se trouve aucun verset dans les Saintes Écritures qui justifie le dogme de ce lieu où les chrétiens morts purgent leurs péchés.

En outre, il traite le sujet de l'eucharistie, sujet important pour les réformés qui participèrent aux assemblées clandestines. Une partie des N.C. avaient fléchi devant la contrainte catholique et participé à la messe ou aux diverses fêtes où l'on adorait le « dieu de pâte », l'hostie. L'eucharistie est le sacrement catholique par excellence, le « saint sacrement », le « sacrement de l'autel ». Brousson rejette le dogme de la transsubstantiation, donc la « présence réelle » de Dieu dans l'Eucharistie.

Le « saint sacrement » était adoré plusieurs fois pendant l'année et depuis la Révocation, les Huguenots étaient obligés de participer à ces cérémonies. Il s'agit de la procession à l'occasion de la dernière communion donnée au mourant (le « viatique »), très fréquent dans la vie au village²⁴⁸ – les Huguenots étaient obligés de se mettre à genoux pour adorer le « saint sacrement ». Lors de la procession solennelle de la Fête-Dieu, le « saint sacrement » était également adoré. Il faut souligner que la dévotion eucharistique était très grande au XVII^e siècle et elle se manifestait aussi dans un grand nombre de congrégations comme les « prêtres missionnaires du Saint-Sacrement », les « Dominicains et Dominicaines réformés du Saint-Sacrement », les « religieuses bénédictines du Saint-Sacrement », la

²⁴⁷ cf. M 2 (I): « Le Salut en Jésus-Christ seul ».

²⁴⁸ VENARD, Marc, *Sacrements*, in : DAR, pp. 1110-1111.

« confrérie du Saint-Sacrement »²⁴⁹. Les Huguenots avaient horreur de ces pratiques d' « idolâtrie » et Brousson les rejette à plusieurs reprises dans sa prédication :

« Ils mettent aussi leur confiance sur les prétendues mérites des Saint bienheureux, & sur les Indulgences de l'Antéchrist, qui vend à denier comptans le prétendu pardon de tous les péchez : & par-là ils laissent la fontaine d'eau vive, qui est Jésus-Christ, pour courir vers des citernes, crevassées, qui ne contiennent pas les eaux de la Grace, c'est-à-dire, pour recourir à des créatures qui ne sauroient nous sauver. IV. Ils disent qu'après la mort il faut que nous allions nous purger de nos péchez dans un feu, que l'esprit d'erreur a imaginé, & qu'on appelle le Purgatoire. Cependant S. Jean dans sa 1. Epitre Chap. 1. v. 7. nous dit que c'est *le Sang de Jésus-Christ qui nous purge de tout péché*.

V. Enfin ils laissent le grand Sacrifice de la croix, par lequel Jésus nous *a acquis une rédemption éternelle* ; Hebr. ch. 9. v. 12. & ils ont tout leur recours au prétendu Sacrifice de la Messe, qui est encore une invention de l'esprit d'erreur & d'idolâtrie. Car l'Evangile ne nous parle ni de Messe, ni d'aucun autre Sacrifice pour le péché, que de celui de la croix. En effet dans la même Epitre aux Hébreux Chap. 9 d'un côté, l'Apôtre nous dit que *sans effusion de Sang il ne se fait point de rémission* ; v. 22. ce qui seul nous fait clairement voir que le prétendu Sacrifice de la Messe ne sauroit faire l'expiation de nos péchez puisqu'il ne s'y fait aucune éfusion de Sang, & que c'est pour cela qu'on l'appelle un *Sacrifice non sanglant* : & de l'autre, l'Apôtre nous que *Jésus-Christ ne s'offre pas plusieurs fois soi-même ; qu'autrement il eût fallu qu'il eut souvent souffert depuis la fondation du Monde ; mais que dans la consommation des Siècles il a comparu une fois pour l'abolition du péchez, par le Sacrifice de soi-même*. V. 25 & 26. Dans le Vers. 28. il dit encore que Jésus-Christ a été offert une fois pour ôter le péché de plusieurs. Et dans le Chap. 10. v. 10.12. & 14. il dit que *nous sommes santifiés par l'oblation une seul fois faite de son Corps : qu'ayant offert un seul Sacrifice pour les péchez, il est assis pour toujours à la droite de Dieu : & que par une seule oblation, il a consacré pour toujours ceux qui sont santifiés*, c'est-à-dire, ses vrais Fidèles, qui sont ceux qu'il santifie par son Esprit »²⁵⁰.

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ M 18 (III), pp. 149-150, In: BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcez en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténébres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

Parmi les trois sermons les plus prêchés (1. La Colombe mystique (M 1) : 15 fois prêché ; 2. Les Démons servis dans les Idoles (M 12) : 12 fois prêchés ; 3. Jésus-Christ l'Agneau de Dieu (M 18) : 10 fois prêché) le numéro deux (M 12) est un sermon de controverse sur 1 Corinthiens 10,19-21 :

« Que dis-je donc ? Que la viande sacrifiée aux idoles est quelque chose, ou qu'une idole est quelque chose ? Nullement. Je dis que ce qu'on sacrifie, on le sacrifie à des démons, et non à Dieu ; or, je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons. »

Dans ce sermon le pasteur rejette de nouveau le rôle de médiateur des Saints, l'adoration des images ou des reliques et compare les pratiques religieuses de l'Église catholique à l'idolâtrie du peuple d'Israël lorsqu'il adorait le veau d'or (Exode 32)²⁵¹. Il explique à partir de ces versets de la première épître aux Corinthiens que par ces sacrifices aux idoles, les Huguenots « se rendent participans des Démons mêmes. (...) Ce qui doit remplir d'horreur tous ceux qui se souillent dans l'idolâtrie »²⁵². Si le N.C. mange l'hostie à la messe, il « se rend spirituellement participant des Démons même, quoiqu'on ne mange pas les Démons ».

Il montre l'opposition entre le règne de Dieu et le règne du Diable. L'Église catholique est celle du Diable, « la synagogue de Satan ». « Il n'y a point de milieu ; il faut suivre uniquement le parti de Dieu ou suivre entièrement celui des idoles ; car ceux qui servent les idoles ne peuvent être le Peuple de Dieu »²⁵³. Pour illustrer cette opposition entre l'Église de Dieu et celle du diable, le prédicateur prend l'image du Roi Salomon et des deux femmes (1 Rois 3,16-27²⁵⁴). Les deux mères sont des images pour les deux Églises, la vraie Église et l'Église antichrétienne :

²⁵¹ M 4 (I), pp. 126-127, In: *Ibid.*

²⁵² M 4 (I), p. 135, In: *Ibid.*

²⁵³ M 4 (I), p. 139, In: *Ibid.*

²⁵⁴ « Alors deux femmes prostituées vinrent chez le roi, et se présentèrent devant lui. (17) L'une des femmes dit: Pardon! Mon seigneur, moi et cette femme nous demeurions dans la même maison, et je suis accouché près d'elle dans la maison. (18) Trois jours après, cette femme est

« La vraie Eglise déclare qu'elle veut ses enfants entiers, ou qu'elle n'en veut rien, qu'elle aime mieux en être entièrement privée, que de les voir partager, (...) Mais pour l'Eglise Antichrétienne, si elle ne peut pas avoir la personne toute entière, elle se contente d'une partie. N'est-ce pas en effet ce qui a paru dans l'horrible persécution qu'elle a exercé contre nous en ce dernier tems ? Lorsqu'elle a vu qu'elle ne pouvoit pas avoir les cœurs ou vos esprits, qui avoient l'horreur pour son impure Communion, ne s'est-elle pas contentée de votre corps ? Quand elle a vu qu'elle ne pouvoit pas voir vos sentimens intérieurs, ne s'est-elle pas contenter que vous fissiez une profession extérieure de son idolâtrie ? »²⁵⁵

Par cette image des deux femmes devant Salomon du premier livre des Rois, Brousson encourage les Huguenots à ne plus aller à la messe et à « sortir de Babylone ». Il faut choisir entre l'Église chrétienne et l'église antichrétienne. Il est seulement possible d'être sauvé dans l'Église de Dieu.

aussi accouché. Nous habitons ensemble, aucun étranger n'était avec nous dans la maison, il n'y avait que nous deux. (19) Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, parce qu'elle s'était couchée sur lui. (20) Elle s'est levée au milieu de la nuit, elle a pris mon fils à mes côtés tandis que ta servante dormait, et elle l'a couché dans son sein; et son fils qui était mort, elle l'a couché dans mon sein. (21) Le matin, je me suis levée pour allaiter mon fils; et voici, il était mort. Je l'ai regardé attentivement le matin; et voici, ce n'était pas mon fils que j'avais enfanté. (22) L'autre femme dit: Au contraire! C'est mon fils qui est vivant, et c'est ton fils qui est mort. Mais la première répliqua: Nullement! C'est ton fils qui est mort, et c'est mon fils qui est vivant. C'est ainsi qu'elles parlèrent devant le roi. (23) Le roi dit: L'une dit: C'est mon fils qui est vivant, et c'est ton fils qui est mort; et l'autre dit: Nullement! C'est ton fils qui est mort, et c'est mon fils qui est vivant. (24) Puis il ajouta: Apportez-moi une épée. On apporta une épée devant le roi. (25) Et le roi dit: Coupez en deux l'enfant qui vit, et donnez-en la moitié à l'une et la moitié à l'autre. (26) Alors la femme dont le fils était vivant sentit ses entrailles s'émouvoir pour son fils, et elle dit au roi: Ah! Mon seigneur, donnez-lui l'enfant qui vit, et ne le faites point mourir. Mais l'autre dit: Il ne sera ni à moi ni à toi; coupez-le! (27) Et le roi, prenant la parole, dit: Donnez à la première l'enfant qui vit, et ne le faites point mourir. C'est elle qui est sa mère. »

²⁵⁵ M 4 (I), pp. 141-142, In: BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcés en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

4.4. L'ATTRACTIVITE DES ASSEMBLEES DU DESERT

On peut se demander pourquoi les assemblées de Brousson étaient si attractives pour les N.C. Pourquoi risquaient-ils leur vie pour assister à ces cultes nocturnes de plus de cinq heures en plein air, dans une bergerie ou une grange délaissée ?

D'un côté, il faut chercher la réponse dans la foi vivante des Huguenots. De l'autre côté, il faut chercher la réponse en grande partie dans la prédication de Brousson et surtout dans sa vie comme pasteur du Désert. Cet ancien avocat était un modèle pour les fidèles. Il risquait lui-même sa vie et avait laissé sa famille en Suisse pour prêcher l'Évangile et consoler les Huguenots « sous la croix » restés en France. Sa vie était la prédication la plus frappante pour les Huguenots. Il faisait tout pour son Seigneur Jésus-Christ et il avait tout abandonné pour suivre ses traces : « Les renards ont des tanières, et les oiseaux du ciel ont des nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas un lieu où il puisse reposer sa tête. » (Matthieu 8,20).

Par sa prédication, il expliquait aux persécutés le sens de la persécution (le châtement de leur péché). En même temps, il ne manquait jamais de consolation dans ses sermons, d'encouragement à persévérer. Il parlait une langue que les fidèles comprenaient – la « langue de Canaan ». Il utilisait des mots simples et compréhensibles et ne se perdait pas dans les considérations philosophiques ou dans des citations des « prétendus Pères de l'Église ». Tout simplement, il expliquait la Parole de Dieu dans un contexte historique de persécution et montrait en quoi l'Église romaine s'était éloignée des Saintes Ecritures et qu'elle n'était plus l'Église de Dieu, mais celle de Babylone. Sa prédication est pratique et adaptée à la situation d'une Église persécutée et à un public en partie illettré. Les répétitions dans les sermons sont des moyens didactiques pour mieux transmettre le message et les images sont des illustrations des « vérités évangéliques ».

Probablement, l'emploi des images bibliques est un des secrets de l'attractivité de la prédication des assemblées. Imaginons la situation d'une telle assemblée nocturne : le ciel est découvert, il y a un clair de lune et Brousson prêche sur les Cantiques des cantiques :

« L'Église est comparée à la Lune dans le Livre des Psaumes, dans le Cantique des Cantiques, & ailleurs dans les Saintes Ecritures. Car comme la Lune disparoit de tems en tems, l'Eglise devoit aussi être souvent contrainte de se cacher aux yeux du Monde, pour éviter la fureur de ses ennemis »²⁵⁶.

L'image de la Trinité que nous avons déjà citée est également très claire et très simple. Dieu est comme le soleil : le Père est le corps, le Fils la lumière et le Saint-Esprit la chaleur. Puis, l'image de l'Église chrétienne et de l'Église antichrétienne à partir de l'histoire du jugement de Salomon (1 Rois 3) est un autre exemple de l'attrait de sa prédication. Aujourd'hui, cette controverse choque plutôt les chrétiens qu'elle ne les édifie, mais il faut toujours la replacer dans son contexte historique.

Dans le sermon sur Jean 14,6 (M 2) Brousson compare Jésus-Christ à « l'échelle mystique de la vision de Jacob laquelle d'un bout touchoit le Ciel & de l'autre la Terre »²⁵⁷, pour expliquer l'œuvre expiatoire du Fils Dieu qui réconcilie l'homme et Dieu.

La manne qui se trouve dans le titre du recueil est l'image de Jésus-Christ :

« La Manne, qui tomboit du Ciel pour la nourriture du Peuple de Dieu, étoit encore le type de Jésus-Christ, qui est le Pain Céleste, le Pain de

²⁵⁶ M 1 (I), p. 16, In: BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcez en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

²⁵⁷ M 2 (I), p. 42, In: BROUSSON, Claude, *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcez en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

vie, qui nous donne la vie éternelle ; que de sa parole, quie est aussi la nourriture spirituelle de nos âmes »²⁵⁸.

On pourrait allonger cette liste des images, des types, des « mystères ». En tout cas, il faut ajouter que les assemblées du Désert n'étaient pas unanimement acceptées comme nécessaires par le peuple huguenot.

4.5. LA CONTROVERSE SUR LA NECESSITE DES ASSEMBLEES

Il est compréhensible que la nécessité des assemblées du Désert fût discutée par les Huguenots restés en France et les réfugiés. Était-il vraiment obligatoire de prendre le risque de faire de grandes assemblées risquant d'être découvertes ou surprises ? N'était-il pas mieux de faire seulement des cultes familiaux, de s'assembler par petits groupes qui n'attirent pas l'attention des autorités locales ?

Le 28 août 1692, Brousson répond à ces questions par un petit traité où il explique la nécessité des assemblées. Ce traité est une réponse aux reproches des « faux docteurs »²⁵⁹ qui essayaient de convaincre qu'il n'est pas nécessaire de faire de telles assemblées et de risquer sa vie. Ils proposaient qu'il valait mieux se retirer dans les maisons et pratiquer des cultes familiaux. Ces « faux docteurs » étaient en train de détruire toutes les fruits du ministère de Brousson qui tenait des assemblées depuis plus de deux ans. DOUEN indique que ce traité de Brousson était une réponse à une lettre d'un modéré réfugié qui avait blâmé des réunions dangereuses²⁶⁰.

La proposition de cultes familiaux semble être raisonnable. Toutefois, même les cultes familiaux étaient limités. Brousson précise que les Huguenots avaient seulement le droit de prier chez eux ; tout chant des

²⁵⁸ M 2 (I), p. 46, In: *Ibid*.

²⁵⁹ A.D. Hérault, C. 191, f° 248-253. Ce document que j'ai transcrit se trouve dans l'annexe.

²⁶⁰ DOUEN, Orentin, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700), D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Grassart, 1879, t.2, p. 198.

psaumes était interdit, comme la lecture de la Parole de Dieu ; les livres de piété étaient confisqués. En outre, « en divers lieux on persécute encore le peuple pour l'obliger le jour du repos à se souiller dans l'idolâtrie »²⁶¹. C'est-à-dire que dans certains lieux cévenols et languedociens, les Huguenots étaient en partie toujours forcés d'aller à la messe en 1692 - sept ans après la Révocation : la force régnait toujours dans cette province.

Mais comment célébrer un culte familial si personne de la maison ne sait lire, s'il n'y a pas de « livres de piété ». Brousson parle d'un très grand nombre de personnes qui n'avaient pas de Bible, de Psautier, de Catéchisme, etc. Puis le pasteur donne quatre raisons qui expliquent la nécessité de ces saintes assemblées.

Premièrement, il faut nourrir non seulement le corps, mais aussi l'âme : « L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » (Matthieu 4,4). Les assemblées sont nécessaires pour la foi des chrétiens :

« La foi est par l'ouïe, dit Saint Paul dans le X. Chap. aux Romains, et l'ouïe par la Parole de Dieu. C'est par la prédication de cette Divine Parole que le Peuple de Dieu est instruit, sanctifié, consolé, et fortifié : Et sans elle l'Eglise ne seroit pas édifiée, et on ne verroit pas avancer le Règne de Dieu »²⁶².

Brousson cite ensuite plusieurs exemples des Saintes Écritures pour montrer que la Parole de Dieu est lue et prêchée dans ces assemblées et il montre que dans l'Évangile le peuple « s'assembloit aussi sur les montagnes et dans les déserts, pour entendre celle de Jésus-Christ. Matthieu Ch. 5. V. 1 et Ch. 14. v. 13, et suivans. » De plus, l'auteur de l'épître aux Hébreux avertit les chrétiens de ne pas délaissier les assemblées mutuelles (Hébreux 10,24.25).

²⁶¹ A.D. Hérault, C. 191, f° 248-253.

²⁶² A.D. Hérault, C. 191, f° 248-253.

Deuxièmement, Dieu avait sanctifié le dernier jour de la semaine, le jour du repos (Lévitique 23,3) qui est destiné à l'assemblée « pour chanter les louanges immortelles, pour invoquer son Saint Nom, et pour réclamer sa miséricorde ». Le culte est un service solennel qui est dû à Dieu et par ce culte les fidèles eux-mêmes sont édifiés. Pour souligner l'aspect de la célébration de l'Éternel, Brousson cite plusieurs psaumes (22 ; 34 ; 3 ; 116).

Troisièmement, les assemblées sont nécessaires pour pouvoir célébrer la Sainte Cène, « qui est le Sacrement de tous les Fidèles en Jésus-Christ ».

Quatrièmement, « C'est d'ailleurs dans ces saintes assemblées que Dieu se trouve d'une façon particulière par l'efficace de Son Esprit ». « Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux ».(Matthieu 18,20)

« C'est ce qui fait dire au Prophète dans le Pseaume 42. v.1. et 2. Comme le cerf brame après le cours des eaux, ainsi mon âme brame après toi, ô Dieu. Mon âme a soif de Dieu, du Dieu Fort et Vivant. Ô quand entrerai-je et me présenterai-je devant la face de Dieu ? Eternel des armées, dit-il encore dans le Pseaume 84. v.2 et 3. Combien sont aimables tes Tabernacles ! Mon âme ne cesse de désirer ardemment, elle défaut [languit] après les parvis de l'Eternel. Mon cœur et ma chair tressaillent de joye après le Dieu fort et vivant. Tes autels, ajoute-t-il, Ô Eternel, mon Roi et mon Dieu ! Ô que bien-heureux sont ceux qui habitent dans ta maison, lesquels te louent incessamment ! Il vaut mieux un jour dans tes parvis, que mille ailleurs. J'aimerois mieux me tenir à la porte de la Maison de mon Dieu, que de demeurer dans les tabernacles des méchants »²⁶³.

Enfin, le nom « Église » signifie assemblée. Donc, s'il n'y a pas d'assemblée, il n'y a pas d'Église. On pourrait s'attendre à ce que le traité se termine là, mais le pasteur n'a pas oublié le reproche principal qu'on lui faisait. Selon Romains 13,1-7 le chrétien doit être soumis à l'autorité (« Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures »). Que faut-il faire si

²⁶³ A.D. Hérault, C. 191, f° 248-253.

le Roi interdit les assemblées ? L'accepter et ne rien faire, être soumis à l'autorité ? Brousson répond à cette objection par deux versets :

« Il faut rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu, » comme dit Jésus Christ dans l'Évangile. Il faut obéir aux Puissances Supérieures lors qu'elles nous ordonnent des choses justes, et conformes à la loi de Dieu. Mais lors qu'elles nous ordonnent des choses contraires aux Commandements de Dieu, nous ne devons point leur obéir. Jugez, disent les Apôtres aux gouverneurs du peuple, s'il est juste devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu. Actes ch. 4. v.19. Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, leur dirent-ils un autre jour. Actes ch. 5. v. 29. (...)

Si un Prince s'oublioit jusques à ce point que d'ordonner à ses Sujets de blasphémer le Saint-Nom de Dieu, d'être idolâtres, d'être impudique, d'être injuste, ou de violer en quelque autre manière la loi de Dieu ; faudroit-il qu'ils lui obéissent ? Nullement. Ceux qui le feroient, seroient infidèles à Dieu. Ils éleveroient les hommes au-dessus de Dieu, en leur obéissant plutôt qu'à Dieu : Ce qui seroit une impiété et une infidélité damnable ».

Pour approfondir encore son argumentation, la « Colombe » puise dans l'Histoire. Il explique que les puissances supérieures avaient souvent interdit les saintes assemblées. Il donne l'exemple des Macabées, des chrétiens dans l'Empire romain et des protestants français au 16^e siècle. Pour réfuter le reproche fait à ces assemblées de causer des troubles, il montre que l'Évangile a toujours troublé les gens (Luc 23,5 ; Actes, 16,21 ; Actes 24,5 ; Matthieu 10,33). Il explique la résistance à l'Évangile par l'œuvre de Satan :

« Satan feroit tous les efforts pour empêcher la prédication de l'Évangile et l'avancement du Règne de Dieu ; qu'il soulèveroit les Peuples contre les Fidèles pour les accabler ; mais qu'il ne faudroit pas que les Serviteurs de Dieu se relâchassent pour cela. En effet dans les Actes des Apôtres nous voyons que Saint Paul ne prêchoit pas plutôt l'Évangile dans une Ville, que les ennemis de la Vérité se soulevoient contre lui, et causoient des troubles : Et néanmoins il ne laissoit pas de continuer toujours à prêcher de lieu en lieu. Le Serviteur n'est pas plus grand que son Maître : Jésus-Christ nous a avertis que puisqu'on l'a

persécuté et calomnié lui-même, on ne manqueroit pas de nous persécuter et de nous calomnier aussi »²⁶⁴.

Puis, il mentionne les merveilles que « Dieu fait en ce tems ». Il fait allusion au phénomène du prophétisme qui se répandra de plus en plus et à la vocation divine des prédicants :

« Ne faut-il pas être dans un étrange aveuglement, pour ne pas voir que Dieu ouit maintenant sa louange de la bouche des petits enfans ; que les fils et les filles prophétisent ; et que Dieu fait crier les pierres mêmes, parce que les Ministres ordinaires de son Evangile se sont tues ? Ce sont donc là les merveilles de l'Esprit de Dieu, dont il est parlé dans l'Ecriture »²⁶⁵.

Le modéré avait apparemment aussi reproché à Brousson son manque d'éloquence²⁶⁶. Brousson justifie sa prédication par les mots que nous connaissons déjà et ajoute des versets :

« Ce sont les mauvais Pasteurs qui font ce mélange impie [entre la Parole de Dieu et la philosophie]; et ce sont les profanes qui s'y plaisent. Dieu m'a donné quelques connoissances des Sciences humaines : Mais je considéré toutes ces choses comme de la boue et de l'ordure, au prix des mystères célestes. Je ne veux savoir, avec Saint Paul, que Jesus Christ, et Jesus Christ crucifié. Je puis bien dire comme ce Saint Apôtre dans le 2. Chap. de sa première aux Corinthiens, que ma parole et ma prédication n'est pas avec des paroles attrayantes de la Sagesse humaine ; mais avec évidence d'Esprit et de puissance : Afin que la foi des Fidèles ne soit pas fondée sur la Sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu. Que celui, dit ce grand Dieu dans le 23. Chap. de Jérémie v. 28. par devers lequel est ma Parole, proféré ma parole en vérité. Quel rapport y a-t-il de la paille avec le froment ? dit l'Eternel. Les Fidèles ministres de la Parole de Dieu ne parlent que les paroles de Dieu ; et ceux qui mêlent cette Divine Parole avec les vains ornements de la Sagesse du Siècle, sont des Ministres corrompus et infidèles, qui cherchent leur vaine gloire, qui s'étudient plutôt à chatouiller les oreilles des profanes, qu'à convertir les

²⁶⁴ A.D. Hérault, C. 191, f° 248-253.

²⁶⁵ A.D. Hérault (Montpellier), C 191, f° 248-253.

²⁶⁶ Voir également MOURGUE, DOUEN et Charles BOST.

pécheurs ; qui profanent la Parole de Dieu, qui la corrompent et lui font perdre son efficace par ce mélange »²⁶⁷.

Enfin, il termine sa lettre en montrant de nouveau que l'Église catholique est la « Babylone mystique », ce que nous avons déjà vu dans la partie sur la controverse.

On peut dire que ce traité portait des fruits. Quelques mois plus tard 4 000 personnes s'assemblèrent à Castelnau-Valence (17 février 1693) pour prêter l'oreille au sermon sur « Jésus-Christ le pain de vie », sur la manne mystique et la Parole de Dieu elle-même. Brousson avait du succès avec son traité sur la nécessité des saintes assemblées. Mais sa présence en France le mit de plus en plus en danger.

Au mois de décembre 1693, le pasteur du Désert était obligé de quitter la France. À côté de l'argument du danger, il donna quatre raisons pour lesquelles il quittait la France : Premièrement, depuis des années il n'avait pas vu sa famille. Deuxièmement, il avait des ouvrages à écrire et à publier (*La manne mystique, La Relation sommaire, Les remarques sur la traduction du Nouveau Testament*, etc.). Troisièmement, il y avait toujours des prédicants dans les Cévennes et le Bas-Languedoc ; les « pierres » criaient toujours. Enfin, par ses sermons distribués aux fidèles, il était toujours présent et prêchait par ses écrits²⁶⁸.

Arrivé au Refuge, il essaya toujours d'édifier ses « brebis » françaises de restaurer l'Église et de rétablir des ministères du corps de Jésus-Christ. Dans La lettre pastorale que nous avons déjà citée une fois, il résume de nouveau des arguments exposés dans son traité sur la nécessité des assemblées. En outre, il encourage les prédicants ou les simples fidèles à

²⁶⁷ A.D. Hérault (Montpellier), C 191, f° 248-253.

²⁶⁸ BROUSSON, Claude, *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694, pp. 59-60.

rétablir les fonctions d'anciens et de diacres. Il propose toute la liturgie d'un culte clandestin pour établir ces ministères bibliques :

« II. De la manière en laquelle les anciens et les diacres doivent être établis.

Puisqu'il est nécessaire d'établir quelque ordre au milieu de vous pour votre commune édification et consolation ; vous devez vous assembler, et principalement les chefs de famille, pour choisir ceux d'entre vous qui seront jugés les plus propres pour veiller sur la conduite de leurs frères, pour les instruire, pour les édifier et par leur parole et par leur exemple, pour faire des remontrances et des censures à ceux qui ne se conduisent pas bien, pour consoler les affligés, pour fortifier les foibles, pour secourir les pauvres ; ce qui est particulièrement le devoir des diacres, pour présider dans les saintes assemblées, pour y lire la Parole de Dieu, pour y faire les Prières publiques, pour y lire aussi les Commandement de Dieu, et quelques Sections du Catéchisme, et faire remarquer à leurs frères, et surtout aux jeunes gens et aux personnes qui ne savent pas lire, les choses qui sont enseignés dans chaque article, à mesure qu'on en fera la lecture ; pour les interroger même là-dessus avec douceur, après que chaque article aura été lu et donnée à entendre, pour voir s'ils l'auront compris ; et enfin pour faire les autres choses qui regardent l'édification publique. Par ce moyen tout le Peuple vivra en la crainte du Seigneur, les jeunes gens et les idiots seront instruits, les vicieux seront censurés, les incorrigibles seront rejetés, l'Église de Dieu sera maintenue et édiflée, le Seigneur sera servi selon ses commandemens, et toutes choses se feront par ordre dans la maison de Dieu »²⁶⁹.

Les assemblées du Désert étaient le moyen de sauver cette Église persécutée. Il était nécessaire de s'adapter à la situation créée par la persécution. Pendant toute la période de l'histoire de l'Église du Désert (1685-1789), il y avait des « mutuelles assemblées ». Par ses écrits Brousson contribuait à restaurer cette Église « sous la croix ». Antoine COURT poursuivait l'œuvre de Brousson – les deux hommes étaient des restaurateurs de l'Église du Désert.

²⁶⁹ Lettre pastorale de Brousson écrite entre 1695 et 1697 ; transcrit par NÈGRE, Léopold, *Claude Brousson 1647-1698, D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Sandoz et Fischbacher, 1878. (Annexe).

CONCLUSION

Pour conclure, nous avons vu l'enfance de Claude Brousson à Nîmes et ses premières expériences avec la politique antiprotestante de Louis XIV. L'Église de son enfance, le Petit Temple Saint-Marc fut détruit en 1664 et David Rodon, un de ses professeurs fut chassé du Royaume à cause de la rédaction d'un livre de controverse.

Le nîmois choisit la carrière juridique et devint avocat à la chambre mi-partie à Castres, Castelnaudary, jusqu'à la suppression complète des chambres de l'Édit en 1679. Il suivit le personnel à Toulouse et continua à défendre les intérêts de ses coreligionnaires devant le parlement.

L'étranglement du protestantisme français entre 1681 et 1685 le poussa à la désobéissance civile. Il participa au projet de Toulouse et rédigea la requête générale – la revendication principale : la liberté de conscience, la liberté de culte qui n'était plus respectée en France. La politique de *Compelle intrare* (Contrains-les d'entrer) avait remplacé la politique de tolérance. Brousson dut quitter la France, déjà cherché comme un des « boutefeus » de la rébellion. Il réussit à quitter la France et trouva un Refuge en Suisse où il continua à lutter pour la liberté religieuse par écrit. De loin, il vit la catastrophe de la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685 et l'exode de 200 000 Huguenots qui se répandirent partout dans le monde. Au service du comité du Refuge, il parvint à trouver des logements pour les réfugiés dans l'Empire et aux Provinces-Unies.

Puis, il s'engagea dans la controverse sur le retour des pasteurs réformés, en interprétant la Révocation comme un châtement de Dieu pour les péchés des réformés et notamment de leurs « bergers ». Étant un homme d'action, il se laissa convaincre par François Vivens, par la Parole de Dieu et par l'ouvrage de Pierre Jurieu sur *L'accomplissement des prophéties* que la délivrance des Huguenots aurait bientôt lieu. La *Glorious Revolution* (1688) et

la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) semblaient confirmer les prédictions de Jurieu. Les deux témoins d'Apocalypse 11 que Brousson interprétait comme l'Ancien et Nouveau Testament²⁷⁰ seraient bientôt ressuscités, après trois jours et demi, c'est-à-dire trois ans et demi après la Révocation, l'année de la délivrance fixée à 1689. Le tremblement de terre du même chapitre était interprété comme la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Poussé par Vivens, par ses convictions apocalyptiques, par un verset biblique, par la controverse avec les pasteurs réfugiés, Brousson se décida à rentrer en France pour répandre ses écrits et pour consoler et édifier les Huguenots cévenols et languedociens.

Il n'avait pas l'intention de devenir pasteur du Désert, mais les prédicateurs manquaient dans les Cévennes et le Bas-Languedoc. Les prédicants, ces « pierres qui crient », avaient remplacé les ministres réformés. En décembre 1689, il devint pasteur du Désert et tint sa première assemblée sur « une des plus hautes montagnes des Cévennes ». Il prêcha sur « Le Pain & le Vin de la Cène du Seigneur »²⁷¹ et administra la Sainte Cène. Il tint environ 200 assemblées clandestines entre décembre 1689 et décembre 1693. Il voyageait la nuit et était pourchassé par les soldats et des agents de Bâville, l'intendant de la province de Languedoc. Sur sa « table du désert » il rédigea un grand nombre d'ouvrages et fit des copies innombrables de ses propres sermons qui seront utilisées par les autres prédicants comme Paul Cognac.

Sa prédication révèle la théologie réformée du XVII^e siècle. Brousson rejette la philosophie, la pensée cartésienne et l'éloquence au profit d'une prédication simple et biblique. Il répète souvent les versets bibliques et utilise des nombreuses images pour expliquer le message de l'Évangile. Les « mystères » sont des types de l'Ancien Testament ou des allégories. Une

²⁷⁰ *Confession de foi raisonnée* (I), p. 7, In : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses*, Au Désert, 1694.

²⁷¹ 1 Corinthiens 11,26-29.

telle prédication n'est pas nouvelle, elle se place dans une grande tradition allant de l'antiquité jusqu'à aujourd'hui au 21^e siècle. Ses biographes de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle ont oublié cette tradition et ont attaqué la prédication de Brousson.

La controverse occupe une place importante dans le recueil de la *Manne mystique du Désert*. Il encourageait les fidèles à « sortir de Babylone » et à ne plus aller à la messe, de ne pas se marier devant un prêtre ou faire baptiser ses enfants à l'Église romaine. Aux dogmes catholiques, il opposait la Parole de Dieu.

Dans un traité sur les nécessités des saintes assemblées de 1692, il montrait qu'une Église ne pouvait exister que si les fidèles s'assemblaient. Il faut prendre le risque et s'assembler clandestinement pendant la nuit. Dieu le commande dans sa Parole et les fidèles s'édifient les uns les autres en écoutant le sermon, en chantant des louanges, en priant. Son engagement comme pasteur du Désert portait des fruits - le nombre des participants aux assemblées se multipliait. Le 17 février 1693, 4 000 personnes s'assemblèrent à Castelnau-Valence, mais l'assemblée fut découverte, un homme tué et 40 personnes arrêtées. Le danger n'avait pas diminué depuis la Révocation.

Après la mort de Vivens en février 1692, Brousson fut d'autant plus pourchassé par les soldats et de nouveau sa tête fut mise à prix. Il se retira dans les bois au pied de la montagne du Bouquet et faillit être arrêté par les 16 compagnies qui suivaient ses traces.

Au mois de décembre 1693, il quitta la France pour échapper à l'arrestation et à l'exécution, pour voir sa famille et pour faire imprimer les ouvrages qu'il avait écrits au Désert. En 1694, il publia à Amsterdam le « jewel in his writing »²⁷², la *Relation sommaire des sommaires des*

²⁷² UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003, p. 105.

merveilles que Dieu fait en France et un an plus tard *La Manne mystique du Désert* (1695). Au Refuge, il prêcha par la plume et envoya aussi des *Lettres pastorales* à ses « brebis ». Par ces lettres il se montra comme le restaurateur de l'Église « sous la croix » - il encouragea les fidèles à rétablir les ministères d'ancien et de diacre et à continuer avec les cultes clandestins. Le 12 juillet 1697, il quitta la Haye pour exercer de nouveau son ministère en France – encore une fois, il risquait sa vie pour les Huguenots restés dans le royaume. Cette fois, il fut arrêté et jugé coupable de rébellion, d'écrits séditieux et d'assemblées illicites.

« Le 4 novembre [1698], les juges déclarèrent Brousson coupable et le condamnèrent à être rompu vif après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. (...) L'échafaud était dressé sur l'Esplanade [de Montpellier], à deux cent soixante pas environ de la Citadelle. (...) Brousson sortit de la Citadelle précédé de cinquante mousquetaires ; en arrivant sur la porte, il voulut chanter le Psaume XXXIX, qui commence par cette strophe

Jamais ne cesserai
De magnifier le Seigneur,
En ma bouche aurai son honneur
Tant que vivant serai ;
Mon cœur plaisir n'aura
Qu'à voir son Dieu glorifié
Dont maint bon cœur humilié
L'oyant s'esjouria.

(...) Brousson reçut la couronne du martyr. Son corps fut enterré dans la Citadelle »²⁷³.

Par ses écrits et les biographies, la mémoire de ce martyr protestant est conservée. Très tôt, certains de ses ouvrages furent traduits en anglais, en hollandais et en allemand. Certaines parties de ses ouvrages et de sa prédication n'ont pas perdu de leur actualité au 21^e siècle. 15 ans avant sa

²⁷³ NÈGRE, Léopold, *Claude Brousson 1647-1698, D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Sandoz et Fischbacher, 1878, pp. 132-136.

mort, Brousson avait décrit le sens de la mort des prédicants, des martyrs (témoins) de leur foi en Jésus-Christ :

« Quand Dieu permet que les Pasteurs meurent pour l'Évangile, ils prêchent plus hautement et plus efficacement dans le sépulcre qu'ils ne faisaient durant leur vie. »

(Lettres aux pasteurs réfugiés, 1683)

ANNEXES

ANNEXE 1 - SERMONS PRECHES DANS LES ASSEMBLEES DU DESERT

N° 274	Titre	Verset(s) bibliques ²⁷⁵	Date et nombre de prédications
Première Partie (I)			
1	La Colombe mystique dans les fentes des Rochers	Cantique des cantiques 2,14 « Ma Colombe, qui te tiens dans les fentes de la roche & dans les cachettes de contre-mont ; fai-moi voir ton regard, & fait-moi ouïr ta voix ; car ta voix est douce & ton regard est de bonne grace. » ²⁷⁶	15 fois prêché 1690 Jan.: 8, 13, 25 Fév.: 21 Mai: 2, 14 Juin: 29 Août: 8 Sept: 23 Oct.: 15 1691 Avril: 29 Mai: 31 Août: 22 Nov: 18 1693 Août: 21
2	Le Salut en Jésus-Christ seul	Jean 14,6 « Je suis le chemin, & la vérité & la vie : Personne ne vient au Père que par moi. »	9 fois prêché 1690 Janv.: 11, 21 Mars: 10, 13 Mai: 4 Juin: 16, 23

²⁷⁴ Les numéros des 21 sermons de *La manne mystique* : M1 – M21.

²⁷⁵ Au contraire des citations bibliques du mémoire, celles-ci sont directement empruntées à l'ouvrage. L'orthographe ancienne est préservée, seulement les accents sont adaptés au français moderne.

²⁷⁶ Les titres et les citations bibliques des titres sont directement empruntés à l'ouvrage. Comme dans les autres citations, seuls les accents sont une adaptation au français moderne.

			Nov.: 10 1691 Mai: 6
3	Les brebis mystiques discernant les vrais Pasteurs d'avec les Loups ravissans.	Jean 10,4 « Les brebis le suivent, car elles connoissent sa voix : mais elles ne suivront pas un étranger, au contraire elle fuyront loin de lui ; car elles connoissent point la voix des étrangers. »	9 fois prêché 1690 Janv.: 18, 23 Mars: 5 Mai: 30 Juin: 21 Août: 4, 31 Sept: 19 1691 Févr.: 4
4	Les Démons servis dans les Idoles	1. Corinthiens 10, 19-21 « Que dis-je donc, que l'Idole soit quelque chose, ou que ce qui est sacrifié à l'Idole soit quelque chose ? Non. Mais je dis que les choses que les Gentils sacrifient, ils les sacrifient aux Démons, & non pas à Dieu. Or je ne veux point que vous soyez participans des Démons. Vous ne pouvez boire la Coupe du Seigneur, & la Coupe des Démons : vous ne pouvez être participans de la Table du Seigneur, & de la Table des Démons. »	12 fois prêché 1690 Janv.: 28 Mars: 20 Mai: 18, 21 Juin: 12 Juillet: 2 Sept: 21 Oct: 10 Déc: 29 1691 Mars: 17 Mai: 2 Juillet: 11
5	Le Dragon régnant dans l'Empire de l'Antéchrist.	Apocalypse 13,1.2 « Alors je vis monter de la Mer une Bête, qui avoit sept têtes & dix cornes, & sur ses cornes dix couronnes, & sur ses têtes un nom de blasphème. Et la Bête que je vis étoit semblable à un léopard, & les piez étoient comme les piez d'un ours, & sa gueule comme la gueule d'un lion : & le Dragon lui donna sa puissance, & son trône, & un grand pouvoir. »	5 fois prêché 1690 Août: 5, 27 Sept: 11 1691 Août: 15 Nov.: 1

6	Dieu déchirant son propre Peuple.	Osée 5,14.15 « Je suis comme un lion à Ephraïm, & comme un lionceau à la Maison de Juda. C'est moi, c'est moi, qui déchirerai, & je m'en irai : j'emporterai, & il n'y aura personne qui m'ôte la proie. Je m'en irai, & je retournerai en mon lieu, jusques à ce qu'ils se reconnoissent coupables, & qu'ils cherchent ma face. »	8 fois prêché 1690 Févr.: 10 Mars: 7, 30 Mai: 11, 19 Août: 1 Sept: 17 Oct.: 8
7	La Chute & le Relèvement de l'Eglise	Michée 7,7-10 « Mais moi, je serai au guet, attendant l'Eternel : J'attendrai le Dieu de mon Salut. Mon Dieu m'exaucera. Toi qui es mon ennemie, ne te réjoui point à mon sujet. Si je suis tombée, je me relèverai. Si j'ai été gisante dans les ténèbres, l'Eternel m'éclairera. Je porterai l'indignation de l'Eternel, parce que j'ai péché contre lui ; jusqu'à ce qu'il ait débattu ma cause, & qu'il m'ait fait justice. Il me conduira à la lumière, & je verrai à plaisir sa justice. Mon ennemie aussi le verra, & elle sera couverte de honte, celle qui me disoit : Où est l'Eternel ton Dieu ? Mes yeux la verront à plaisir : elle sera bientôt réduite à être foulée comme la boue des rues. »	6 fois prêché 1690 Mai: 24 Août: 13 Oct.: 1 1691 Juillet: 8 Oct.: 7 1692 Oct.: 30
Deuxième Partie (II)			
8	Le Sommeil & la désolation de l'Epouse de Jésus-Christ	Cantique des Cantiques 5,2-7 « J'étois endormie, mais mon cour vieilloit : & voici la voix de mon Bien-aimé qui heurte, disant : Ouvre-moi, ma Sœur, ma grande Amie, ma Colombe, ma parfaite : car ma tête est pleine de rosée, & mes floquets des gouttes de la nuit. J'ai dépouillé ma robe, disoit-je, comme la revêtirois-je ? J'ai lavé mes	2 fois prêché 1690 Août: 18 Sept.: 13

		<p>piez, comment les souillerois-je ? Mon Bien-aimé a avancé, sa main par le pertuis de la porte, & mes entrailles ont été émues à cause de lui. Je me suis levée pour ouvrir à mon Bien-aimé, & la myrrhe a coulé de mes doigts sur les garnitures du verrouil. J'ouvris à mon Bien-aimé : mais mon Bien-aimé s'étoit retiré, & il étoit passé outre. Mon âme fut transie de l'avoir ouï parler. Je le cherchai ; mais je ne le trouvai point. Je l'appelai ; mais il ne me répondit point. Le Guet qui faisoit la ronde par la Ville, me trouva : ils me battirent, ils me blessèrent. Les Gardes des murailles m'ôtèrent mon voile de dessus moi. »</p>	
9	L'endurcissem t & la ruine des profanes	<p>Esaié 1,5-7</p> <p>« À quel propos seriez-vous encore battus ? Vous ajouterez la révolte. Toute la tête est en douleur, & tout le cœur est amatti. Depuis la plante du pied, même jusqu'à la tête, il n'y a rien d'entier en lui ; mais blessure, meurtrissure, & playe pourrie, qui n'ont point été nettoyées, ni bandées, & dont aucune n'a été adoucie avec de l'huile. Votre Pays n'est que désolation, & vos Villes sont en feu : Les Etrangers dévorent votre Terre en votre présence, & cette désolation est comme un renversement fait par des Etrangers. »</p>	<p>4 fois prêché</p> <p>1690 Avril: 20 Mai: 13 Oct.: 4, 24</p>
10	La rejection des Tièdes	<p>Apocalypse 3,15.16</p> <p>« Je connois tes œuvres : c'est que tu n'es ni froid ni bouillant. A la mienne volonté que tu fusses froid ou bouillant. C'est pourquoi parce que tu es tiède, & que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai hors de ma bouche. »</p>	<p>7 fois prêché</p> <p>1690 Août: 11, 29 Sept.: 25 Oct.: 17 Déc.: 20</p> <p>1691 Janv.: 31 Août: 3</p>

11	La nécessité de se convertir à l'approche du Règne de Dieu	Matthieu 4,17 « Convertissez-vous : car le Royaume des Cieux s'est approché. »	4 fois prêché 1690 Juin: 18 1691 Mai: 16, 25 1692 Sept.: 1
12	La ruine de la Jérusalem mystique & idolâtre : & que le jugement doit commencer par la Maison de Dieu.	Ezéchiel 9,4-7 « Et l'Eternel lui dit ; Passe par le milieu de la Ville, par le milieu de Jérusalem, & marque la lettre Thau sur les fronts des hommes qui gémissent & soupirent, à cause de toutes les abominations qui se commettent au-dedans d'elle. Et il dit aux autres, moi l'oyant: Passez par la Ville après lui, & frapez: que votre œil n'épargne personne, & n'en ayez point de pitié. Tuez entièrement les Anciens, les jeunes hommes, les vierges, les petits enfans, & les femmes: mai n'approchez d'aucun de ceux sur lesquels sera la lettre Thau: & commencez par mon Sanctuaire. Ils commencèrent donc par les hommes anciens, qui étoient devant la Maison. Et il leur dit ; Souillez la Maison, & remplissez le Parvis de gens blessez à mort : sortez dehors, & ils sortirent, & frapèrent par la Ville. »	1 fois prêché 1693 Janv.: 28
13	La confiance du Fidèle persécuté	Ésaïe 41,14 « Ne crain point ; vermisseau de Jacob, hommes mortels d'Israël : je t'aiderai, dit l'Eternel ; & ton Garante est le Saint d'Israël. »	3 fois prêché 1692 Juillet: 23, 31 1693 Sept. 14

14	Le Salut pour les Fidèles persévérans.	Matthieu 24,13 « Qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. »	4 fois prêché 1691 Juillet: 1, 15 Oct.: 14 1693 Oct.: 3
Troisième Partie (III)			
15	Le Pain & le Vin de la Cène du Seigneur	1. Corinthiens 11,26-29 « Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira de la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du Corps & du Sang du Seigneur. Que chacun donc s'examine soi-même, & qu'ainsi il mange de pain & boive de cette coupe. Car celui qui en mange, & qui en boit indignement, mange & boit sa condamnation, ne discernant point le Corps du Seigneur. »	8 fois prêché 1689 Déc.: 25 1690 Mai: 7 Déc.: 25 1691 Janv.: 15 Mai: 13 Juin: 3 1692 Déc.: 3 1693 Mai: 3
16	La perfection du Salut en Jésus-Christ	1. Corinthiens 1,30.31 « C'est par lui que vous êtes en Jésus-Christ, qui vous a été fait de la part de Dieu sagesse, justice, santification, & rédemption. Afin, comme il est écrit, que celui qui glorifie, se glorifie au Seigneur. »	4 fois prêché 1690 Mars: 26 1691 Janv.: 7 Oct.: 21 1692 Mai: 18

17	Jésus-Christ le Pain de vie	Jean 6,35 « Je suis le Pain de vie : celui qui vient à moi, n'aura point de faim ; & celui qui croit en moi, n'aura jamais soif. »	8 fois prêché 1690 Sept.: 3 Déc.: 24, 31 1691 Janv.: 21 Déc.: 9 1692 Déc. 7 1693 Févr.: 17 Mai: 8
18	Jésus-Christ l'Agneau de Dieu	Jean 1,29 « Voici, l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du Monde. »	10 fois prêché 1691 Avril: 8 Mai: 20, 27 Juin: 10 Juillet: 23 1692 Août: 17 1693 Janv.: 21 Mars: 22 Juillet: 27 Août: 12
19	La Communion du Sang de Christ	1. Corinthiens 10,16.17 « La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la Communion du Sang de Christ ? Et le Pain que nous rompons, n'est-il pas la Communion du Corps de Christ ? Puisque nous, qui sommes plusieurs, sommes un seul pain & un seul corps : car nous sommes tous participans d'un même pain. »	4 fois prêché 1691 Août: 26 Sept.: 9 Oct.: 1 1693 Mai: 24

20	Le Soupé mystique de Jésus-Christ avec le Fidèle	Apocalypse 3,20 « Voici, je me tiens à la porte, & je frappe : si quelqu'un oit ma voix, & m'ouvre la porte, j'entrerai vers lui, & je souperai avec lui, & lui avec moi. »	2 fois prêché 1693 Août: 24 Sept: 8
21	Le refuge des pécheurs repentans	Matthieu 11,28.29 « Venez à moi, vous tous qui êtes travaillez & chargez ; & je vous soulagerai. »	2 fois prêché 1693 Juin: 15 Août: 28

**ANNEXE 2 - LISTE DE QUELQUES ASSEMBLÉES DE BROUSSON
(1689-1693) ²⁷⁷**

Date	Lieu	Sujet du sermon	Nombre de fidèles et réceptions	Découverte	Sources
25 Déc. 1689	Dans une bergerie sur une des plus hautes montagnes des Cévennes (Ch. BOST : Lozère ou Bougès)	M 15 ²⁷⁸			BROUSSON, <i>Relation sommaire</i> (1694) BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1
1690					
11 janvier	Près Perjurade - entre Lasalle et Saint-Martin de Corconac	M 2			BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1 (C. 173 Dossier Cognac) ²⁷⁹
21 janvier	Saint-Bénézet - entre Lédignan et Boucoiran	M 2			BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1 (C. 173 Dossier Cognac)
28 janvier	entre Sanilhac, Sagriés, et Blauzac (au	M 4			BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1 (C. 173

²⁷⁷ Cette liste n'est pas complète. Elle ne montre qu'un extrait des assemblées de Brousson.

²⁷⁸ Numéro dans la *Manne mystique* (1695). Voir annexe 1.

²⁷⁹ A. D. Hérault.

	sud d'Uzès)				Dossier Cognac)
10 mars	Saint-Maurice de Cazevielle	M 2			
20 mars	Aspères - entre Durfort et Tornac	M 4			
3 sept.	Uzès	M 17			BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1 (C. 191)
Avant Noël	Calviac - près de Lasalle ; au pied du bois de Montvaillant		400		BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1 (C. 191)
Noël	Bois de Vaqueroles - près de Nîmes sur le chemin de Sauve	M 17			BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1 (C. 191)
31 déc.	Languignan d - au bois de Saint-Bénézet entre Dommessargues et Boucoiran	M 17	-nombreux : de 12 villages des alentours - « une personne de qualité » y a assisté → les 6 principaux propriétaires des environs sont arrêtés ; 4 envoyés en prison, 2 aux galères ; les biens confisqués	Oui Condamnations aux galères et à prison	BROUSSON, <i>Relation sommaire</i> (1694) BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1 (C. 171)

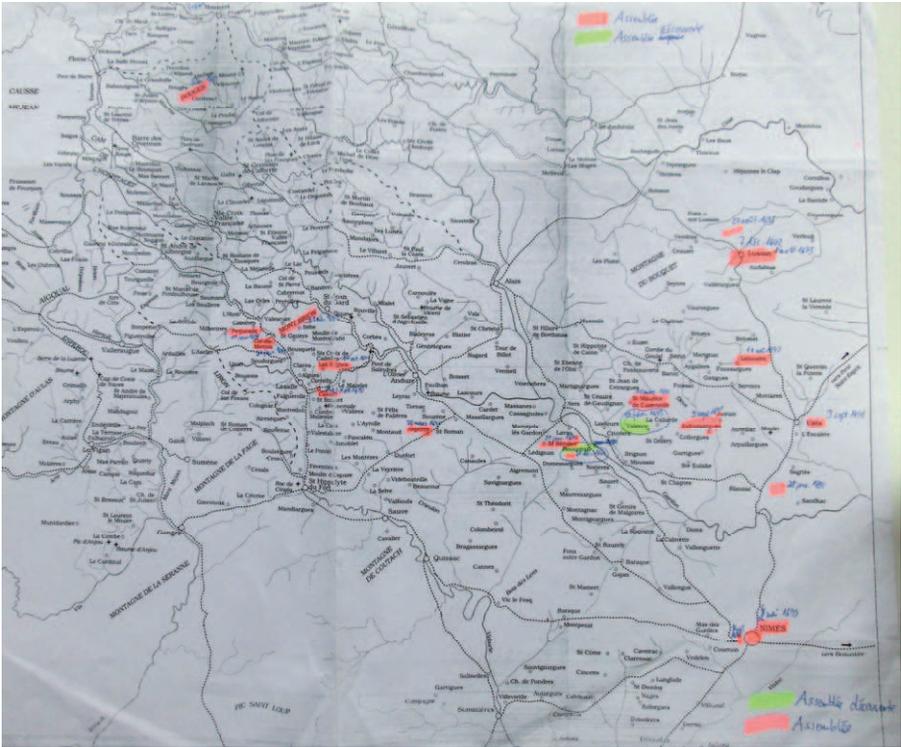
1691					
21 janvier	Col du Mercou - près de Perjurade	M 17	- nombreux		
9 sept.	Bois de Jusant - près d'Aubessargues	M 19			BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1 (C. 191)
1 octobre	Las Sognes	M 19	- nombreux : 1500 personnes		BOST, <i>Prédicants</i> , t. 1 (C.191, déposition d'Anne Baudoin)
1692					
10 août	Labaume - entre Serviès et Belvézet, au nord-ouest d'Uzès		« Eternel, qui est-ce qui séjournera dans ta tente ? » (Psaume 15,1)		BOST, <i>Prédicants</i> , t. 2 (C. 191)
7 décembre	Près de Lussan	M 17			

1693

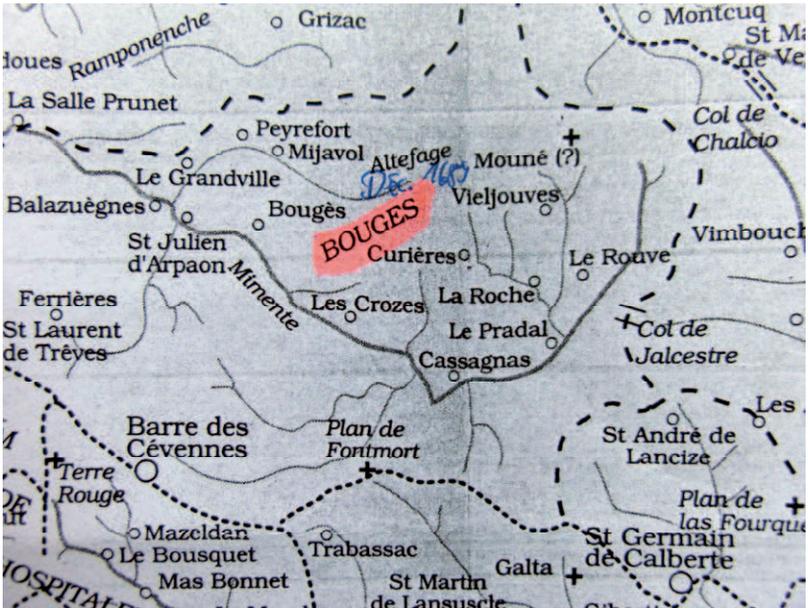
17 janvier	Mas de l'Escalette		- le baron de Fontarèche (Rossel d'Aubarn e) donne le récit de cette assemblée		BOST, <i>Prédicants</i> , t. 2
17 février	Castelnaud-Valence - dans le colloque d'Uzès entre les lieux de de Brignon, Valence et St. Maurice.	M 17	4 000 personnes de 33 villages	Oui 40 personnes arrêtées ; Une partie des hommes envoyés aux galères, 20 femmes envoyées en prison	BOST, <i>Prédicants</i> , t. 2 BS 82 (1933), pp. 505-508 BROUSSON, <i>Relation sommaire</i> (1694)
6 mai		Cantiques des cantiques	250 dont 42 reçus		Lettre d'un homme de Marsillargues , écrite le 18 mai 1693 à l'issue d'une prédication de Brousson Cité dans COURT, <i>Brousson</i>

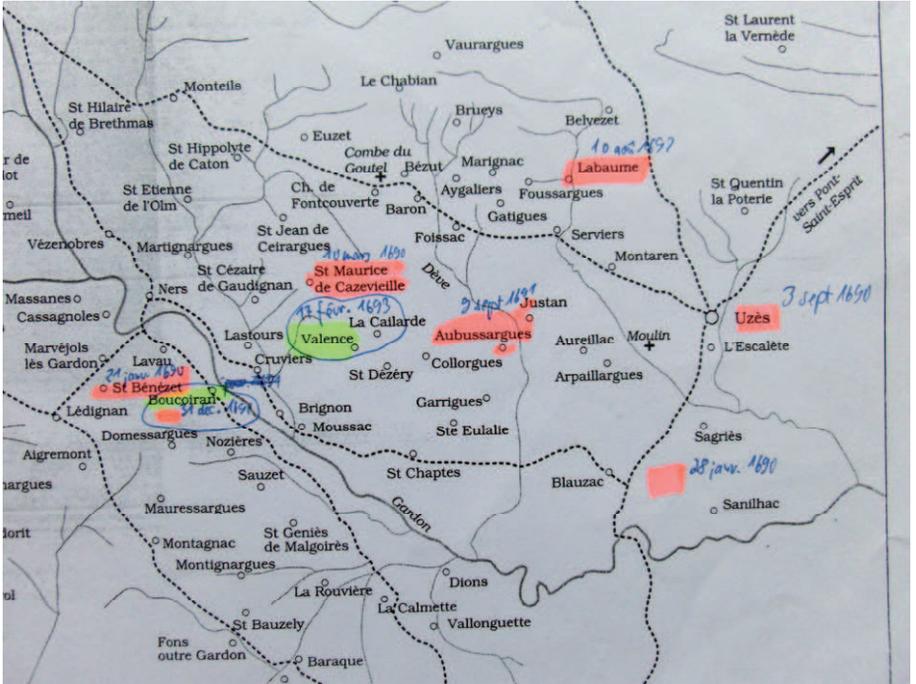
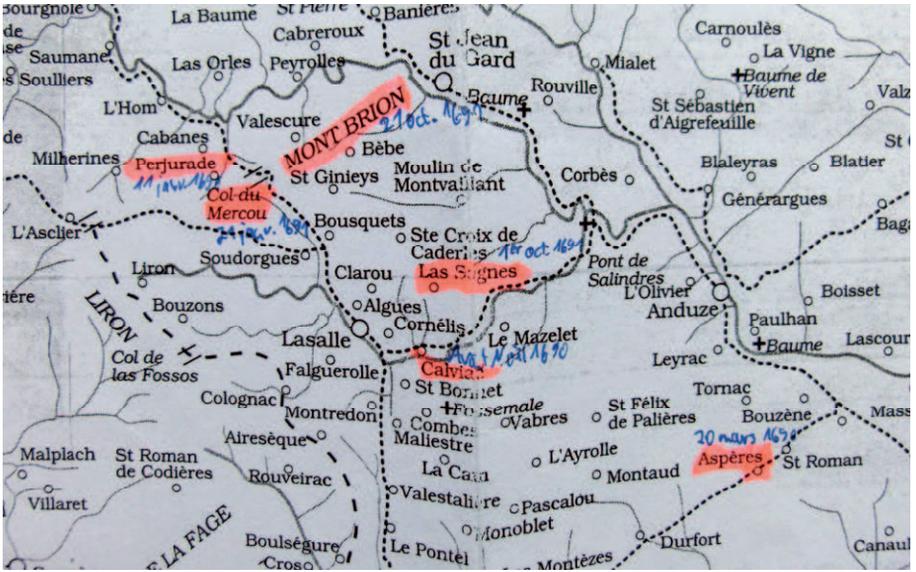
8 mai	Nîmes	M 17			BOST, <i>Prédicants</i> , t. 2
24 mai	Nîmes	M 19			BOST, <i>Prédicants</i> , t. 2
8 août	Lussan	« Les Ennemis de la Croix » (Philippien s 3,18-21)			
17 août	Hameau de la Lèque - au nord de Lussan	« Les Ennemis de la Croix » (Philippien s 3,18-21)			C. 191, f°261ss. (voir annexe 5)

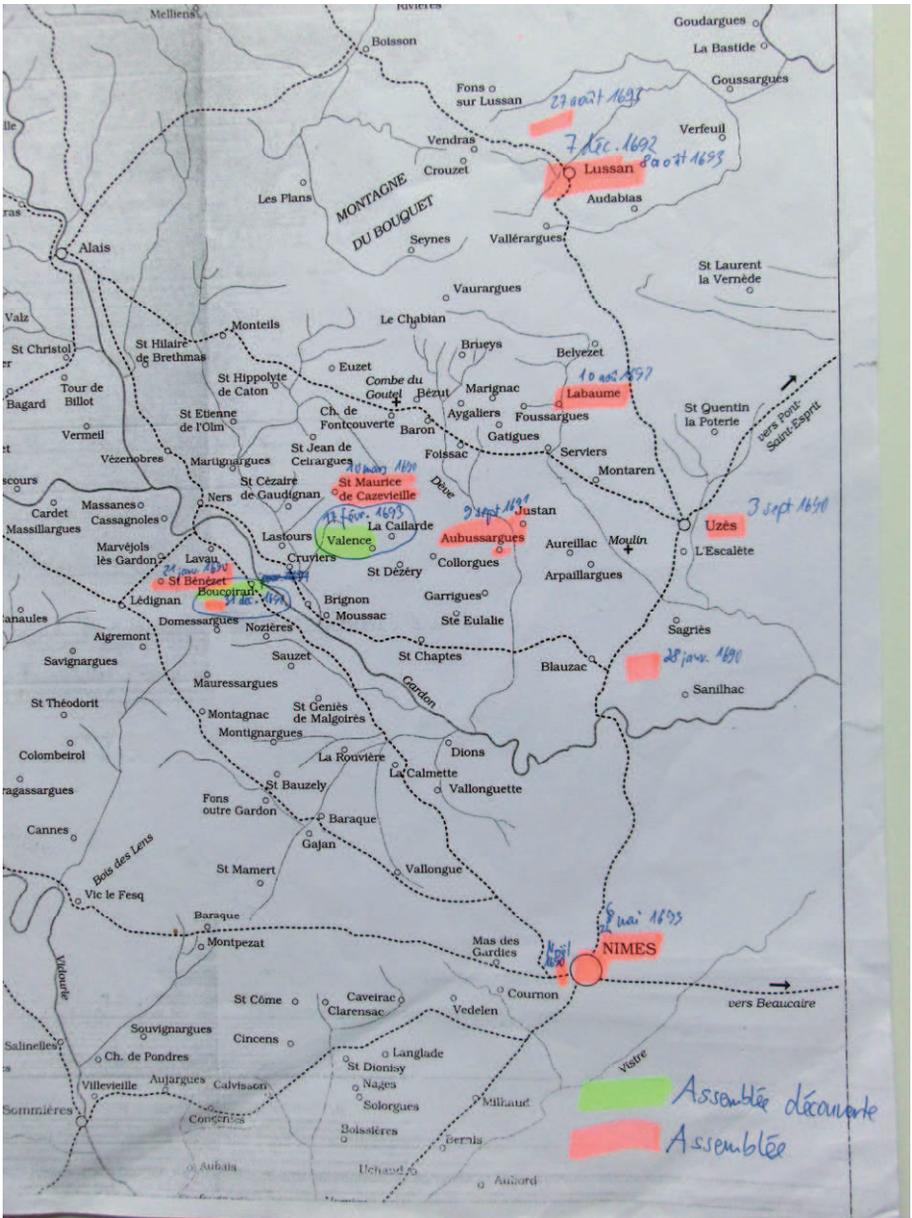
ANNEXE 3 - CARTE DES ASSEMBLÉES²⁸⁰



²⁸⁰ Comme la liste des assemblées, cette carte ne montre qu'une partie de la réalité. La carte originale (sans lieu des assemblées) se trouve dans l'annexe de BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001, t.2.







ANNEXE 4 - LES PRIERES

I) Prière rédigée par Claude Brousson pour les assemblées du Désert (1690)²⁸¹

Prière,

Seigneur, notre bon Dieu et père, nous te présentons nos très humbles prières pour te demander qu'il te plaise d'avoir pitié de ta pauvre et désolée Sion. Elle est affligée, tempestée, destituée de toute humaine consolation, elle s'écrie dans sa détresse : Hélas, vous tous passant contemplez ma douleur s'il y a douleur semblable à la mienne laquelle l'Éternel a rendue dolente au jour de sa colère. Elle est aux fentes des rochers, rassemble la en tes compassions, rallume le flambeau de ton évangile en ce royaume, que nos péchés ont éteint et fortifie d'une constance invincible ceux qui le veulent faire revivre, fais que la mort ni les menasses ne les empêchent jamais de l'annoncer jusqu'au dernier soupir de leur vie, garantis de toute sorte de dangers ceux qui parlent et ceux qui écoutent.

Tu nous promets que de telles compassions qu'un père est ému envers ses enfans, de telle compassion est émue l'Éternel envers ceux qui le craignent et que là où nous serons deux ou trois assemblés en ton nom tu seras au milieu de nous et que les portes d'enfer ne prévaudront jamais.

Hélas, où sont tes promesses, où sont tes alliances, que diront les nations qui nous demandent : Où est votre Dieu ? Réveille ta jalousie et les entrailles bruyantes de tes compassions. Tu as voulu sauver Sodome et

²⁸¹ A.D. Hérault (Montpellier), C 181, imprimé dans WEISS, Nathaniel, *Claude Brousson*, BSHPF 34 (1885), pp. 437-439. Cette prière était « transcrite à la suite de son sermon sur la *Colombe mystique*, trouvé sur des personnes arrêtées à l'issue d'assemblées tenues dans le Vivarais en 1701 » (*ibid.*, p. 437). Brousson rédigea ce sermon en 1690 et il le prêcha 15 fois pendant son premier ministère. En outre, il faisait des copies de ses sermons et apparemment il ajouta à une de ces copies de la Colombe mystique une prière. Cette prière est une des sources primordiales pour comprendre les caractéristiques des assemblées du Désert de Brousson.

Gomore pour dix justes, nous te présentons ton fils quy vaut mieux que tous les justes quy ont jamais été, pour l'amour de ce juste sauve-nous car nous périssons. Tu nous commandes de t'invoquer au jour de notre détresse et tu nous en tiereras hors et nous t'en glorifierons ; tu nous commande encore :

« Venez à moy vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulageray et vous trouverez du repos en vos âmes. » Nous venons à toy, à toy pressés du sentiment de nos misères, comme pauvres, mendiant au Seigneur de l'univers car c'est aux plus pauvres du monde que tu ouvres le cabinet de tes trésors. Fais que nous puissions voir en nos jours la destruction de cette grande Babylon afin que nous puissions nous écrier avec chant de triomphe : « Qu'elle est chuté, qu'elle est chuté la grande Babylon. »

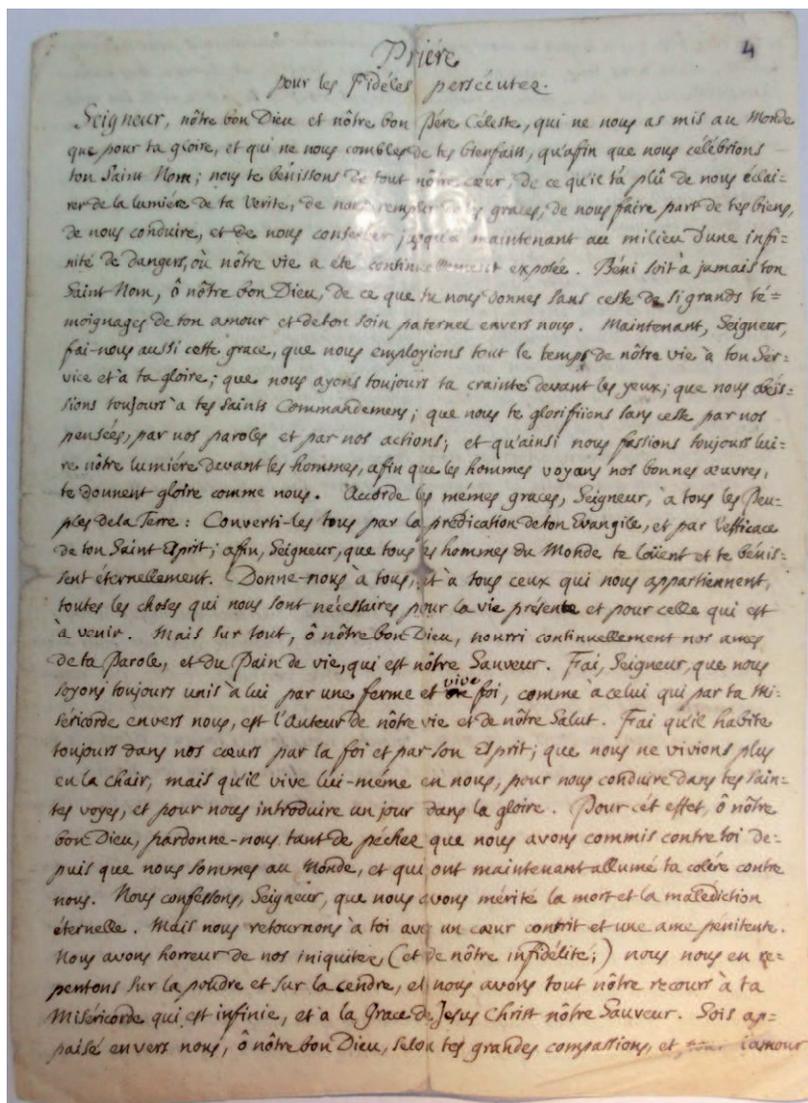
Fais connoistre à nostre monarque la fidélité que nous avons pour son service et la justice de nostre cause et la pureté de nostre religion, afin qu'il nous donne la liberté de conscience, fais lui connoistre qu'il te fait la guerre, illumine-le par ton Saint-Esprit et tout autant comme il travaille à détruire ton église fais luy cet honneur qu'il travaille à la rebastir.

Nous te recommandons les pauvres prisonniers quy gemissent dans les prisons pour le soustien de ton saint Évangile, parle leur selon leur cœur et les console, et dis à leur âme : « Je suis celuy qui garantir te puis, » et qu'ils entendent résonner à leurs oreilles : « Sois fidèle jusques à la mort et je te donneray la couronne de vie. » Que la mort quy se presente à leurs yeux ne les espouvante point mais qu'ils combattent genereusement dans cette milice spirituelle et que « cette grande nuée de témoins » les encourage à souffrir tout pour ton nom, quy ont mesprisé la honte, quy ont esté estandus avec tourmant ne tenant compte de leur vie ; fais qu'ils contemplent attentivement leurs souffrances en la gloire immortelle quy les attend dans le ciel.

Guéris les pauvres malades en quel endroit du monde qu'ils puissent être, fais leur connoistre que tu es le vray médecin et du corps et de l'âme, et que ton fils Jésus leur soit gain en la vie et en la mort. Fortifie les chancelants, relève ceux qui sont tombés malheureusement et ramène les errans, soutiens jusqu'à la fin ceux qui sont encore debout. Nous te recommandons ce monarque [le roy d'Angleterre] avec sa chère épouse, lequel tu as doublement ennobly par la connoissance de ta vérité, tiens leur vie chère, précieuse, donne luy sainte lignée afin qu'il enseigne à ses enfants et aux enfants de ses enfants de te craindre et de te servir, fais qu'Elle soit une Esther au milieu de son peuple, garantis-les de toute sorte de dangers visibles et invisibles. C'est toy qui des légions d'anges campes à l'entour de ceux qui te craignent, qu'il te plaise les employer pour leur conservation et défense, bénis leur desseins, fortifie leurs entreprises, donne un heureux succès à ses armes, rends le paisible possesseur de tous les royaumes qu'il a conquis et qu'il conquerra, afin que sous ses lauriers tes enfants te puissent servir en toute liberté de conscience.

Fais que l'ange du grand conseil marche à la teste de ses armées, affidelle ceux de tous ses ennemis que ce sont comme de baux (*sic*) qui ne se trouvent ni force ny courage, anime et revêts de ton Saint-Esprit, comme tu fis à ce grand capitaine Josué qui introduisit ton peuple dans la terre promise, et si tu te veux servir de cette cause seconde pour nous remettre dans le giron de ton église, tu sauras bien luy donner le moyen de ce faire. Bénis nos pauvres frères en quelle partie du monde qu'ils puissent estre et tous ceux qui contribueront à nostre délivrance. Nous te demandons toutes ces choses et toutes les autres que tu connois mieux que nous mesme nous estre compendientes et nécessaires pour l'amour de J.-C. ton fils, auquel avec le Saint-espir soit honneur et gloire dès maintenant et à tout jamais. Amen.

II) Prière pour les fidèles persécutés²⁸²



²⁸² A.D. Hérault (Montpellier). C. 191, f° 4-5 (Voir la photo ci-dessus). Cette prière ne porte pas de date, mais était sûrement prononcée lors des assemblées de Brousson.

Prière

pour les fidèles persécutés

Seigneur, notre bon Dieu et notre bon Père Céleste, que ne nous as mis au monde que pour ta gloire, et qui ne nous combles de tes bienfaits, qu'afin que nous célébrons ton Saint Nom ; nous te bénissons de tout notre cœur, de ce qu'il ta plu de nous éclairer de la lumière de ta Vérité, de nous remplir de tes grâces, de nous faire part de tes biens, de nous conduire, et de nous conserver jusqu'à maintenant au milieu d'une infinité de dangers, où notre vie a été continuellement exposée.

Béni soit à jamais ton Saint Nom, ô notre bon Dieu, de ce que tu nous donnes sans cesse de si grands témoignages de ton amour et de ton soin paternel envers nous. Maintenant, Seigneur, fai-nous aussi cette grace, que nous employions tout le temps de notre vie à ton Service et à ta gloire ; que nous ayons toujours ta crainte devant les yeux ; que nous obéissions toujours à tes saints Commandements ; que nous te glorifions sans cesse par nos pensées, par nos paroles et par nos actions ; et qu'ainsi nous fassions toujours luire notre lumière devant les hommes, afin que les hommes voyans nos bonnes œuvres, te donnent gloire comme nous.

Accorde les mêmes grâces, Seigneur, à tous les Peuples de la Terre : Converti-les tous par la prédication de ton Evangile, et par l'efficace de ton Saint-Esprit ; afin, Seigneur, que tous les hommes du Monde te louent et te bénissent éternellement. Donne-nous à tous, et à tous ceux qui nous appartiennent, toutes les choses qui nous sont nécessaires pour la vie présente et pour celle qui est à venir.

Mais sur tout, ô notre bon Dieu, nourri continuellement nos âmes de ta parole, et du pain de vie, qui est notre Sauveur. Fai, Seigneur, que nous soyons toujours unis à lui par une ferme et vive foi, comme à celui qui par

miséricorde envers nous, est l'auteur de notre vie et notre Salut. Fai qu'il habite toujours dans nos cœurs par la foi et par son Esprit ; que nous ne vivions plus en la chair, mais qu'il vive lui-même en nous, pour nous conduire dans tes saintes voyes, et pour nous introduire un jour dans la gloire.

Pour cet effet, ô notre bon Dieu, pardonne-nous tant de péchez que nous avons commis contre toi depuis que nous sommes au monde, et qui ont maintenant allumé ta colère contre nous. Nous confessons, Seigneur, que nous avons mérité la mort et la malédiction éternelle. Mais nous retournons à toi avec un cœur contrit et une âme pénitente. Nous avons horreur de nos iniquitez (et de notre infidélité) ; nous nous en repentons sur la poudre et sur la cendre, et nous avons tout notre recours à ta Miséricorde qui est infinie, et à la grace de Jesus Christ notre Sauveur.

Sois appaisé envers nous, ô notre bon Dieu, selon tes grandes compassions et pour l'amour de ton cher Fils, qui a souffert la mort pour, et qui intercède maintenant pour nous dans le Ciel.

Lave-nous tous, Seigneur, dans le précieux Sang de cet agneau sans tache et sans souilleure, qui ôte le péché du Monde. Revets- nous de ta justice et ton innocence ; afin que nous paroissions à tes yeux comme Saints et comme justes. Mais en même temps, ô notre bon Dieu, renouvelle au-dedans de nous tous l'Esprit de ta Sainteté ; afin que ce Divin Esprit, nous éclaire de plus en plus, qu'il nous sanctifie, qu'il nous régénère ; qu'il nous rende tous des créatures nouvelles, des créatures pures, saintes, et agréables à tes yeux ; qu'il nous fortifie dans tous nos combats ; qu'il nous console dans toutes nos afflictions ; qu'il nous conduise au milieu de tant de difficultez par lesquelles il te plait de nous faire passer ; qu'il nous enflamme d'un saint zèle pour ta gloire, de ton amour, et de la charité envers nos prochains, et qu'il nous fasse gouter par avance les délices éternelles que tu nous prépares dans le Ciel.

Fai, Seigneur, que nous détachions nos cœurs du Monde ; que nous renoncions à toutes les vanitez du Siècle, et à toutes ses délices profanes et criminelles ; que nous considérions bien que ce Monde n'est pour les fidèles qu'une vallée de larmes ; que ce n'est pas sur la Terre que nous devons chercher notre repos et notre félicité ; que tout ce qui est au Monde, n'est que vanité et rongement d'esprit ; que la figure de ce Monde passe, mais que celui qui fait ta Volonté, demeure éternellement ; que notre âme nous sera peut-être redemandée dans un moment, et qu'alors les biens de ce Monde nous seront inutiles ; mais que c'est dans le Ciel que tu prépares à tes Enfans, un repos, une joye, une gloire, et un triomphe, qui sont au-dessus de toutes nos pensées, et qui ne finiront jamais.

Fai donc, Seigneur, que nos cœurs soient continuellement élevez vers le Ciel, où est notre véritable trésor que nous te soyons fidèles jusqu'au dernier moment de notre vie ; que nous soumettans toujours à ta bonne volonté, nous soyons toujours disposez à souffrir toutes sortes de maux et de misères pour la gloire et pour ton Service ; et que lors qu'il te plaira de nous appeler à quitter ce Monde, nous le quitions sans aucun regret ; que nous nous trouvions en état de dire que notre désir tend à déloger de ce corps, pour être avec notre Sauveur et notre Dieu, comme nous étant beaucoup plus avantageux.

Pour cet effet, Seigneur, fai que nous nous souvenions sans cesse qu'il ne nous serviroit de rien de gagner tout le monde, si nous venions à perdre notre âme ; que ceux qui dans ce monde voudront sauver leur vie par leur infidélité, la perdront éternellement dans l'autre ; que c'est par plusieurs tribulations que nous devons entrer dans ton Royaume Céleste ; mais que tout bien conté les souffrances tu temps présent ne sont point à contrepeser à la gloire qui doit être révélé en nous ; et que cette légère affliction qui ne fait que passer, doit produire en nous un poids éternel d'une gloire souverainement excellente.

Cependant, ô notre bon Dieu, ne nous envoie jamais plus de maux que nous n'en pourrions porter ; mais avec la tentation donne-nous en l'issue, afin que nous puissions la soutenir. Et puis même que par un effet de ta bonté et de ta miséricorde, tu nous ordonnes dans ta parole de t'invoquer dans notre détresse, et que tu nous promets de nous en délivrer, afin que nous te glorifions, nous te prions, ô notre bon Dieu, de nous prendre tous en ta sainte garde.

Protège-nous, Seigneur, contre tous nos ennemis visibles et invisibles. Campe toujours tes saints anges à l'entour de nous, vielle toujours pour nous, couvre-nous toujours de l'ombre de tes ailes, sois toujours toi-même autour de nous comme une muraille de feu, qui repousse au loin tous ceux qui voudroient nous nuire ; afin, Seigneur, que voyans tous les jours de nouveaux témoignages de ton amour et de ton soin paternel envers nous, nous ayons toujours sujet de nous réjouir en ta bonté, et de bénir ton Saint nom.

Aye pitié aussi de ta pauvre Jérusalem, qui est toute désolée. Répare ses brèches, relève ses Sanctuaires abattus, rétabli au milieu de nous la lumière de ta Parole et ton Saint Service ; ramène tant de brebis qui sont égarées, rappelle dans ce Royaume tous les Pasteurs que la persécution en a chassés et rassemble tant de pauvres familles qui sont dispersées par toute la Terre.

Mais sur tout, Seigneur, Santifie ton Peuple par ta Parole et par ton Esprit ; afin que désormais ton peuple te glorifie par toute sa conduite. Nous te prions en particulier, ô notre bon Dieu, de consoler, de fortifier, et de délivrer tous ceux qui souffrent pour ton nom, ou sont dans quelque danger pour les intérêts de ta gloire.

Donne une double portion de ton Esprit à tous les Ministres de ton Evangile, afin qu'ils s'acquittent dignement du grand emploi que tu leur as

commis : Béni leurs soins, Seigneur ; condui-les eux-mêmes, et protège-les selon ta Miséricorde.

Béni aussi tous les Rois, Princes et Magistrats du Monde : Eclaire les tous de la lumière de ta Vérité : Rempli les tous d'un Saint zèle pour ta gloire, pour l'avancement de ton Règne, et pour la délivrance de ton pauvre peuple. Fai, Seigneur, que sous leur juste domination et nous et tous les autres peuples du Monde puissions mener une vie douce et tranquilles, et te servir avec toute liberté.

Enfin, ô notre bon Dieu, béni nous tous : Fai que nous vivions tous comme tes enfans, afin qu'un jour nous soyons tous les héritiers de ton Royaume Céleste. Exauce-nous, ô notre bon Dieu et notre bon Père pour l'amour de ton cher Fils notre Sauveur, qui a souffert la mort pour nous et au précieux nom duquel nous te demandons toutes ces grâces, et nous t'invoquons ainsi :

Notre Père, qui es aux Cieux, etc.

Fin. »

III) Requête à Dieu ou prière générale des fidèles persécutez & massacrez en France pour le Service de Dieu (mai 1692)²⁸³

Notre bon Dieu & notre bon Père Céleste (...)

Hélas ! Seigneur, jusques à quand nous oublieras-tu dans notre misères ? Jusques à quand fermeras-tu l'oreille à nos cris & à nos gémissemens ? Nous te réclamons dès le point du jour, & tu ne nous répons point : Nous multiplions nos prières, & tu ne les exauces point. (...)

Nos ennemis deviennent même toujours plus furieux contre nous ; ils se multiplient & se fortifient de plus en plus, & nous déclinons de plus en plus comme l'ombre du soir (...)

Hélas ! Seigneur, nous voyons bien que ce sont nos péchez, qui font séparation entre nous & toi, & qui retardent notre délivrance. Oui, Seigneur, ce sont nos péchez qui nous ont attiré tant de maux, & qui sont cause que nos prières ne sont point exaucées.

Tu nous avois reçus dans ton Alliance : Tu nous avois promis que tu serois notre Dieu, et que tu nous protégerois (...) Tu nous avois livré ton propre Fils à la mort, pour nous délivrer de la mort & de la malédiction éternelle. Tu nous avois donné l'intelligence des mystères Célestes, tu nous avois rendus participans de ton Saint Esprit, tu nous avois repus de ta Parole, tu nous avois remplis de tes grâces, tu nous avois protégés, tu nous avois fait jouir d'un long repos & d'une grande prospérité.

Mais, ô notre Dieu, nous t'avons oublié au milieu de tous tes bienfaits. Nous nous sommes corrompus dans ce long repos & dans cette grande prospérité, dont il t'a plu de nous faire jouir. Nous nous sommes relâchés

²⁸³ BROUSSON, Claude, *Requete à Dieu ou prière générale des fidèles persécutez & massacrez en France pour le Service de Dieu* (II), pp. 1-15, In : BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses. 1. Confession de foi raisonnée 2. Requete à Dieu ou prière générale des fidèles persécutez & massacrez en France pour le Service de Dieu. 3. Interprétation du songe de Louys le Grand, Roy de France & de Navarre*, Au Désert, 1694.

dans la piété. Nous avons eu du dégoût pour ta Parole, nous avons profané tes Sacremens, nous avons méprisé la gloire & la félicité du Ciel, & nous avons tourné toutes nos pensées du côté de la Terre.

Ton Peuple a imité les dérèglements des enfans du Siècle, qui vivent dans les ténèbres de l'erreur, de la superstition & de l'idolâtrie : Il s'est confondu avec eux par son attachement au Monde, par son luxe, par ses vanitez, par son orgueil, par ses jeux, par ses danses, par sa gourmandise, par son ivrognerie, par ses débauches, par ses injustices, par ses fraudes, par ses haines, par ses divisions, par ses querelles, par ses procès, par ses duretez, par son indévotion, par la profanation du jour du repos, qui ne doit être employé qu'à ton Service, par ses paroles sales & scandaleuses, par ses chansons profanes & impies, par ses sermens vains & téméraires, par ses imprécations, par ses renîmens, & par ses blasphèmes exécrables. Au lieu de te glorifier par nos bonnes œuvres, nous t'avons déshonoré par notre malheureuse conduite. (...)

Tu nous as souvent frappez : mais nous n'avons pas profité de tes châtimens. Et ce qu'il y a de plus horrible, c'est que lors que tu as lâché la bride aux ennemis de ton Peuple, à cause de son impénitence, ton Peuple s'est révolté contre toi, il a renié ta sainte Vérité, il s'est souillé dans l'idolâtrie, il est sorti de ton Alliance, & il est entré dans celle de Satan & de l'Antéchrist son Grand Ministre. Il est retourné dans le sein de l'impure Babylone, d'où tu l'avois retiré par un pur effet de ta Miséricorde & de ta Grace. Il y a même un grand nombre de ces misérables pécheurs, qui depuis plusieurs années persévèrent dans cette noire infidélité, pour éviter de souffrir pour ton Saint Nom. Tu envoyes depuis longtemps tes Serviteurs aux uns & aux autres, pour leur prêcher ta Parole, & les exhorter à la repentance. Mais presque personne ne se détourne de son mauvais train. On en voit même plusieurs, qui deviennent toujours plus mondains, plus impurs, plus méchants, plus profanes & plus impies. (...)

Que pouvons-nous donc devenir, Seigneur, si tu n'as pitié de nous ? Nous ne savons plus quel côté nous tourner. Nos ennemis nous environnent de toutes parts, & tout moyen d'échapper nous semble ôté. Nous avons cherché les lieux les plus éloignés du commerce des hommes, où durant les ténèbres de la nuit, & dans les temps même les plus rudes, nous nous sommes assemblés au Nom de ton Saint Fils Jesus, pour t'adorer en esprit & en vérité, pour invoquer ton saint Nom, pour réclamer ta Miséricorde, pour méditer ta Parole, & pour chanter tes saintes louanges : Mais nos ennemis nous y sont venus chercher pour nous massacrer. Ils ont répandu le sang innocent, ils ont dévoré tes pauvres brebis, & ils ont fait mourir tes Serviteurs. Ta pauvre Colombe a cherché des aziles dans les déserts les plus affreux, dans les fentes des rochers & dans les cavernes, où elle a souffert une infinité de misères : Mais ces cruels persécuteurs la chassent même de ses tristes & misérables séjours : Ils la cherchent & la poursuivent jour & nuit. Ils ne veulent pas, Seigneur, que ton Peuple te serve dans ce Royaume, & néanmoins ils ne veulent pas permettre qu'il en sorte, pour t'aller servir ailleurs selon tes Commandemens. (...)

Hélas ! Seigneur, pourquoi dors-tu ? Réveille-toi ; ne nous rejette pas pour jamais. (...)

Nous avons péché, Seigneur, nous le confessons. Nous avons fait méchamment : Et nous & nos Pères nous sommes rebelles contre toi. Mais, ô notre bon Dieu, nous avons tout notre recours à ta Miséricorde, & à la Grâce de Jesus Christ notre Sauveur, qui a souffert la mort pour la rémission de nos péchés, & qui intercède maintenant pour nous dans le Ciel. (...) efface tous nos péchés, & nettoie nous de toutes nos iniquités. Mais sur tout, Seigneur, pardonne à ton Peuple, l'abominable péché d'Apostasie & de révolte, qu'il a commis contre toi. (...)

Il est temps, ô notre bon Dieu, il est temps que tu ayes compassion de ta pauvre Sion, qui est toute désolée : Car le temps que tu as marqué dans ta Parole pour sa délivrance, est maintenant arrivé ; & tes Serviteurs sont touchez de sa ruine, & ils ont pitié de la voir toute en poudre. Il est temps, Seigneur, que tu debattes la cause de ton pauvre Peuple, & que tu lui fasse justice. (...)

On nous a accablez de maux, & on nous a même défendu de nous en plaindre. On nous a dépouillez de nos emplois & de nos biens, on nous a ravi nos enfans, on nous a dispersez, on nous a fait une guerre ouverte, cruelle & sanglante, on nous a massacrez, on nous a exterminéz. On ne nous a pas considérez comme un Peuple libre, qui devoit être protégé & gouverné avec douceur & équité ; mais on a disposé & on dispose encore de nos biens, de nos enfans & de nos vies, comme si nous étions des esclaves & des bêtes. (...)

Mais ils ont voulu absolument, que nous leur obéissions plutôt qu'à toi, qui es le Créateur de tous les hommes. Et lors que nous avons osé entreprendre d'obéir plutôt à tes ordres, qu'à ceux de ces hommes mortels, & de nous assembler au Nom de ton cher Fils Jesus, pour t'adorer avec pureté selon ta Parole, & pour chanter tes saintes louanges, ils nous ont pilléz, ils nous ont dévorez, ils ont démoli nos maisons, ils nous ont trainez dans de basses fosses, ils nous ont transportez au bout du Monde, ils nous ont fait périr par des naufrages, ils nous ont condamnez aux Galères comme des scélérats, ils nous ont égorgez, ils nous ont fait expirer dans les tourmens & dans les supplices. (...)

Et maintenant ils mettent encore tout en œuvre pour perdre tous ceux qui ont du zèle pour ton service, & sur tout pour exterminer tes Serviteurs. Ils les cherchent, ils leur tendent des pièges, & ils promettent de grosses

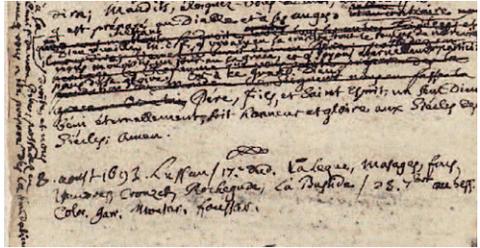
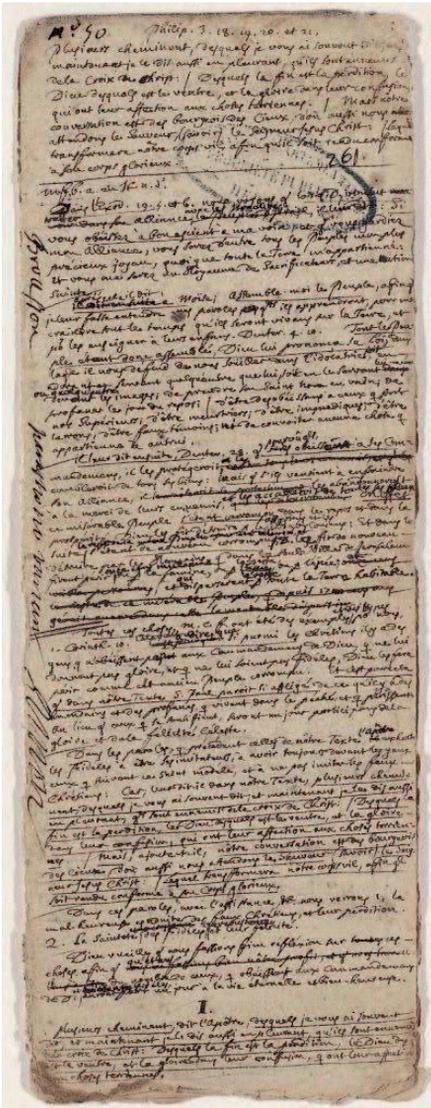
sommes à quiconque les massacrera, ou les livrera entre leurs mains cruelles & sanguinaires. (...)

Ecoute aussi les prières & les sanglots de tant de nos pauvres frères, qui crient à toi jour & nuit dans les prisons, dans les basses fosses, dans les Galères, & dans tous les autres lieux de leur captivité ou de leur exil. Seigneur, ne méprise point leurs larmes. (...)

Béni aussi toutes les Puissances de la Terre : Rempli-les toutes des lumières de ton Saint Esprit, & d'un saint zèle pour ta gloire, pour l'avancement de ton Règne, & pour la délivrance de ton pauvre Peuple. Fai, Seigneur, que sous leur juste domination, nous puissions tous mener une vie douce & tranquille, & te servir en toute liberté & honnêteté. Nous te prions même pour ceux qui nous persécutent. Humilie-les, Seigneur ; mais n'acheve pas de les détruire. Aye pitié de leur ignorance, & converti-les par ta grâce. Pousse des Ouvriers dans ta moisson ; donne efficace à ta Parole ; répands ton Esprit sur toute chaire ; éclaire tous les Peuples de la Terre ; afin, Seigneur, qu'ayans tous ta connoissance, ta crainte, & ton amour, nous vivions tous comme tes Enfants, que nous te servions tous d'un même cœur, que nous te bénissions tous, & que nous te glorifions tous, jusques à ce que tu nous élèves tous dans le Palais de ta gloire, où nous célébrerons éternellement ton Saint Nom. Exauce-nous, ô notre bon Dieu & notre bon Père, pour l'amour de ton cher fils notre Sauveur, qui a souffert la mort pour nous, & au précieux Nom duquel nous te demandons toutes ces grâces, & nous t'invoquons ainsi : Notre Père, qui es aux Cieux, etc.

Présentée à Dieu en France pour la première fois au milieu du mois de Mai 1692. Stile nouveau. »

ANNEXE 5 - UN SERMON MANUSCRIT SUR « LES ENNEMIS DE LA CROIX » 284



284 A.D. Hérault, C. 191, f° 261 ss. Ce sont des pages de l'un des vingt sermons qu'on a trouvé sur Brousseau lors de son arrestation (la première et la dernière page). Sur la dernière page se trouvent les dates et les lieux des assemblées où ce sermon (« Les ennemis de la Croix ») était prêché. Les noms des autres villages indiquent l'origine des fidèles. 8 août 1693 Lussan ; 17 août ? 1693 La lèque. (...) 28 ?

ANNEXE 6 - ÉPITRE SUR LA NECESSITE DES SAINTES ASSEMBLEES ²⁸⁵

À L'Eglise de Dieu qui est à ** aux Sanctifiez qui sont en Jésus-Christ notre Seigneur.

La grace et la paix vous soient abondamment communiquées de la part de Dieu nôtre Père et de notre Seigneur Jesus Christ.

Je bénis Dieu de ce qu'il réveille vôtre zèle, et je le prie de tout mon cœur qu'il vous remplisse de plus en plus de ses grâces et de ses consolations ; afin que vous lui soyez fidèles, et que nous purifions de toute souillure de chair et d'esprit, vous acheviez votre sanctification en la crainte du Seigneur ; que vous portiez l'image de votre Dieu, qui consiste dans la justice et dans la Sainteté ; que vous le glorifiez sans cesse par vos bonnes œuvres ; et qu'après que vous aurez vécu dans ce Monde comme les Enfants, un jour vous soyez les héritiers de son Royaume Céleste.

Au reste, mes chers frères, j'ai appris qu'il y a parmi vous de faux Docteurs, qui s'efforcent de vous séduire, et de vous persuader que pour éviter la persécution, vous ne devez pas vous assembler au Nom de Seigneur. Ces faux Docteurs ne manqueront pas de Disciples. Ils n'auront pas de la peine à attirer dans leur partie les tièdes, auxquels Jésus-Christ professe dans le III. Chap. de l'Apocalypse qu'il les vomira hors de sa bouche ; les timides, dont la punition sera dans l'Etang ardent de feu et de Soufre, comme il est dit dans le XXI. Chap. du même Livre ; tous ceux qui ne sont pas du nombre de ces violents, qui ravissent le Royaume des Cieux, et dont Jesus Christ nous parle dans l'Evangile ; les Riches, qui sont si difficilement sauvez parce qu'ils sont idolâtres des biens de la Terre, et qu'ils appréhendent de perdre ces idoles de leurs cœurs, en général tous les mondains et tous les profanes, qui ne veulent exposer ni leur vie ni leurs

²⁸⁵ A.D. Hérault, C. 191, f° 248-253.

biens pour la gloire et la Service de Dieu. Mais pour vous, Mes chers frères, vous n'avez pas ainsi appris Christ.

Il est vrai que vous avez quelque petite liberté de prier Dieu dans vos maisons. Mais outre qu'on ne vous permet pas d'y lire la pure et véritable Parole de Dieu, ni d'y chanter Ses Saintes louanges ; que d'ailleurs un très-grand nombre de personnes n'ont point de livres de piété ; que plusieurs même ne savent pas lire ; et qu'en divers lieux on persécute encore le peuple pour l'obliger le jour du repos à se souiller dans l'idolâtrie ; il suffit que les Divines Ecritures nous enseignent que les Saintes assemblées sont nécessaires pour plusieurs raisons.

I. Il est nécessaire que les fidèles s'assemblent pour ouïr et méditer la Parole de Dieu, qui est lue et prêchée dans les Saintes assemblées, et qui est la nourriture spirituelle de nos âmes. L'homme, dit Jesus Christ dans le IV. Chap. de Saint Matthieu, ne vit pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Lorsque l'âme n'est pas nourrie de ce Pain mystique, elle tombe dans la défaillance et enfin dans la mort spirituelle, qui est suivie de la mort et de la malédiction éternelle. La foi est par l'ouïe, dit Saint Paul dans le X. Chap. aux Romains, et l'ouïe par la Parole de Dieu. C'est par la prédication de cette Divine Parole que le Peuple de Dieu est instruit, sanctifié, consolé, et fortifié : Et sans elle l'Eglise ne seroit pas édifiée, et on ne verroit pas avancer le Règne de Dieu. Sous l'ancienne loi Dieu – avoit ordonné à Moïse de faire deux trompettes d'argent pour convoquer l'assemblée, Nombres Ch. 10 v.1. Ce qui nous marquoit que ce seroit par la prédication de sa parole, et pour l'ouïe de cette Divine Parole, que son Eglise seroit assemblée. En effet Moïse assembloit toute la congrégation des Enfants d'Israel, pour leur faire entendre la Parole de Dieu. Exode Ch. 35. V. 1. Deutéron. Ch. 5.v.1. Dans les Synagogues des Juifs, c'est-à-dire, dans les assemblées du peuple de Dieu, la loi de Dieu étoit aussi lue chaque Sabbat. Actes Ch. 15 v.21. Mais surtout Dieu avoit ordonné que

de sept en sept ans elle fut lue devant tout le Peuple, les hommes, les femmes et les enfans étant assemblez, pour l'entendre, et pour apprendre à craindre l'Eternel et à faire toutes les choses qu'il nous ordonne dans sa Parole. Deuteron. Ch. 31 v. 10, 11, et 12. Ce qui nous marquoit que cela se pratiqueroit principalement dans l'accomplissement des temps, c'est-à dire sous la Nouvelle alliance, lorsque Dieu donneroit à son Peuple des Pasteurs selon son cœur, pour le paitre de Science et d'intelligence. Jerem. Ch. 3. v. 15. Nous voyons aussi qu'après le retour de la Captivité de Babylone, Esdras Docteur de la loi, lisoit le livre de la loi de Dieu devant l'assemblée des hommes, des femmes, et de tous ceux qui étoient en âge de connoissance, et qu'il la leur expliquoit par l'Ecriture même. Néhém Ch.8 et 9. Nous voyons encore dans l'Evangile, que le Peuple s'assembloit dans le désert, pour ouïr les prédications de Jean-Baptiste. Matthieu Ch. 3 v. 5. Et qu'il s'assembloit aussi sur les montagnes et dans les déserts, pour entendre celle de Jesus Christ. Matthieu Ch. 5. V. 1 et Ch. 14. v. 13, et suivans. En-un-mot dans l'Epître aux Hébreux Ch. 10. V. 24 et 25 l'Apôtre nous dit ; Prenons garde l'un à l'autre, afin de nous inciter à la charité et aux bonnes œuvres, ne délaissions point nôtre mutuelle assemblée, comme quelques-uns ont coutume de faire.

II. Il est nécessaire aussi que les fidèles s'assemblent pour rendre à Dieu le Service solennel qui lui est dû. Il faut qu'ils soient tous ensemble dans un même lieu, afin qu'ils glorifient Dieu les uns en présence des autres ; que le zèle des uns excite le zèle des autres ; que tous ensemble adorent la Souveraine Majesté de Dieu et qu'ils joignent leurs cœurs et leurs voix, comme les Anges et les Saints bien-heureux dans le Ciel, pour chanter les louanges immortelles, pour invoquer son Saint Nom, et pour réclamer sa miséricorde. C'est pour cela que Dieu a santifié le jour du repos ; car dans le Lévitique ch. 23. V.3, et suivans nous voyons que Dieu avoir ordonné que le jour du Sabbat il y eut une Sainte convocation, c'est-à-dire, que le peuple

s'assemblât pour le servir, aussi bien que les jours des Fêtes solennelles. Dans le Livre des Actes Ch. 1.v.14, et 15. il est dit aussi que les Apôtres et les autres fidèles s'assembloient et persévéroient d'un accord en prière et oraison : Ce qu'ils partiquoient d'ordinaire le Dimanche, c'est-à-dire, le jour du Seigneur, le jour que le Seigneur ressuscita, et qui est le Sabbat de la Nouvelle Alliance. Le Roi prophète ne nous enseigne-t-il pas aussi par son exemple à célébrer l'Eternel dans les Saintes assemblés ? Je déclarerai son Nom à mes frères, dit-il dans le Pseaume 22.v.24. je te louerai au milieu de l'assemblée. Mon âme, dit-il encore dans le Pseaume 34.v. 3. le glorifiera en l'Eternel : Les débonnaires l'entendront et se réjouiront. Magnifiez l'Eternel avec moi, ajoute-t-il , et surhaussons son Nom ensemble. Je célébrerai l'Eternel, dit-il aussi dans le Pseaume III. v. 1. Je célébrerai l'Eternel de tout mon cœur en la compagnie des droituriers, et dans l'assemblée. Je te sacrifierai le sacrifice d'actions de grâces, dit encore le Psalmiste dans le Pseaume 116 v.17,18 et 19. et j'invoquerai le Nom de l'Eternel : je rendrai maintenant mes vœux à l'Eternel devant tout son peuple, aux Parvis de la Maison de l'Eternel.

III. Il est encore nécessaire que les fidèles s'assemblent, pour participer aux Sceaux de l'alliance de Dieux, aux gages de leur Salut ; les saintes assemblées étant surtout nécessaires pour célébrer le Sacrement de la Sainte Cène, qui est le Sacrement de l'union de tous les Fidèles en Jesus Christ. La Coupe de bénédiction que nous bénissons, dit Saint Paul dans la I. aux Corinthiens Ch. 10 v. 16 et 17. N'est-elle pas la Communion du Sang de Christ ? Et le pain que nous rompons, n'est il pas la Communion du Corps de Christ ? Puisque nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain et seul corps : Car nous sommes tous participans d'un même pain. C'est-à-dire, la Communion corporelle que tous les Fidèles ont en un même pain, qui est rompus et distribué entre eux, leur représente la Communion Spirituelle qu'ils ont tous en Jesus Christ, auxquels ils sont tous unis par la foi, et par le Saint

Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un seul pain et un seul corps spirituel et mystique.

IV. C'est d'ailleurs dans ces saintes assemblées que Dieu se trouve d'une façon particulière par l'efficace de de Son Esprit. Comme c'est dans les saintes assemblées qu'il est servi et glorifié d'une façon particulière et solennelle, c'est aussi dans ces saintes assemblées qu'il fait goûter a ses Fidèles des consolations particulières, et qu'il les remplit de ses grâces. Là, dit Jesus Christ, où il y aura deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je serai au milieu d'elles, Matthieu ch. 18. v. 20. C'est ce qui fait dire au Prophète dans le Pseaume 42. v.1. et 2. Comme le cerf brame après le cours des eaux, ainsi mon âme brame après toi, ô Dieu. Mon âme a soif de Dieu, du Dieu Fort et Vivant. Ô quand entrerais-je et me présenterai-je devant la face de Dieu ? Eternel des armées, dit-il encore dans le Pseaume 84. v.2 et 3. Combien sont aimables tes Tabernacles ! Mon âme ne cesse de désirer ardemment, elle défaut [lanquit] après les parvis de l'Eternel. Mon cœur et ma chair tressaillent de joye après le Dieu fort et vivant. Tes autels, ajoute-t-il, Ô Eternel, mon Roi et mon Dieu ! Ô que bien-heureux sont ceux qui habitent dans ta maison, lesquels te louent incessamment ! Il vaut mieux un jour dans tes parvis, que mille ailleurs. J'aimerois mieux me tenir à la porte de la Maison de mon Dieu, que de demeurer dans les tabernacles des méchants.

En-un-mot, le mot d'Eglise, qui est grec, signifie une assemblée. Ce qui nous marque qu'il est tellement nécessaire que les fidèles s'assemblent, pour méditer la parole de Dieu, pour s'édifier les uns les autres, pour se consoler, pour réveiller leur zèle, pour se fortifier, pour invoquer unanimement le Seigneur, pour célébrer la gloire par le chant de ses louanges, pour participer aux Sceaux de son alliance et aux gages de son amour, et pour recevoir les grâces du Saint Esprit que Dieu distribue à son peuple dans les saintes assemblées ; que sans cela l'Eglise de Dieu ne sauroit subsister long temps.

Les profanes disent-là-dessus, que lorsque les puissances de la terre défendent les Saintes assemblées, c'est un péché que de violer cette défense ; et ils allèguent sur ce sujet ce que Saint Paul dit dans le XIII. Ch. de son Epître aux Romains, où il nous parle en ces termes : Que toute personne soit sujette aux Puissances Supérieures, car il n'y a point de Puissance, qui ne soit de la part de Dieu : Et les Puissances qui subsistent, sont ordonnées de Dieu. C'est pourquoi celui qui résiste à la Puissance résiste à l'ordonnance de Dieu : Et ceux qui y résistent, feront venir la condamnation sur eux-mêmes. Car les Princes ne sont point à craindre pour de bonnes œuvres, mais pour de mauvaises. Or veux-tu ne craindre point la Puissance ? Fai bien et tu recevras d'elle de la louange. Car le Prince est Serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fait mal, crain ; parce qu'il ne porte pas en vain l'épée : Car il est Serviteur de Dieu, établi pour faire justice en colère de celui qui fait mal. C'est pourquoi il faut être sujet, non seulement pour la crainte de la colère du Prince, mais aussi pour la confiance. Mais il est évident que dans ce passage l'Apôtre veut seulement nous enseigner en général, que c'est la providence divine, qui établit dans le monde les Puissances Supérieures, afin qu'elles gouvernent les Peuples, qu'elles protègent les bons, et qu'elles punissent les méchants : Et qu'ainsi nous ne devons pas vivre dans l'indépendance comme les bêtes, mais nous soumettre a l'ordre que Dieu a établi dans le monde pour nous conduire, et pour réprimer l'injustice et la violence des iniques. C'est pourquoi nous devons obéir aux Puissances Supérieures non seulement parce qu'elles ont la force en main pour châtier les rebelles, mais encore parce que Dieu les a établies pour nôtre bien. Mais nous devons aussi obéir à Dieu, qui est le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs. Il faut rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu, comme dit Jesus Christ dans l'Evangile. Il faut obéir aux Puissances Supérieurs lors qu'elles nous ordonnent des choses justes, et conformes à la loi de Dieu. Mais lors

qu'elles nous ordonnent des choses contraires aux Commandements de Dieu, nous ne devons point leur obéir. Jugez, disent les Apôtres aux gouverneurs du peuple, s'il est juste devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu. Actes ch. 4. v.19. Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, leur dirent-ils un autre jour. Actes ch. 5. v. 29.

Il est donc clair que Saint Paul nous parle de l'obéissance que nous devons aux Puissances Supérieures, il nous parle, comme nous venons de le dire, des Puissances qui nous commandent des choses justes ; car c'est pour cela que Dieu les a établies, et c'est pour cela aussi que les Peuples leur payent les tributs : Et en effet nous avons vu que l'Apôtre dit que les Princes, dont il parle, ne sont point à craindre pour de bonnes œuvres, mais pour de mauvaises. Or, ajouta-t-il, veux-tu ne craindre point Puissance ? Fai bien, et tu recevras d'elle de la louange : Car le Prince est Serviteur de Dieu pour ton bien. Ce qui fait voir manifestement qu'il parle des Princes, qui nous ordonnent des choses conformes à la volonté de Dieu. Mais si les ennemis de la justice et de la Vérité surprennent l'équité et la piété des Princes, et qu'ils les portent à nous commander des choses contraires aux Commandements de Dieu, à sa gloire, à son Service, et à notre propre Salut, nous ne devons pas leur obéir en ce cas-là ; et ceux qui disent le contraire sont des impies. Si un Prince s'oublioit jusques à ce point que d'ordonner à ses Sujets de blasphémer le Saint-Nom de Dieu, d'être idolâtres, d'être impudique, d'être injuste, ou de violer en quelque autre manière la loi de Dieu ; faudroit-il qu'ils lui obéissent ? Nullement. Ceux qui le feroient, seroient infidèles à Dieu. Ils élèveroient les hommes au-dessus de Dieu, en leur obéissant plutôt qu'à Dieu : Ce qui seroit une impiété et une infidélité damnable.

Puis donc que nous avons vû que les Divines Ecritures nous enseignent que nous devons nous assembler au Nom de Jesus Christ, pour méditer la Parole de Dieu, pour nourrir nos âmes de ce Pain mystique, pour

nous instruire de la Volonté de Dieu, pour nous fortifier en son amour et en sa crainte, pour nous édifier les uns les autres par nôtre mutuelle piété, pour rendre à Dieu les hommages religieux et solennels qui lui sont dus, en adorant tous ensemble sa Souveraine Majesté, en invoquant unanimement son Saint Nom, en implorant sa miséricorde et en chantant solennellement ses saintes louanges ; pour participer aux Sceaux de son Alliance et de notre Salut, et pour goûter les consolations dont il remplit alors ses Fidèles ; nous devons nous acquitter de ces sacrez devoirs de piété , quelques défenses que les hommes nous en fassent. Et s'il y a des gens, qui enseignent le contraire, nous devons les regarder comme des infidèles, comme des ennemis de la gloire de Dieu, de son Service, de l'avancement de son Règne, et du Salut de son Peuple ; comme de faux docteurs, et des Ministres de Satan. C'est pourquoi nous devons nous séparer d'eux.

Le prophète Joël dans le premier Chap. de ses Révélations parlant du temps auquel le Service du Vrai Dieu doit être interdit par les ennemis de la Vérité, nous dit ; il est défendu au gâteau et à l'aspersion d'entrer dans la Maison de vôtre Dieu : Et néanmoins il ajouta : Santifiez le jeûne, publiez l'assemblée solennelle, assemblez les Anciens, et tous les habitans du Pais dans la Maison de l'Eternel vôtre Dieu, et criez à l'Eternel.²⁸⁶ Sonnez du cornet en Sion, dit-il encore dans le Chapitre suivant, Santifiez le jeûne, publiez l'assemblée solennelle : Assemblez le Peuple, Santifiez la congrégation, amassez les Anciens, assemblez les enfans, et ceux qui succent les mammelles. Que le nouveau marié sorte hors de son cabinet, et la nouvelle mariée hors de sa chambre nuptiale : Que les Sacrificateurs qui font le Service de l'Eternel, pleurent entre le porche et l'autel, et disent : Eternel, pardonne ton Peuple, et n'expose point ton héritage à opprobre²⁸⁷. Du temps des fidèles Macabées les Puissances Supérieures n'avoient-elles

²⁸⁶ Joël 1,13.14.

²⁸⁷ Joël 2,16.17.

pas expressément défendu par un Edit, de s'assembler pour servir Dieu selon sa Parole ? Cependant ces Fidèles n'obéirent-ils pas plutôt à Dieu qu'aux hommes, et Dieu ne les bénit-il pas ? Les Puissances Supérieures n'avoient-elles pas défendu aux Apôtres de prêcher l'Evangile au Peuple ; et néanmoins n'avons-nous pas vu qu'ils ne laissèrent pas de le faire, parce que Dieu le leur ordonnoit ? Durant trois cens ans les Empereurs Romains ne défendirent-ils pas aussi de temps en temps aux premiers Chrétiens, de s'assembler pour pratiquer les exercices de la piété ? Cependant les Fidèles ne continuèrent-ils pas toujours leurs mutuelles assemblées ; et ne s'exposèrent-ils pas pour cet effet à des dangers et à des Martyres effroyables ? Au commencement de la Réformation nos Pères ne s'assemblèrent-ils pas aussi durant quarante ans dans les caves, dans les bois et dans les cavernes, pour ouïr la Parole de Dieu, pour rendre à ce grand Dieu le Service de la gloire qui lui est due, et pour participer aux Sacraments de son Alliance, nonobstant les défenses qui leur en étoient faites, et les cruels supplices qu'on leur faisoit souffrir lors que leurs assemblées étoient découvertes ?

Les profanes disent encore que les assemblées causent des troubles, qu'elles exposent le Peuple à la persécution. C'est pourquoi ils traitent les Serviteurs de Dieu, qui font ces saintes assemblées, de perturbateurs du repos public. Mais nous ne devons pas être surpris de ces calomnies. Ahab ne disoit-il pas au Prophète Elie ; N'es-tu pas celui qui troubles Israël ? I. Rois Chap. 18. v. 17. Les Juifs ne disoient-ils pas aussi que Jesus Christ émouvoit le Peuples ? Luc Chap. 23. v. 5. Les habitans de Philippes Ville de Macédoine ne disoient-ils pas que Paul et Silas troubloient leur Ville ? Actes Chap. 16. v. 21. Ne disoit-on pas de Saint Paul en particulier, qu'il étoit un homme pestilentieux, et qu'il émouvoit sédition entre tous les Juifs par tout le monde ? Actes Ch. 24. v. 5. Ce sont les ennemis de la Vérité qui causent des troubles pour opprimer les Fidèles, et qui leur imputent pourtant ces troubles.

Ils imitent le Malin Esprit, qui est tout ensemble menteur et meurtrier depuis le commencement. Ne pensez point, disoit Jesus Christ à ses Disciples, que je sois venu mettre la paix en la Terre. Je ne suis point venu y mettre la paix, mais l'épée. Matth. Ch. 10. v. 33. Il ne vouloit pas dire que son dessein fût de causer des désordres dans le Monde ; mais il vouloit nous faire entendre que Satan feroit tous les efforts pour empêcher la prédication de l'Evangile et l'avancement du Règne de Dieu ; qu'il souleveroit les Peuples contre les Fidèles pour les accabler ; mais qu'il ne faudroit pas que les Serviteurs de Dieu se relâchassent pour cela. En effet dans les Actes des Apôtres nous voyons que Saint Paul ne prêchoit pas plutôt l'Evangile dans une Ville, que les ennemis de la Vérité se soulevoient contre lui, et causoient des troubles : Et néanmoins il ne laissoit pas de continuer toujours à prêcher de lieu en lieu. Le Serviteur n'est pas plus grand que son Maître : Jesus Christ nous a avertis que puisqu'on l'a persécuté et calomnié lui-même, on ne manqueroit pas de nous persécuter et de nous calomnier aussi.

Celui qui s'efforce de vous seduire, se moque des merveilles que Dieu fait en ce temps ici, pour la consolation de son Eglise opprimée, et qui sont marquées dans une Epitre qui est adressée aux Catholiques Romains. Il est du nombre de ces profanes, qui ne reconnoissent que les causes secondes, et qui ne sont point touchés des miracles de la Providence Divine, ni des merveilleux effets du Saint-Esprit. Ce sont des aveugles, qui ont des yeux, et qui ne voyent point : Ce sont des sourds, qui ont des oreilles, et qui n'entendent point. Mais la Souveraine Sapience²⁸⁸ est justifiée par ses Enfans. L'Esprit de gloire et de Dieu, nous dit Saint Pierre dans sa I. Epitre Ch. 4. v. 14 repose sur vous, lequel quant à eux est blasphémé, mais quant à vous il est glorifié. Ne faut-il pas être dans un étrange aveuglement, pour ne pas voir que Dieu oit maintenant sa louange de la bouche des petits enfans ; que les fils et les filles prophétisent ; et que Dieu fait crier les pierres mêmes.

²⁸⁸ sagesse.

parce que les Ministres ordinaires de son Evangile se sont tues ? Ce sont donc là les merveilles de l'Esprit de Dieu, dont il est parlé dans l'Ecriture. La plupart de ceux qui travaillent maintenant dans ce Royaume à ramener le Peuple de Dieu de son égarement, n'ont point de Vocation humaine ; mais ils ont une Vocation Divine. Si personne, comme dit l'Apôtre, ne peut dire que Jesus soit le Seigneur, que par le Saint Esprit ; I. Corinth. Ch. 12. v. 3., comment peut-on s'imaginer que ceux que Dieu suscite extraordinairement dans ce Royaume, pour le Salut de son Peuple, pussent de leur propre mouvement confesser et prêcher Jesus Christ, comme ils font depuis plusieurs années, au milieu des flammes d'une horrible persécution, sans que ni la perte de leurs biens, ni l'opprobre du Monde, ni les fatigues mortelles où ils s'exposent, ni les prisons, ni les galères, ni les massacres, ni les gênes [tortures], ni les potences, ni les roues soient capables de les épouvanter, et de leur fermer la bouche ? Certainement c'est ici le doigt de Dieu ; c'est ici la puissante œuvre du Saint Esprit, qui nous soutient, qui nous fortifie, et qui ouvre la bouche des muets, pour leur faire dire les choses magnifiques de Dieu.

Maintenant la Parole de Dieu est de nouveau prêchée dans les déserts. C'est un évènement que la Providence Divine conduit, et dans lequel il y a du mystère. Ce temps répond à celui de Jean-Baptiste, qui fut envoyé en la vertu de l'Esprit d'Elie, pour prêcher aussi dans le désert, et pour préparer la voye du Seigneur, c'est-à-dire, pour exhorter les hommes à la repentance, afin qu'ils eussent part en la grande délivrance que Jesus Christ venoit leur apporter ; qu'ils évitassent les terribles fléaux, dont Dieu devoit accabler tous les pécheurs impénitents et rebelles. Dieu promet dans sa Parole une délivrance extraordinaire à son Peuple opprimé en ce dernier temps. C'est pourquoi il suscite maintenant de fidèles Serviteurs, pour prêcher de nouveau dans les déserts, et pour exhorter le Peuple à la repentance ; afin de nous marquer par-là que cette grande délivrance qu'il nous promet dans sa Parole,

est sur le point d'arriver. Consolez, Consolez mon Peuple, dit encore aujourd'hui ce grand Dieu, selon la Prophétie d'Esaië dans le XL. Chap. de ses Révélations v. 1. et suivans : Parlez à Jérusalem selon son cœur ; criez-lui que son temps préfix est accompli, que son iniquité est tenue pour acquittée, qu'elle a reçue de la main de l'Éternel le double pour tous ses péchez. La voix de celui qui crie dans le désert, est : accoutrez le chemin de l'Éternel, dressez parmi les lendes les kuliers à nôtre Dieu.²⁸⁹ Toute la vallée sera comblée, et toute montagne et coteau seront abaissez, et les lieux tortus seront redressez, et les lieux raboteux seront aplanis. Alors la gloire de l'Éternel se manifestera, et toute chair ensemble le verra : Car la bouche de l'Éternel a parlé. C'est-à-dire, Dieu a sévèrement châtié son Peuple à cause de ses péchez ; mais il se souvient de son Alliance : il est déjà apaisé envers ses Enfants, et il vient maintenant pour les délivrer. C'est pourquoi il envoie devant soi ses Serviteurs, pour prêcher la repentance dans les déserts ; afin que ses Elus se convertissent et se sanctifient, et qu'ils aient la consolation de voir les grandes merveilles qu'il va maintenant faire pour mettre fin à la souffrance de son Peuple, pour élever ceux qui sont abaissez, pour abaisser ceux qui sont élevez, pour faire cesser l'injustice et l'oppression, pour établir son Règne par toute la Terre, et pour détruire entièrement celui du Diable.

Maintenant nous pouvons bien dire comme Saint Jean dans sa I. Epître Ch. 4. v. 6. Celui qui connoit Dieu, nous écoute : Celui qui ne connoit point Dieu, ne nous écoute point. Nous connoissons à ceci l'Esprit de vérité, et l'Esprit d'erreur. S'il y a quelques profanes qui ne nous écoutent point, les véritables brebis de Jesus Christ nous écoutent et nous suivent, parce qu'elles connoissent nôtre voix, Jean Ch. 10. v. 4. C'est-à-dire, parce qu'elles reconnoissent que nôtre Doctrine est conforme à celle de leur Souverain Pasteur, qui est contenue dans sa Parole.

²⁸⁹ Esaië 40,13 : « Une voix crie: Préparez au désert le chemin de l'Éternel, Aplissez dans les lieux arides Une route pour notre Dieu ».

Dieu nous fait maintenant voir l'accomplissement de ce qui autrefois avoit été figuré du temps d'Elie. Ce Prophète, comme nous le voyons dans le 18. Chap. du premier Livre des Rois, dit aux Prophètes de Baal : Offrez vôtre Sacrifice, et n'y mettez point de feu : j'offrirai aussi mon Sacrifice, et je n'y mettrai point de feu. Vous réclamez le Nom de vos Dieux, et je réclamerai le Nom de l'Eternel : Et que le Dieu qui aura exaucé par feu, soit reconnu pour le véritable Dieu. Les Prophètes de Baal offrirent donc leur Holocauste, et réclamèrent le nom de Baal depuis le matin jusqu'à Midi ; même jusqu'au temps de l'oblation du soir : Mais ils ne furent point exaucez. Au contraire le Prophète Elie, ayant rebâti l'autel de l'Eternel, et offert son Holocauste, et ayant invoqué le Nom de l'Eternel, le feu de l'Eternel tomba incontinent du Ciel, et consuma l'Holocauste, et la bois, et les pierres, et la poudre, et humes les eaux qui étoient à l'entour de l'autel. Aujourd'hui nous voyons la même chose dans un sens mystique. Les nouveau Prophètes de Baal ont longtemps réclamé leurs Dieux sur le Peuple de l'Eternel, dont ils faisoient une offrande et un Sacrifice à leurs idoles, et qui ne devoit être consacré qu'au vrai Dieu : mais ils n'ont jamais pu enflammer ce Peuple du feu mystique de l'amour de ces idoles, et du zèle de leur Service damnable. Au lieu que lors que nous offrons ce même Peuple à Dieu par Jesus Christ, comme Saint Paul lui faisoit une oblation des gentils, qui embrassoient l'Evangile, Rom. Ch. 15. v. 16.²⁹⁰ Qu'à nôtre prédication ce Peuple s'offre lui-même à Dieu en Sacrifice vivant ; et que nous réclamons sur lui le Nom de l'Eternel ; le feu de l'Eternel, qui est le Saint Esprit, dont le feu est le Symbole dans l'Ecriture, dépend incontinent sur ce Peuple, c'est-à-dire sur les véritables Elus, et les enflamme de l'amour de Dieu, et d'un Saint zèle pour la gloire et pour son Service. Le faux Docteur, qui s'efforce de vous séduire, est donc bien aveugle, de ne pas apercevoir ces merveilles et cette efficace de

²⁹⁰ Romains 15,16 : « d'être ministre de Jésus Christ parmi les païens, m'acquittant du divin service de l'Évangile de Dieu, afin que les païens lui soient une offrande agréable, étant sanctifiée par l'Esprit Saint. »

l'Esprit de Dieu, qui accompagne nôtre prédication et nos prières, et qui remplit tous les fidèles d'une consolation ineffable.

Il dit que dans nos Sermons il n'y a que quelques passages des Pseaumes, des autres Livres de l'Ancien Testament, et de ceux du Nouveau. Mais que souhaiterait-il davantage ? Voudrait-il que je mêlasse avec la Parole de Dieu les vaines pensées de l'esprit humain, quelques passages des Ecrits des anciens Docteurs, qu'on appelle abusivement les Pères de l'Eglise, et qui au contraire ont été les Pères de la Tradition, de l'erreur, de la superstition, et de l'idolâtrie, qui ont corrompu la Religion Chrétienne, comme je l'ai montré ailleurs ; que j'y mêlasse aussi quelques traits de l'Histoire profane, quelques questions de Philosophie, et quelques fleurs de l'Eloquence du Siècle ? Ce sont les mauvais Pasteurs qui font ce mélange impie ; et ce sont les profanes qui s'y plaisent. Dieu m'a donné quelques connoissances des Sciences humaines : Mais je considéré toutes ces choses comme de la boue et de l'ordure, au prix des mystères célestes. Je ne veux savoir, avec Saint Paul, que Jesus Christ, et Jesus Christ crucifié. Je puis bien dire comme ce Saint Apôtre dans le 2. Chap. de sa première aux Corinthiens, que ma parole et ma prédication n'est pas avec des paroles attrayantes de la Sagesse humaine ; mais avec évidence d'Esprit et de puissance : Afin que la foi des Fidèles ne soit pas fondée sur la Sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu. Que celui, dit ce grand Dieu dans le 23. Chap. de Jérémie v. 28. par devers lequel est ma Parole, proféré ma parole en vérité. Quel rapport y a-t-il de la paille avec le froment ? dit l'Eternel. Les Fidèles ministres de la Parole de Dieu ne parlent que les paroles de Dieu ; et ceux qui mêlent cette Divine Parole avec les vains ornements de la Sagesse du Siècle, sont des Ministres corrompus et infidèles, qui cherchent leur vaine gloire, qui s'étudient plutôt à chatouiller les oreilles des profanes, qu'à convertir les pécheurs ; qui profanent la Parole de Dieu, qui la corrompent et lui font perdre son efficace par ce mélange.

Celui qui tache de vous séduire, dit qu'il travaille autant que moi ; et pleut-à-Dieu qu'il travaillât plus que moi en Fidèle Ministre de l'Évangile. Je demande à Dieu dans mes prières, qu'il lui plaise de pousser des ouvriers dans la moisson ; car elle est déjà prête et fort abondante, et cependant le nombre des ouvriers est fort petit. Mais ce qui m'afflige, c'est que ce mauvais Docteur travaille au contraire à détruire l'œuvre du Seigneur. Il a l'apparence de la piété, mais il en a renié la force. Il se déguise en Apôtre de Christ et en Ministre de justice ; mais il s'efforce de séduire les Fidèles. Il ne va pas dans le Temple des idoles ; mais il veut empêcher le Peuple de Dieu de fréquenter ses mutuelles assemblées, pour rendre à Dieu le Service qui lui est dû, pour s'instruire de sa Volonté, et pour participer aux Sceau de son Alliance. Il dit même que les Catholiques Romains ne sont pas idolâtres : Mais cela seul doit faire connoître qu'il est un faux frère et un séducteur. Si l'Église Romaine n'avoit pas renouvelé l'Idolâtrie des gentils, si elle n'enseignoit pas les Doctrines des Démons, selon la Prophétie de l'Esprit de Dieu dans la I. Epître à Timothée Chap. 4. v. 1. Si elle n'adoroit pas les Démons et les idoles d'or, d'argent, de cuivre, de pierre, et de bois, qui ne peuvent ni voir, ni ouïr, ni marcher, comme il avoit aussi été prédit dans l'Apocalypse Ch. 9. v. 20. Si à l'imitation des gentils, elle ne servoit pas ceux qui par nature ne sont pas Dieux, comme dit Saint Paul dans son Epître aux Galates Ch. 4. v. 8. Si elle n'étoit pas la Babylone mystique, dont il est parlé dans le 17. Chap. de l'Apocalypse, la grande Paillarde, la Mère des paillardises et des abominations de la Terre, c'est-à-dire, de la paillardise corporelle et de la paillardise spirituelle, qui est l'idolâtrie : Si elle n'étoit pas le Siège du Fils de perdition, qui est l'idole vivante de cette Eglise infidèle, et qui en effet se fait appeler Dieu et fait adorer comme Dieu, étant assis comme Dieu dans le Temple de Dieu, et se comportant comme s'il étoit Dieu, selon la Prophétie de Saint Paul dans le 2. Chap. de sa Seconde Epître aux Thessaloniens : Si dans le 13. Chap. de l'Apocalypse v. 2. 3. et 4. l'Esprit de Dieu ne nous disoit

pas que c'est le Dragon qui a donné sa puissance, et son trône et un grand pouvoir à cette Bête mystique ; et que ceux qui vont après elle, c'est-à-dire, ceux qui vivent dans l'impure Communion de ce grand Antéchrist Romain, et qui comme lui se prosternent devant les Idoles, adorent le Dragon, qui est le Diable ; et que ce sont ceux dont les noms ne sont point écrits dans le livre de vie de l'Agneau : v. 8. Si dans le Chap. Suivant v. 9. 10. et 11. l'Esprit de Dieu ne nous disoit pas encore ; que si quelqu'un prend la marque de cette Bête mystique en son front ou en sa main, c'est-à-dire, si quelqu'un fait une profession extérieure de son idolâtrie, ou pratique ses abominations, et que le jugement de Dieu le suprême dans son péché, comme il y surprend tous les jours tant de misérables qui diffèrent leur repentance ; celui-là boira du vin de la colère de Dieu, même du vin pur versé dans la coupe de sa colère ; qu'il sera tourmenté de feu de soufre devant les Saints Anges et devant l'Agneau ; et que la fumée de leur tourment montera aux Siècles des Siècles : Enfin si l'Esprit de Dieu nous disoit pas que cette même Babylone, qui maintenant est enivré du Sang des Saints et du Sang des Martyrs de Jesus, Apocal. Ch. 17. v. 2, est devenue l'habitation des Démon, et le repaire de tout Esprit immonde, et la retraite de tout oiseau immonde et exécration, Chap. 18. v. 2. Nous serions bien insensés de nous exposer à tant de misères et à tant de maux pour ne pas nous souiller dans ses abominations.

Tout cela donc, Mes chers frères, vous doit faire connaître que vous ne devez pas suivre ce mauvais Docteur, ni vous confier en lui ; mais que vous devez vous en éloigner avec soin. Pour moi, après tout ce que je viens de dire, je ne saurois m'empêcher d'avoir de terribles soupçons contre lui. Il y a même quelque temps qu'un homme de qualité m'avoit fait avertir que je me donnasse garde d'un Médecin de votre Ville, qui avoit connoissance de tout ce qui se passoit entre les Fidèles, et qui avoit promis de me livrer. On m'a même rapporté que ce faux Docteur parlant de ceux qui font les Saintes

Assemblées, et qui selon le langage de ce profane attirent de grands maux au Peuple de Dieu, a dit ouvertement qu'il ne croiroit pas faire un péché de livrer un homme qui met ainsi le trouble dans le Pais ; mais que pourtant il ne le feroit point. Mais qu'est-ce qui l'en empêcherait, s'il croit que ce ne seroit pas un péché ? D'ailleurs en parlant de la sorte, ne travaille-t-il à bannir toute sorte de scrupule de l'esprit de nouveaux Judas, qui pourroient se laisser tenter par la grosse somme d'argent qu'on promet à quiconque voudra me livrer ou m'assassiner ? Après cela, jugez-vous-même si désormais vous devez vous confiez en ce malheureux. Dieu veuille, mes chers frères, nous tenir tous en sa sainte garde ; nous combler tous de ses bénédictions les plus précieuses ; nous donne bientôt la consolation de pouvoir le servir en liberté ; et nous rendre un jour participans de la vie éternelle et bienheureuse.

LA MISÉRICORDE DE DIEU LE PÈRE, LA GRACE DE JESUS CHRIST
SON FILS, LES LUMIÈRES, LA SAINTETÉ, ET LES CONSOLATIONS DU
SAINT ESPRIT VOUS SOIENT ABONDAMMENT COMMUNIQUÉES ;
AMEN.

Au désert le 28. août 1692.

Fin.

BIBLIOGRAPHIE

Liste des abréviations

A.D.	Archives départementales
BHP	Bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français (SHPF)
BS	Bulletin de la SHPF
DAR	Dictionnaire de l'Ancien Régime
DGS	Dictionnaire du Grand Siècle
Ms.	Manuscrit
t.	tome
TRE	Theologische Realenzyklopädie

I – SOURCES MANUSCRITES

A.D. Hérault (Montpellier)

C 191 : Procès de Brousson

- *Lettre pastorale à l'Eglise de Dieu, qui est sous la croix, I. Sur les mutuelles assemblées. II. Sur l'établissement des anciens*, f° 107-110
- *Prière pour les fidèles persécutés*, f° 4-5
- *Epître sur la nécessité des saintes assemblées*, f° 248-253
- *Sermon sur les ennemis de la croix* (Philippiens 3, 18-21), f° 261-265

BHP – *Papiers Courts*²⁹¹

BROUSSON, Claude, *Lettre à Pictet* (22 juillet 1693), Ms. N° 617 *Papiers Court* (H), p. 69.

²⁹¹ Copies des originaux qui se trouvent à la bibliothèque de Genève.

II – SOURCES IMPRIMEES

BROUSSON, Claude, *Pièces pieuses. 1. Confession de foi raisonnée 2. Requete à Dieu ou prière générale des fidèles persécutés & massacrez en France pour le Service de Dieu. 3. Interprétation du songe de Louys le Grand, Roy de France & de Navarre*, Au Désert, 1694.

- *Lettres au clergé de France assemblée à Paris en l'année 1685*, Au Désert chez le Sincère, 1685.

- *Lettres aux catholiques romains*, Au Désert, 1688.

- *Relation sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise désolée*, Amsterdam, 1694.

- *La manne mystique du Désert, ou Sermons prononcés en France dans les Déserts & dans les Cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692 & 1693*, Amsterdam: Henry Desbordes, 1695.

- *Lettres et opuscules de feu Monsieur Brousson, ministre & martyr du Saint Evangile, Avec un abrégé de sa vie jusqu'au iv novembre 1698, où il scélla Vérité par sa mort à Montpellier*, Utrecht: Vande Walter, 1701.

COURT, Antoine, *Claude Brousson, Deux sermons au Désert, Interprétation du songe de Louis XIV*, Hendaye : Edipro, 2010.

FANGUIN, Pierre, *Textes et documents sur l'histoire du protestantisme dans le Gard*, Nîmes : A.D. Gard, 1986.

MAROT, Clément/ BÈZE Théodore, *Les Pseaumes de David, mis en rimes françoise (1562), Adaptation en français actuel de Marc-François GONIN*, Lyon: Réveil, 1995.

III – OUVRAGES CONSULTES

ALBERTS, Frauke, *La "Langue de Canaan" dans La manne mystique du Désert de Claude Brousson*, Mémoire de Maîtrise à l'institut protestant de théologie de Montpellier, 2003.

BAYNES, Henry S., *The Evangelist of the Desert. Life of Claude Brousson., Sometime advocate of parliament at Toulouse in the reign of Louis XIV; afterwards a protestant minister and martyr*, London: Hamilton, Adams (1853).

BORREL, Abraham, *Claude Brousson, pasteur de Nismes à l'Époque des Assemblées du Désert, de 1683 à 1698*, Nîmes: Grave, 1852.

BOST, Charles, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Paris: Honoré Champion, 2001 (réédition de 1912, 2 tomes).

CHABROL, Jean-Paul, *François Vivens. Prédicant au Désert*, Nîmes : Alcide, 2009.

DOUEN, Orentin, *Les premiers pasteurs du Désert (1685-1700), D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Grassart, 1879 (2 tomes).

DUSSAUT, Charles, *Claude Brousson, Sa vie, son ministère*. Thèse soutenue à la faculté de théologie protestante de Montauban, Toulouse: Chauvin, 1868.

FLOUTIER, Muriel, *Claude Brousson (1647-1698), un avocat entre la loyauté et insoumission, Étude sur la genèse du projet de désobéissance civile protestants du Midi (mai 1683)*, Mémoire de maîtrise à l'université de Toulouse II, 1996.

GARRISSON, Jeanine, *L'Édit de Nantes et sa Révocation*, Paris: Fayard, 1985.

HAAG, Eugène/ HAAG Emile (Ed.) *La France Protestante, Ou Vies des Protestants Français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la Réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes à l'Assemblée Nationale*, (6 tomes, arrêtée à la lettre G), Paris, 1877-1892 ; réimpr. de l'éd. originale : Genève : Slatkine Reprints, 1966.

LABROUSSE, Élisabeth, *La Révocation de l'Édit de Nantes. Une foi, une loi, un roi ?*, Paris: Payot (1990).

LOWANCE, Mason I., *The language of Canaan: metaphor and symbol in New England from the Puritans to the Transcendentalists*, Cambridge: Harvard Univ. Press, 1980.

MARTEILHE, Jean, *Mémoires d'un galérien condamné pour cause de religion*, Hendaye: Edipro, 2009.

MONTVAILLANT, Albin de, *Claude Brousson*, Paris : Dentu, 1881.

MOURGUE, Émilien, *Étude sur la Manne mystique du Désert de Claude Brousson*, Thèse à la faculté de théologie protestante de Paris, Paris: Lepetit, 1892.

NÈGRE, Léopold, *Claude Brousson 1647-1698, D'après des documents pour la plupart inédits*, Paris: Sandoz et Fischbacher, 1878.

PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIV*, Paris: Perrin, 2008 (4^e éd.).

PEYRAT, Napoléon, *Histoire des pasteurs du Désert depuis la Révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à la révolution française 1685-1789*, Paris: Marc Aurel (1842, 2 tomes).

RAUZIER-FONTAYNE, Lucie/ MOURS Samuel, *Claude Brousson. Défenseur des Eglises opprimées*, Genève : Labor et fides, 1948.

UTT, Walter C./ STRAYER Brian E., *The Bellicose Dove. Claude Brousson and Protestant Resistance to Louis XIV, 1647-1698*, Brighton (GB)/ Oregon (Portland, USA): Sussex Academic Press, 2003.

IV – ARTICLES

BÉRENGER, Jean, *Guerre de la Ligue d'Augsbourg*. In : BLUCHE, François (Ed.): *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris: Fayard 2005 (2 éd.) [DGS], pp. 687–688.

BODINER, Gilbert, *Schomberg (Frédéric-Armand, comte puis duc de)*, In : DGS, p. 1418.

BOISSON, Didier, *Les pasteurs du XVII^e siècle et la controverse religieuse*, In: *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* 156 (2010), pp. 69-80.

BOST, Charles, *Assemblée de Castelnau-Valence*, In: BS 82 (1933), pp. 505-508.

BOST, Hubert, *De la désertion des ministres au désert des prédicants*, In : KRUMENACKER, Yves (Ed.): *L'anticléricalisme intra-protestant en Europe continentale (XVII^e - XVIII^e siècles) (Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires, 1)*, pp. 1-22.

BOST, Hubert, *Le désert des Huguenots : Une poétique de l'épreuve*. In: *Revue des Sciences Humaines* 258 (2000), pp. 177-206.

CAPOT, Stéphane/ BARBICHE Bernard, *Chambres de l'Édit*. In : BLET, Lucien (Ed.): *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris: Presses Universitaires de France, 2006 (3^e éd.) [DAR], pp. 227–229.

CHALINE, Olivier, *Jésuites*, In : DAR, pp. 690–693.

CHEVALIER, Françoise, *Jurieu (Pierre)*, In : DGS, pp. 802–803.

FEUILLAS, Michel, *Saint-Sacrement (Compagnie du)*, In : DGS, p. 1398.

HALL, Stuart George, *Typologie*, In : TRE 34 (2002), pp. 208–224.

PÉRONNET, Michel, *Les assemblées du Clergé de France et la Révocation des édits de religion (1560-1685)*, In : BS 132 (1986), pp. 453–479.

VENARD, Marc, *Sacrements*, In : DAR, pp. 1109–1116.

WEISS, Nathaniel, *Claude Brousson*, In: BS 34 (1885), pp. 422–439.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
I. Un avocat protestant avant la Révocation (1647-1683)	10
1.1. L'enfance et la formation (1647-1666).....	10
1.2 À la chambre mi-partie (1666-1679).....	14
1.3 Étapes, auteurs et contenu de la Révocation (1661-1685).....	16
1.4. Défenseur des Eglises opprimées et le projet de Toulouse (1679-1683)	21
1.4.1. Le synode de Saint-Antonin et l'avertissement pastoral du clergé de France (1682)	21
1.4.2. Le procès de Montauban et le projet de Toulouse (1683)....	23
II. Réfugié en Suisse et le tour d'Europe (1683-1688)	29
2.1. L'Europe entre 1685 et 1697.....	32
2.1.1. Espérances déçues après la Révocation.....	32
2.1.2 En Angleterre : La <i>Glorious Revolution</i> de 1688.....	33
2.1.3. La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697)	35
2.2. L'attente de la délivrance prochaine.....	39
2.2.1. L'histoire de l'église jusqu'à 1740 du point de vue de Brousson	42
III. De la controverse sur le retour des ministres exilés à la consécration pastorale de Brousson (1688-1689).....	54
3.1. Les reproches de Brousson aux pasteurs exilés	54
3.2. La décision de rentrer en France	57
3.3. La consécration de Claude Brousson et sa première assemblée du Désert.....	60
3.4. La vie d'un pasteur du Désert	62
IV. Les caractéristiques des assemblées de Brousson	73
4.1. Les assemblées découvertes.....	73
4.2. Caractéristiques générales	78
4.2.1. Un culte de communion.....	79

4.3. La prédication de Brousson.....	84
4.3.1. La « langue de Canaan » et les « mystères » de la prédication de Brousson.....	84
4.3.2. Les sujets principaux de <i>La Manne mystique du Désert</i>	90
4.3.3. La controverse religieuse	100
4.4. L'attractivité des assemblées du Désert.....	106
4.5. La controverse sur la nécessité des assemblées	108
Conclusion.....	115
Annexes	120
Annexe 1 - Sermons prêchés dans les assemblées du Désert	120
Annexe 2 - Liste de quelques assemblées de Brousson (1689-1693)	128
Annexe 3 - Carte des assemblées	133
Annexe 5 - Un sermon manuscrit sur « Les ennemis de la croix »	151
Annexe 6 -Épître sur La nécessité des Saintes assemblées.....	152
Bibliographie.....	169
I – Sources manuscrites	169
II – Sources imprimées	170
III – Ouvrages consultés	170
IV – Articles.....	172



MoreBooks!
publishing



yes

Oui, je veux morebooks!

i want morebooks!

Buy your books fast and straightforward online - at one of world's fastest growing online book stores! Environmentally sound due to Print-on-Demand technologies.

Buy your books online at

www.get-morebooks.com

Achetez vos livres en ligne, vite et bien, sur l'une des librairies en ligne les plus performantes au monde!

En protégeant nos ressources et notre environnement grâce à l'impression à la demande.

La librairie en ligne pour acheter plus vite

www.morebooks.fr



VDM Verlagsservicegesellschaft mbH

Heinrich-Böcking-Str. 6-8
D - 66121 Saarbrücken

Telefon: +49 681 3720 174
Telefax: +49 681 3720 1749

info@vdm-vsg.de
www.vdm-vsg.de

